

2024-2025

Master 1 Pratique de la Recherche Historique

LA VOCATION RELIGIEUSE FEMININE : CONSTRUCTION ET EXPRESSION D'UN CHOIX (XVII^E-XVIII^E SIECLE)

*Les chemins de la dévotion chez les ursulines dans
l'Ouest de la France*

AUDE POIRIER

Sous la direction de Didier Boisson

Jury

Didier Boisson : professeur en histoire moderne

Nahema Hanafi : maîtresse de conférences en histoire moderne et contemporaine

Soutenu publiquement le 20 juin 2025

Document confidentiel

AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Aude Poirier

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiante le 10 / 06 / 2025

AVANT PROPOS

De la retranscription

Dans le cadre de ce mémoire, il a été décidé d'adopter, pour la transcription des sources, l'orthographe et la graphie originales de l'époque. Toutefois, la ponctuation a été adaptée lorsque cela s'avérait nécessaire afin d'en faciliter la compréhension et d'assurer la clarté du texte. Cette démarche vise à préserver l'authenticité des documents tout en garantissant leur accessibilité à un lectorat contemporain.

REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude envers mon directeur de mémoire Didier Boisson qui m'a guidé tout au long de l'année avec ses conseils, sa rigueur, son encadrement et sa disponibilité. Je le remercie pour le temps qu'il a consacré à ce projet et à sa confiance qui ont grandement contribué à m'encourager à poursuivre dans la voie de la recherche historique.

Je souhaite remercier également le personnel des archives de Vendée pour leur accueil toujours chaleureux, leur disponibilité et leur écoute dans le cadre de mes nombreuses demandes, alors même que les cartons étaient en cours de reclassement, ou non-disponibles au public.

Mes remerciements se tournent vers Matteo, Morgane, et tous mes camarades historiens qui ont permis à cette année d'être aussi marquée par les expériences, les échanges, les encouragements et les rires à travers nos sessions travaux comme détente.

Mes pensées se tournent avec évidence vers Axelle, mon amie et duo, sans qui ce master et ce mémoire ne serait pas le même. Son accompagnement, son écoute – à toute heure et pour tout sujet – sa confiance sans limites comme ses rappels à la réalité ont été plus que précieux pendant cette année, comme les précédentes, et le seront, j'espère les années suivantes.

Enfin, je remercie ma famille, mes parents, mes sœurs, Jeanne et Baptiste, pour avoir écouté avec attention mes remarques, mes discours, mes doutes et mes questions sur mon mémoire alors que le sujet leur paraissait si lointain. Leur soutien indéfectible, leurs attentions pour me changer les idées et leurs paroles rassurantes me sont précieux.

Une dernière mention pour mes collègues et responsables de travail qui ont accepté d'échanger et d'aménager mes horaires, même quand cela les obligeait à travailler tout l'après-midi contre des heures de nuits. Ces petits changements m'ont permis d'être plus sereine dans mon travail.

LISTE DES ABREVIATIONS

AD : Archives départementales

ADML : Archives départementales de Maine-et-Loire

ADV : Archives départementales de Vendée

BMS : Baptêmes, Mariages, Sépultures

Ms. : Manuscrit

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT.....	4
AVANT PROPOS	5
REMERCIEMENTS	6
LISTE DES ABREVIATIONS	7
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION.....	10
ETAT DE L'ART.....	16
ETAT DES SOURCES ET ENJEUX METHODOLOGIQUES	39
ETUDE DE CAS	47
PARTIE 1. LA VOCATION RELIGIEUSE, UNE ENTREE CONDITIONNEE	49
PARTIE 2. LA VOCATION, UN CHOIX ACCOMPLI.....	73
PARTIE 3. ENTRE XVII^E ET XVIII^E SIECLE, LA VOCATION, UNE DESTINEE QUI S'ESSOUFFLE ?	91
CONCLUSION.....	105
ANNEXES.....	108
BIBLIOGRAPHIE.....	114
INVENTAIRE DES SOURCES	119
TABLE DES TABLEAUX	121

TABLE DES GRAPHIQUES	122
TABLE DES MATIERES	123
ABSTRACT	126
RESUME.....	126

INTRODUCTION

« Frères, puisque Dieu a ainsi manifesté sa bonté pour nous, je vous exhorte à vous offrir vous-mêmes en sacrifice vivant, réservé à Dieu et qui lui est agréable. C'est là le véritable culte que vous lui devez. ¹ » (Romains 12.1).

Ce verset de la lettre aux Romains évoque la bonne dédication à Dieu, c'est-à-dire comment lui rendre honneur et se consacrer pleinement à ses prédications. Le sacrifice de sa vie, non pas physique mais spirituel, est primordial. Il s'agit donc d'abandonner toute distraction ; chaque croyant est invité à suivre cette voie, et ce dès les débuts du christianisme. Le monachisme qui se développe alors à partir du IV^e siècle permet aux hommes et femmes qui le souhaitent de tenter d'atteindre l'excellence intérieure, en se séparant du monde, pour se concentrer sur soi. Jean de Viguerie explique que « le moine a conscience d'appartenir à un monde différent, à un monde sacré² » à travers lequel il souhaite se rapprocher de Dieu et de ses exigences.

Dans l'*Encyclopédie*, le monachisme est défini comme un « nom collectif qui comprend tout l'état des moines, leur établissement, leurs progrès, leur genre de vie, leur caractère et leurs mœurs³ ». Intégrer un monastère, c'est avant tout accepter une vie à l'écart du monde, ascétique et cénobitique. Au Moyen Âge, l'engagement religieux se développe et devient un parcours à part entière au sein de la société. Majoritairement pour les hommes, il se répand également avec des communautés féminines qui s'installent dans les villes. Il s'agit de former un lien avec Dieu, une forme d'union entretenue par des rites et actions de piété⁴. Bien que très présent dans la France médiévale, le phénomène de dévotion est encore plus marqué à partir du XVI^e siècle avec les mouvements de perfections religieuses initiés par le concile de Trente. Celui-ci convoqué par le pape Paul III pour réaffirmer la primauté de la catholicité contre le protestantisme, pose les bases de ce que doivent être les croyances et l'organisation de l'Eglise, « car depuis 1560, le catholicisme n'a cessé en France de reprendre assurance et vigueur. Le concile de

¹ Lettres aux Romains, 12.1, *La Bible*, 1996, Société biblique française.

² VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, France, Nouvelles éd. latines, 1988, p.53.

³ JAUCOURT, Louis de, article « Monachisme », volume X, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1765, p.635.

⁴ VERDON Jean, *La vie quotidienne au Moyen Âge*, Perrin, coll. Tempus, 2020, pp. 230-234.

Trente (1545-1563) a réaffirmé les points essentiels du dogme catholique⁵ ». C'est dans cette logique de rénovation du catholicisme, pour le rendre à nouveau attractif et pallier toutes les oppositions et critiques formulées par la Réforme protestante, que s'enclenche une véritable restructuration de la dévotion. Les anciennes congrégations⁶ réaffirment leur règle, leurs prérogatives et leurs devoirs tandis qu'en parallèle, de nouvelles maisons se forment pour répondre aux besoins croissants de demandes. Jean de Viguierie explique notamment que « sur des âmes disposées au sacrifice, les cloîtres exercent une attraction très vive. Dans les premiers temps du XVII^e siècle, toutes les âmes d'élite se tournent vers la "perfection religieuse" et veulent se séparer de ce que l'on nomme alors "la profanation du siècle"⁷ ». La vie consacrée se différencie alors entre les hommes et les femmes, ces dernières accédant désormais à des formes d'engagement pluriel. Les congrégations aussi bien séculières⁸ que régulières⁹ se répandent avec des objectifs nouveaux, le principal étant de respecter la charité. Des congrégations hospitalières sont créées tout comme des maisons dédiées à l'éducation, « l'autre facette du devoir charitable¹⁰ », particulièrement pour les jeunes filles. La fin du XVII^e et le XVIII^e siècle voient arriver de nouvelles oppositions au catholicisme promu par la papauté, en plus de celles des réformés. La crise janséniste touche l'engagement et les croyances populaires, et se répand dans les monastères avant l'intervention de la royauté. Toutefois, c'est le mouvement des Lumières qui montre un grand nombre d'attaques envers la religion par les philosophes et qui influe sur la diffusion d'un anticléricalisme ; l'homme n'est plus défini et vu par et à travers Dieu.

Cependant, malgré une variation de l'engagement religieux pendant les deux siècles, la période post-tridentine a avant tout permis aux femmes de l'époque de reconsidérer leur dévotion religieuse. « L'accroissement du nombre de religieuses était d'autant plus

⁵ BONZON Anne, VENARD Marc, *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Hachette supérieur, 2008, p.17.

⁶ La distinction entre ancienne et nouvelle congrégation permet de mettre en valeur les changements de règle et d'organisation des couvents. Toutefois, cette distinction n'est pleinement pas affirmée dans les écrits de l'époque sur les congrégations. Le Dictionnaire de l'Académie Française parle uniquement de « Compagnie, corps de plusieurs personnes Religieuses ou seculieres, assemblées sous de certaines Regles. ». (Article « Congrégation », *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1^{re} édition, tome 1, 1694, p.16. Disponible en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 23 octobre 2024).

⁷ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, op.cit., p.44.

⁸ Par exemple, les Filles de la Charité créée en 1633 et les Filles de la Sagesse créée en 1703.

⁹ Les plus connues sont les Filles de Notre Dame du Sacré-Cœur et les Ursulines.

¹⁰ HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p.219.

frappant que traditionnellement les femmes étaient bien moins nombreuses à entrer en communauté que les hommes¹¹ ». Celles-ci souhaitent s'impliquer davantage dans la société comme le montre la congrégation des ursulines. Créée au XVI^e siècle en Italie à Brescia par Angèle Merici, elle représente une communauté de femmes vouées aux œuvres de charité, qui vivent sans vœux religieux formels et habits distinctifs. La règle de la Compagnie est approuvée dès 1536 par les autorités diocésaines et papales alors que la communauté se développe en France. Avec leur expansion et la mise en place de la clôture, les sœurs de sainte Ursule décident d'appliquer une volonté du Concile de Trente : l'importance de l'éducation pour lutter contre le protestantisme, et notamment pour les jeunes filles¹², dans un contexte plus large de pédagogie comme l'explique Philippe Annaert.

Avec la multiplication des congrégations féminines post-concile de Trente, il paraît intéressant de s'attarder sur ces dernières. Pour cette étude, se concentrer sur des jeunes filles et femmes s'engageant dans une voie de piété permet de questionner leur rapport à leur dévotion et à leur croyance. Même si « c'est la tendance de l'époque de vouloir sublimer l'état de vie religieuse et de faire de l'engagement par les vœux, un acte de charité parfaite¹³ », il ne faut pas oublier la réalité des ressentis et des motifs au-delà les serments religieux. Il s'agit donc d'analyser la construction du choix d'entrée en religion pour comprendre à quel degré la vocation religieuse y est centrale. Les ursulines représentent une congrégation particulière : création de la Contre-Réforme, elles constituent un modèle d'engagement mixte, aussi bien contemplatif à travers la prière qu'actif avec les missions d'enseignement¹⁴. Par ailleurs, les ursulines se développent rapidement dans la France d'Ancien Régime et sont présentes dans chaque province

¹¹ RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, Canada, Bellarmin, 1995, p.35.

¹² Philippe Annaert précise que les XVI^e et XVII^e siècles intègrent une nouvelle perception de la doctrine pédagogique des jeunes filles sous les influences à la fois de la Réforme et de la Contre-Réforme, mais aussi à la suite des réflexions humanistes et l'éducation des garçons promulgués par les jésuites. (ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, Belgique, 1992.)

¹³ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, op. cit., p.56.

¹⁴ Les congrégations de la Contre-Réforme ont, pour beaucoup, été créée d'abord dans un projet séculier, et sont devenues des régulières prononçant des vœux au fil du XVII^e siècle. Les Ursulines font parties de ces religieuses, ce qui leur permet de ne pas être réduite à la prière et à pouvoir exercer une activité. Elizabeth Rapley précise que « certes modelée sur l'ancienne, mais répondant à leurs objectifs, c'est-à-dire conservant certains éléments du monachisme traditionnel mais renonçant à d'autres ». C'est dans ce cadre que se pose la question de leur clôture et de leur vœu d'engagements. (RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, op. cit., p.219).

ecclésiastique. Dans le cadre de cette étude, le travail sur deux diocèses, celui d'Angers, et celui de Luçon, appartenant chacun à une province ecclésiastique différentes¹⁵, et étant non frontalier, permet de comparer les évolutions au sein des couvents d'ursulines. De plus, ces deux territoires réunis accueillent trois maisons de sainte Ursule, à Angers, Saumur et Luçon. Sur deux siècles, la congrégation des ursulines paraît être un exemple singulier et en même temps révélateur de la vocation religieuse de l'époque, d'où l'intérêt qui lui est porté dans ce mémoire.

La vocation signifie avant tout répondre à un appel. Au XVII^e siècle, cette dernière est obligatoirement religieuse comme le montre la définition de l'Académie Française en 1694 : « Mouvement interieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie, pour le servir & l'honorer¹⁶ ». Pour la population française de ces années, « peu sont dignes d'une telle vie. N'y accède pas qui veut, mais celui que Dieu invite¹⁷ ». L'engagement religieux régulier n'est donc réservé qu'à ceux ayant été appelés par Dieu ; il s'agit d'un don de soi qui fait écho à une notion importante de la société d'Ancien Régime : l'appel de Dieu et la prédestination de vie religieuse. Cette vocation se marque par des vœux ecclésiastiques, de plusieurs natures – simples ou solennels – et qui engagent à se dédier à Dieu en rupture avec le monde. Ces vœux prononcés lors de la profession¹⁸ intègrent alors les filles dans une communauté pour s'y consacrer.

La vocation a, dès le XVIII^e siècle et les Lumières, été remise en question. Les religieux et principalement les religieuses ont souvent été perçus comme contraintes à l'engagement, à la suite de pressions familiales. Jusqu'au début du XX^e siècle, l'étude de la vocation ne se limitait généralement qu'à deux prismes : elle était soit interprétée comme une contrainte imposée, selon l'approche des historiens anticléricaux, soit envisagée comme une adhésion pleinement consentie, selon l'analyse des historiens confessionnels. C'est avec le courant des *Annales* et le croisement de l'histoire religieuse avec l'histoire sociale que la notion de vocation est réétudiée, non plus de manière

¹⁵ ANNEXE A – Les diocèses français à la fin du XVIII^e siècle, d'après *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. XVIII, article « France ».

¹⁶ Article « Vocation », *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1^{re} édition, tome 2, 1694, p.656. Disponible en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 23 octobre 2024)

¹⁷ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, op. cit., p.60.

¹⁸ « l'acte par lequel un novice s'engage à observer la règle que l'on suit dans un ordre religieux » d'après BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Profession en religion », volume XIII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchastel, 1765, p.426.

manichéenne, mais comme appartenant à un tout. Des recherches menées par des religieuses sur les congrégations auxquelles elles appartiennent, permettent de remettre en cause la tradition hagiographique d'étude des congrégations. Les écrits d'Hélène Derréal sur Pierre Fournier¹⁹, ont en ce sens été un avancement majeur dans la recherche. Récemment les derniers travaux traitant des religieux et des religieuses essaient avant tout de s'inscrire dans l'histoire des mentalités et de chercher à comprendre leur intérêt pour la religion dans le contexte du siècle où ils vivaient. Comme l'explique Elizabeth Rapley : « On a expliqué cette affluence massive de bien des façons : pression sociale, inquiétude, désir de fuir le monde. Mais l'enthousiasme et le sentiment de remplir une mission constituaient des motifs puissants qu'il ne faut pas négliger²⁰ ».

Les sources permettant de traiter la question sont nombreuses et variées selon les régions. Pour établir des relations entre les religieuses et les couvents, il s'agit avant tout de trouver des traces de leur engagement dans la communauté. Les documents provenant des couvents eux-mêmes sont donc primordiaux, et dans le cas de cette étude, il est important de notifier que les religieuses sont les femmes les mieux documentées pour le XVII^e siècle²¹. Des registres officiels recensent leurs informations avant la Révolution française et de nombreux contrats sont réalisées entre les congrégations, les familles et les novices.

L'analyse comparée des questionnements sociologiques, géographiques, culturels et religieux des moniales doit permettre de comprendre la vocation comme notion centrale de l'engagement religieux. Il s'agit par cette étude d'essayer d'explorer l'importance des influences familiales et éducatives dans le choix de la prise d'habit sans pour autant négliger la part de décision personnelle. Quelle est la part de la dévotion à Dieu dans le choix de la religion par rapport à l'investissement pour la société ? Comment expliquer les transformations de cette vocation en France dans l'Ouest, ce que cela implique, et est-ce seulement lié à une baisse de dévotion ou à d'autres facteurs ?

¹⁹ DERREAL Hélène, *Un missionnaire de la Contre-Réforme : saint Pierre Fourier et l'institution de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, France, Librairie Plon, 1965.

²⁰ RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, op. cit., p.36.

²¹ RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, Canada, Bellarmin, 1995.

A travers ces perspectives, il s'agit de s'interroger sur comment l'engagement religieux au sein des ursulines reflète-t-il l'expression et l'évolution de la vocation entre le XVII^e et XVIII^e siècles ?

La vocation religieuse s'observe avant tout comme une entrée conditionnée par des réglementations précises, de nombreuses influences qui guident les femmes vers ce choix. Toutefois, malgré l'existence de prédispositions, cela n'est pas suffisant pour s'engager : une volonté est nécessaire et le parcours à réaliser jusqu'à la profession, et au-delà, montre l'accomplissement d'un choix sincère et non forcé. Par ailleurs, la vocation religieuse n'est pas un mouvement d'engagement uniforme : des variations apparaissent, liées à des circonstances défavorables mais surtout à une modification des représentations.

ETAT DE L'ART

L'histoire du catholicisme est marquée par deux courants d'étude principaux qui apportent un changement dans la manière de percevoir l'histoire de la religion en Occident. Dès l'Antiquité, l'intérêt porté sur l'Eglise chrétienne – mais aussi sur les religions païennes – est celui des institutions. L'histoire ecclésiastique s'attarde avant tout sur les fondations, l'organisation de l'Eglise ainsi que les figures clés telles que les cardinaux et les abbés, et pour l'époque moderne, sur l'opposition entre le protestantisme et le catholicisme. Par ailleurs, dans ce courant, les écrits sont majoritairement réalisés par des historiens ecclésiastiques²², qui sont les seuls à s'intéresser à l'histoire de leur confession. Toutefois, avec l'émergence du courant des *Annales*, un changement de paradigme s'installe : il ne s'agit plus de faire de l'histoire ecclésiastique mais de l'histoire religieuse, c'est-à-dire de mettre l'attention sur les rites et les personnes intégrant la catholicité, en questionnant notamment la place des fidèles et des religieux. C'est à ce moment que des auteurs comme Dominique Dinet s'emploient à comprendre l'organisation quotidienne des réguliers à travers leurs dépenses, leurs revenus ou leurs recrutements²³.

Chaque notion de l'état de l'art est marquée par cette distinction entre histoire ecclésiastique et histoire religieuse qui induit à chaque fois un nouveau mode de penser et de méthode pour étudier les religions. Ne pas aborder le sujet par ce prisme de développement est un choix qui permet d'éviter de trop grandes répétitions dans le plan. Cependant il ne s'agit pas d'occulter l'évolution de l'étude historique mais bien de la notifier sous un angle différent.

²² C'est ce que montre les travaux de Léopold Willaert, jésuite, avec *La Restauration catholique (1563-1646)* (WILLAERT Léopold, *La Restauration catholique : (1563-1648) : l'Eglise au lendemain du Concile de Trente*, Namur, Belgique, Secrétariat des Publications, 1960.)

²³ DINET Dominique, *Vocation et fidélité : le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e)*, Paris, France, Economica, 1988.

DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1999.

LA REFORME CATHOLIQUE

Une Réforme, des réformes

La question du vocabulaire

Le traitement de la Réforme catholique par les historiens conduit à de nombreuses oppositions et questions principalement dues à une évolution du vocabulaire. Selon les auteurs et les périodes, le mouvement institué par la papauté pour combattre le protestantisme n'est pas perçu selon le même point de vue. Les termes « Révolution religieuse », « Contre-réforme », « Réforme catholique », « Restauration catholique », « Préréforme », « Réformisme », « Evangélisme » apparaissent dans des livres différents, ou parfois au sein d'un même ouvrage, et sont utilisés comme synonymes ou pour distinguer des changements dans la catholicité. Marc Venard explique qu'« il faut reconnaître que derrière ces querelles de mots, c'est l'interprétation même du mouvement religieux initiateur du christianisme moderne qui est en cause »²⁴. Les historiens se servent alors du vocabulaire utilisé pour transmettre une perception précise de la Réforme catholique²⁵.

La Contre-Réforme : une réponse aux protestants, une impulsion de l'Eglise catholique

Aborder les changements induits au catholicisme au XVI^e siècle implique en premier lieu pour les historiens de comprendre d'où vient le mouvement. Ce sont donc avant tout les chercheurs de la Réforme protestante et du protestantisme en France qui ont pu aborder le sujet dans leurs travaux. Ainsi, des auteurs tels que John Vienot²⁶ dans leurs ouvrages sur la Réforme française évoquent les réactions catholiques aux mouvements protestants, sans toutefois entrer dans les détails de leurs constitutions. La Contre-Réforme constitue alors dans ces études une réaction importante aux réformations

²⁴ VENARD Marc, *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*, Paris, France, Ed. du Cerf, 2000, p.10

²⁵ Jean-Marie Le Gall comme Marc Venard inclut la distinction induite par le vocabulaire dans la compréhension historique des événements, notamment dans le cadre de la Réforme. (LE GALL Jean-Marie, « Réformer l'Eglise catholique aux XV^e-XVII^e siècles : Restaurer, rénover, innover ? », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 56, 2003, pp. 61-75.)

²⁶ VIENOT John, *Histoire de la Réforme française*, Paris, France, Fischbacher, 1926, vol. 2/.

protestantes qui tentent de se mettre en place²⁷. De même, ce travail sur la Réforme catholique et ses conséquences n'est pas fait exclusivement par des historiens catholiques, mais par des protestants qui, en interrogeant la place des huguenots en France après les édits de pacification et la mise en place de la Contre-Réforme, se doivent d'étudier cette dernière. Par ailleurs, le terme même de Contre Réforme s'impose comme décrivant le plus le mouvement dans les écrits du XIX^e et du début du XX^e siècle, les historiens religieux se réappropriant l'étude et continuent de la percevoir comme une opposition au protestantisme. Les chercheurs du XX^e siècle poursuivent de traiter le sujet en liant les deux réformes, tout en insistant moins sur leurs oppositions²⁸.

Cependant, bien que la réforme catholique soit liée à celle protestante, plusieurs historiens religieux ont remis en cause cette idée, préférant percevoir le mouvement comme une impulsion interne de l'Eglise. Il s'agit dans ces travaux de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle de mettre en avant la réformation et la restauration de l'Eglise comme réaction en partie indépendante, surtout pour éviter de mettre en valeur la Réforme protestante²⁹.

Par ailleurs, dans les années 1950 et 1960, certains historiens dénoncent la connotation passive du terme de Contre-Réforme qui évoque plutôt une forme de lutte contre le protestantisme. Ils préfèrent alors le terme de Réforme catholique qui implique la rénovation et la restructuration interne de l'Eglise.³⁰

La mise en avant d'un mouvement pluriel

L'historiographie de la deuxième moitié du XX^e siècle envisage toujours la Réforme catholique comme liée à la Réforme protestante, mais les études s'attardent principalement sur la définition de ce mouvement comme d'un événement pluriel. Cette impulsion qui se construit sur la Contre-Réforme, se situe dans la suite de celui initié par

²⁷ Jean Delumeau se place dans ce courant avec son ouvrage *Naissance et Affirmation de la Réforme* dans lequel il axe son propos sur le protestantisme et accorde un chapitre à la Contre-Réforme qu'il considère comme une tentative de réponse à une « hérésie chrétienne ». (DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, France, Presses universitaires France (Nouvelle Clio), 2003)

²⁸ TÜCHLE Hermann (dir), *Réforme et Contre-Réforme*, Paris, Ed. du Seuil, 1968.

²⁹ WILLAERT Léopold, *La Restauration catholique : (1563-1648) : l'Eglise au lendemain du Concile de Trente*, Namur, Belgique, Secrétariat des Publications, 1960.

³⁰ BRIAN Isabelle et LE GALL Jean-Marie, *La vie religieuse en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Armand Colin, 1999.

Lucien Febvre sur la Réforme protestante³¹ : il s'agit alors pour les historiens de s'intéresser aux nombreuses causes qui ont pu créer un besoin de changement au sein de l'Eglise catholique. De même, la Réforme catholique devient également un sujet d'intérêt pour son exécution multiple. Les historiens mettent alors en avant qu'elle n'est pas mise en place par une instance unique mais par des mouvements qui se rejoignent. Anne Bonzon et Marc Venard insistent sur le fait que la Réforme catholique est liée non seulement au concile de Trente mais aussi au gain de pouvoir de la Compagnie de Jésus et de l'Inquisition qui forment alors un environnement propice à l'expansion des nouvelles idées³².

Le travail de la Réforme catholique par ses objectifs

Comprendre la réorganisation du clergé

La Réforme catholique, impulsée en grande partie par le concile de Trente, a été étudiée pendant longtemps selon les décisions prises lors de cette réunion entre prélats, et leurs conséquences sur la vie religieuse des Français. L'une des décisions principales étant la réformation du clergé séculier, de nombreux travaux ont été réalisés concernant les prêtres, les curés, principalement des campagnes, afin de comprendre l'influence de la Contre-Réforme au plus près des populations. Des études générales voient le jour telles que l'article de Serge Brunet sur les prêtres des campagnes au XVII^e siècle³³, mais ce sont essentiellement les études régionales et diocésaines qui occupent une place centrale dans la production historique³⁴. Les études sur les séculiers sont également plus

³¹ FEBVRE Lucien, « Une question mal posée : les origines de la Réforme française et le problème des causes de la Réforme », *Revue historique*, 1929, repris dans *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, Paris, 1957, 2^e éd. 1983, pp. 7-95.

Pour des travaux plus récents sur la question, voir les écrits de Thierry Wanegffelen (WANEGFFELEN Thierry, *Les causes de la Réforme : une question reposée*. 45^e Meeting of the Society for French Historical Studies, 1999, Washington, D.C., États-Unis)

³² BONZON Anne, VENARD Marc, *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Hachette supérieur, 2008, p.11.

³³ BRUNET Serge, « Les prêtres des campagnes de la France du XVII^e siècle : la grande mutation », *Dix-septième siècle*, n° 234-1, 2007, p. 49-82.

³⁴ Voir les ouvrages suivants :

AULAGNE Joseph, *La réforme catholique du XVII^e siècle dans le diocèse de Limoges*, Paris, France, H. Champion, 1906.

VENARD Marc, DUPRONT Alphonse, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI^e siècle*, Paris, les Éd. du Cerf, 1993.

PEYROUS Bernard, EYT Pierre, *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719)*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1995.

nombreuses car les sources sur les gens d'Eglise sont, dans plusieurs départements, plus nombreuses dans la série G³⁵. Néanmoins, dans la continuité de l'histoire religieuse et du tournant des années 1960, Gabriel Le Bras appelle à une « sociologie religieuse rétrospective ». L'objectif est alors de comprendre le clergé comme un groupe social afin d'en discerner les comportements. Cette perception est encouragée par Jean Delumeau qui y dédie une partie dans son ouvrage *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*³⁶. Bien qu'au début appliqué pour le clergé séculier, notamment dans sa relation aux fidèles, cet angle de recherche est adopté également pour des études sur le clergé régulier et sa réforme. Les travaux de Dominique Dinet³⁷ et de Bernard Dompnier³⁸ se situent dans cette continuité avec en parallèle la volonté de mettre en avant la place des réguliers dans l'exercice et la mise en place de la Réforme catholique.

Un nouveau regard : la recherche de la dévotion

Le concile de Trente ne produit pas juste une reformation des religieux mais il provoque également un renouveau dans les missions de ces derniers. Pour Scarlett Beauvalet-Boutouryie, il s'agit de s'intéresser à ce qui forme la « tradition de la charité chrétienne »³⁹ pour mieux comprendre comment la Contre-Réforme a pu se diffuser. Les chercheurs de l'histoire religieuse se sont donc intéressés successivement aux initiatives de l'Eglise pour favoriser la ferveur ainsi que sur les formes d'engagement manifestées par les fidèles.

Cette question de la dévotion est primordiale avec l'étude de la Contre-Réforme, étant l'un des objectifs de cette dernière. Parfois difficile à saisir car touchant en partie un domaine personnel, elle est une notion d'étude de l'histoire religieuse, exemple des mentalités des croyants de l'époque. La dévotion a d'abord été étudiée comme une

RESTIF Bruno, *La révolution des paroisses : Culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2006.

³⁵ La série au sein des Archives Départementales regroupe les archives concernant le clergé séculier.

³⁶ DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, Presses universitaires de France (Nouvelle Clio), 1971, p. 194-197.

³⁷ DINET Dominique, *Religion et société*, op. cit.

³⁸ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999.

³⁹ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, France, Belin, 2003.

continuité de la Réforme catholique et a donc été traitée au sein d'ouvrages généraux comme ceux de Bernard Hours⁴⁰.

Elle devient un champ d'étude à part entière avec le livre de Louis Châtelier, *L'Europe des dévots*⁴¹ qui utilise l'histoire par le bas pour montrer le renouvellement de l'engagement à travers les groupes – confréries, sociétés pieuses – et l'importance de la piété individuelle avec la sécularisation des pratiques.

A la fin du XX^e siècle, les chercheurs de l'histoire du genre s'intéressant à l'histoire religieuse ont essayé de mettre en avant les spécificités de la dévotion pour chaque genre. En ce qui concerne les femmes, les travaux d'Elizabeth Rapley⁴² interrogent le rapport entre l'Eglise et les femmes dans leur religiosité, que ce soit à travers des engagements religieux séculiers ou réguliers dans les couvents.

ORDRES FEMININS XVII^E ET XVIII^E SIECLES

Les études monastiques : par qui et pourquoi ?

Les mondes religieux ont été en partie négligés par les historiens du XIX^e siècle, souvent par manque d'intérêt, considérant que ces études relevaient des religieux. Cela n'a pas empêché les ordres féminins de retenir l'attention dans les études dès le début de l'histoire ecclésiastique. Comme le courant historiographique l'a exigé, les « ordre et les maisons [...] étaient présentés sous un angle plus institutionnel que social⁴³ », et centrés sur les figures essentielles au développement des monastères. C'est alors une histoire souvent réalisée pour d'autres motivations que la recherche qui se met en place : les familles religieuses réalisent leur propre histoire pour la mettre à leur service et valoriser leur congrégation⁴⁴.

L'histoire des ordres se fait alors dans une perspective et une tradition hagiographique, principalement à la fin du XIX^e siècle, pour s'opposer à la vague d'anticléricisme post-Révolution française. La vision pro-cléricisme considère et essaie de montrer une

⁴⁰ HOURS Bernard, *L'Eglise et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

⁴¹ CHÂTELLIER Louis, *L'Europe des dévots*, Paris, France, Flammarion, 1987.

⁴² RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Eglise en France au XVII^e siècle*, Canada, Bellarmin, 1995.

⁴³ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime, op.cit.*, p.14.

⁴⁴ Sœur Sainte-Croix (Ursulines de Québec), *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, Québec, presses de C. Darveau, 1863-1866.

« bonne santé des ordres religieux jusqu'à ce que l'esprit des Lumières ne multiplie ses assauts contre le christianisme en général et les communautés monastiques en particulier, avant que la Révolution ne donne le coup de grâce⁴⁵ ». Toutefois cette tradition hagiographique se révèle être une source et une étude peu complète, considérant avec importance la volonté de la Providence⁴⁶. Cette analyse des ordres féminins à travers les modèles se poursuit au XX^e siècle alors que la vie religieuse des femmes est peu exploitée en dehors « des grandes figures spirituelles comme Sainte Thérèse d'Avila⁴⁷ ».

Les chercheurs de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle abordent également les ordres féminins sous le prisme du changement dans les couvents après la Réforme catholique. Des études sont alors réalisées sur l'importance des anciennes abbayes et la création des nouvelles congrégations comme les Filles de Notre-Dame ou les Ursulines⁴⁸. De même, la question de l'expansion de ces ordres féminins se pose pour les chercheurs qui veulent aussi nuancer les raisons annoncées par les historiens religieux avant eux⁴⁹.

Par ailleurs, avec la crise de la vocation du milieu du XX^e siècle, un nouveau temps émerge dans le traitement de l'histoire des congrégations. Un intérêt pour les archives et les religieuses de l'époque refait surface, et l'Eglise porte cet élan dans les années 1970⁵⁰. Les archives sont retriées et les chercheurs sont eux aussi invités à requestionner la place des moniales et des ordres féminins dans l'histoire religieuse⁵¹.

⁴⁵ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, op. cit, p.14

⁴⁶ RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Eglise en France au XVII^e siècle*, op.cit..

⁴⁷ ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, Belgique, 1992, p.9.

Sur Thérèse d'Avila de nombreux ouvrages sont écrits, abordant différents aspects de sa personnalité religieuse comme la spiritualité, la réformation du Carmel et le renouveau mystique du XVI^e siècle.

BREMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours.*, Paris, France, Bloud et Gay, 1916.

SAINT-CHERON François de, *Sainte Thérèse d'Avila*, Paris, France, Pygmalion, 1999.

⁴⁸ COVIELLO A., DELACOURT Frédéric, CHABERT-MOREL Sandrine, *Les ordres féminins. origines, organisations, grandes figures*, Paris, France, De Vecchi, 2005.

⁴⁹ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, France, Nouvelles éd. latines, 1988.

⁵⁰ L'ouverture des Archives secrètes datant d'avant 1815 a été autorisée à la consultation pour les universitaires en 1881 par le pape Léon XIII. Ce n'est qu'en 1978 qu'une nouvelle approbation est promulgué par le pape Paul VI, à propos du Concile Vatican II qui permet des perspectives d'études différentes.

⁵¹ Pour approfondir, voir les articles de Anne Jusseume et Charles Molette qui ont travaillé sur la réorganisation des archives religieuses, le nouveau classement des cotes et la manière de les traiter.

JUSSEAUME Anne, « Les archives des congrégations religieuses féminines : nouvelles sources et nouveaux objets pour l'histoire sociale à l'époque contemporaine », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 128 2, 2016.

MOLETTE Charles, « Les archives des congrégations religieuses », *La Gazette des archives*, n°68, 1970, pp.25-43

L'importance de l'étude économique

Le renouveau des perceptions apporté par l'histoire religieuse s'accompagne d'une redécouverte des archives ecclésiastiques et d'un traitement différent des informations. Les sources des ordres féminins sont principalement économiques, données qui vont être mises en valeur avec le courant historiographique des *Annales*. L'histoire religieuse est alors étudiée grâce à de nombreuses statistiques.

La question du travail des religieuses et de leur intégration au marché économique a nécessité de nombreuses analyses. D'un point de vue théologique, le sujet a été étudié par Marie-Dominique Chenu⁵², mais en ce qui concerne les études économiques et sociales, les recherches effectuées se concentrent sur le monde régulier, sans faire de focus particulier sur les ordres féminins⁵³. Le domaine économique du travail a donc fait l'objet de nombreuses recherches pour les moines mais a été en partie délaissé pour les moniales.

L'étude économique des ordres féminins met surtout en avant un domaine primordial : celui de la viabilité des couvents et des congrégations. Les historiens s'intéressent alors aux revenus et aux dépenses de la communauté pour établir des statistiques sur le temps de vie des établissements, leurs maintiens, leurs abandons et leurs niveaux de vie. Ces recherches sont souvent incorporées dans des études plus larges sur les couvents. C'est ce qu'a réalisé Dominique Dinet dans *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*⁵⁴.

Enfin pour mieux comprendre les monastères féminins et leur économie, l'étude des dots s'est avérée centrale pour les chercheurs. La thèse de Charles Loysel⁵⁵ se révèle être pionnière sur le sujet, mêlant étude juridique et économique de la dot afin de comprendre l'effet qu'elle produit au sein des ordres féminins. Les universitaires questionnent la place de la dot dans la survie du couvent, dans les stratégies familiales et dans les engagements religieux. Les études récentes sur le sujet⁵⁶ se concentrent sur le volet patrimonial de la dot et l'enjeu qu'elle représente pour chacun des acteurs.

⁵² Marie-Dominique Chenu, *Pour une théologie du travail*, Paris, Éd. du Seuil, 1955.

⁵³ Thèse d'Isabelle Jonveaux sur le sujet : JONVEAUX Isabelle, *L'économie des monastères : Recomposition d'une utopie dans la modernité religieuse en comparaison européenne*, Paris, 2009.

⁵⁴ DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, op. cit..

⁵⁵ LOYSEL Charles, *Des aumônes dotales ou dots moniales avant 1789*, Thèse de doctorat, Université de Paris (1896-1968). Faculté de droit et des sciences économiques, France, 1908.

⁵⁶ GROPPI Angela, « Dots et institutions : la conquête d'un « patrimoine » (Rome, XVIII^e-XIX^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 7, 1998.

De l'enfermement à l'analyse : la clôture reconsidérée

Les premières recherches concernant les ordres féminins de l'époque moderne ont souvent inclus la clôture comme une évidence, un héritage du début du monachisme et une continuité des maisons du Moyen Âge. Anne Jusseume explique clairement que pour les religieux, l'enfermement a été perçu comme une volonté de Dieu pour des meilleures pratiques de dévotion⁵⁷, mais également car les femmes devaient suivre, avec plus de sévérité, les modèles masculins. Les historiens qui se sont intéressés plus récemment à la question ont mis en avant un renouveau de la clôture au XVII^e siècle. De nombreuses analyses ont alors été réalisées sur la création d'organisation séculière à vœux simples, concurrençant les ordres anciens, mais également sur le passage de ces congrégations ouvertes à des couvents fermés. Ces travaux, souvent basés sur des études quantitatives et chronologiques, mettent en valeur la distinction entre ordres anciens et congrégations de la Réforme catholique. Les recherches sont souvent formées de deux manières : soit générales⁵⁸, pour faire un bilan de la clôture en France, soit spécifiques à un couvent⁵⁹, pour mettre en valeur les divergences régionales et temporelles.

Pour autant, les écrits produits par les universitaires laissent peu de place aux ressentis des religieuses vis-à-vis de l'enfermement et la mise en place progressive de ce dernier dans les ordres féminins de la Contre-Réforme. C'est avec le travail d'historiennes religieuses sur leur propre congrégation que la question de la perception de la clôture devient un angle de recherche. Des études comme celles de Hélène Derréal sur Pierre Fournier et la congrégation des Filles de Notre-Dame⁶⁰, remettent en cause, pour la première fois et avec importance, la loyauté et l'obligation de séparation du monde.

MICHELETTO Beatrice Zucca, « À quoi sert la dot ? Aliénations dotales, économie familiale et stratégies des couples à Turin au XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 121-1, 2011, p. 161-186.

⁵⁷ JUSSEAUME Anne, « Les archives des congrégations religieuses féminines : nouvelles sources et nouveaux objets pour l'histoire sociale à l'époque contemporaine », *art. cit.*

⁵⁸ PROU Jean, Moniales bénédictines de Solesmes, *La clôture des moniales*, Paris, France, Éd. du Cerf, 1996.

⁵⁹ ANNAERT Philippe, « Monde clos des cloîtres et société urbaine à l'époque moderne : les monastères d'ursulines dans les Pays-Bas méridionaux et la France du Nord », *Histoire, économie & société*, vol. 24, n°3, 2005, p. 329-341.

⁶⁰ DERRÉAL Hélène, *Un missionnaire de la Contre-Réforme : saint Pierre Fournier et l'institution de la Congrégation de Notre-Dame*, Paris, France, Librairie Plon, 1965.

Une histoire par le bas des ordres féminins : le début de l'intérêt pour les religieuses

Dès le second XX^e siècle, les différentes familles religieuses font de leur histoire un terrain d'investigation afin d'étudier la réputation de leur ordre et la sainteté acquise par certaines de leurs moniales. Ce courant se développe particulièrement en Italie avec la micro-histoire notamment à travers des études sur la figure d'Angèle de Brescia⁶¹. La France cherche à s'inspirer de ce champ d'étude, malgré une quantité de sources inférieures. Des études s'intéressent alors à l'expérience individuelle des moniales, en particulier concernant les femmes du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Souvent basés sur des témoignages d'anciennes pensionnaires ou novices, les écrits tentent d'analyser la perception de la religieuse sur son intégration au sein du couvent⁶². Par ailleurs, la vie quotidienne des religieuses, au-delà de leur action au sein de la société et de leur moment de contemplation, devient un sujet de recherche à part entière. Le livre de Geneviève Reynes, *Couvents de femmes*⁶³, est la référence de ce courant, abordant chaque étape de la vie d'une religieuse, aussi bien dans son parcours que dans son organisation journalière.

LES URSULINES

Etude d'une congrégation modèle

Les filles de sainte Ursule font partie des congrégations de la Contre-Réforme ayant le plus attirées l'attention des historiens, se plaçant comme modèle de la Réforme catholique. Les Ursulines sont présentes dans la majeure partie des études sur les ordres féminins et sur les travaux de la Contre-Réforme. Dans l'ouvrage *Les ordres féminins. Origines, organisations, grandes figures*⁶⁴, la congrégation est mise en comparaison avec celles des Visitandines et des Carmélites pour mieux extraire les particularités de leur

⁶¹ MARIANI Luciana, TAROLLI Elisa, SEYNAEVE Marie, *Angèle Merici : contribution pour une biographie*, Milano, Ancora, 1987.

⁶² L'ancienne pensionnaire Gabrielle K.-Laflamme Verge a utilisé son expérience de pensionnaire, et celles de ses camarades, au sein des Ursulines pour écrire un ouvrage sur la vie quotidienne du couvent. (VERGE Gabrielle K.-Laflamme, *Pensionnaire chez les Ursulines dans les années 1920-1930 : réminiscences d'un passage heureux*, Sillery (Québec), Canada, Septentrion, 1998.)

⁶³ REYNES Geneviève, *Couvents de femmes*, Paris, Fayard, 1987.

⁶⁴ COVIELLO A., DELACOURT Frédéric, CHABERT-MOREL Sandrine, *Les ordres féminins. origines, organisations, grandes figures*, Paris, France, De Vecchi, 2005.

engagement. De même, dans les manuels et ouvrages généraux, la congrégation est évoquée systématiquement, soit dans les parties concernant les missions religieuses, l'éducation ou les engagements féminins⁶⁵.

Etant considéré comme une des principales congrégations du XVII^e siècle en France, les Ursulines ont été la source d'un grand nombre d'études réalisées sur des couvents en particulier, des regroupements et des figures clés. Les couvents de Paris, Bordeaux et Montpellier se révèlent être prédominants dans la recherche, produisant une certaine quantité d'ouvrage⁶⁶. Toutefois, en ce qui concerne cette étude, les couvents de l'Ouest de la France ont été peu étudiés par les universitaires. L'exception concerne le couvent d'Angers pour lequel il est possible de trouver deux études : un mémoire sur le couvent réalisé par Anne Goubaud⁶⁷ et un ouvrage assez ancien relatant l'histoire du monastère⁶⁸.

L'apport des religieuses de la congrégation : Marie de Chantal Gueudré

Concernant l'histoire des religieuses de sainte Ursule, un ouvrage domine : *Histoire de l'ordre des Ursulines en France* de Marie de Chantal Gueudré⁶⁹. Elle-même moniale au sien du couvent, elle a décidé d'étudier la chronologie de sa congrégation en trois tomes. Celui qui intéresse cette étude est le deuxième ouvrage portant sur l'Ancien Régime⁷⁰. L'objectif de cette analyse est de réaliser un livre global sur le sujet en apportant une nouvelle perception des événements. Elle y aborde ainsi tous les aspects de l'histoire de l'ordre féminin appliquée à sa communauté : étude économique, histoire des

⁶⁵ Dans les ouvrages de Marc Venard, Anne Bonzon et Bernard Hours, les Ursulines apparaissent à plusieurs reprises lorsque la place du clergé régulier est abordée. En ce qui concerne les travaux de Scarlett Beauvalet-Boutouryie et Jean de Viguerie, elles sont mises en avant pour l'importance de leur rôle pour la société.

BONZON Anne, VENARD Marc, *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit..

HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit..

BEAUVALET-BOUTOURYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit..

VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, op. cit..

⁶⁶ AZEMA Xavier, *Le couvent des Ursulines de la Présentation Notre-Dame, Montpellier 1641-1792*, Montpellier, France, s.n., 1992.

⁶⁷ GOUBAUD Anne, *Les Ursulines d'Angers (1617-1792)*, Angers, Mémoire, 2000.

⁶⁸ RONDEAU Edouard-Marie-Augustin, *Histoire du monastère des Ursulines d'Angers (1618-1910)*, Angers, France, G. Grassin, 1911.

⁶⁹ GUEUDRE Marie de Chantal, *Histoire de l'ordre des Ursulines en France*, Paris, France, Editions Saint-Paul, 1958, vol. 3/.

⁷⁰ GUEUDRE Marie de Chantal, *Histoire de l'ordre des Ursulines en France. Tome II, Les monastères d'Ursulines sous l'Ancien Régime*, Paris, France, Éditions Saint-Paul, 1960.

fondations des couvents – en France comme à l'étranger – imposition de la clôture, impact des problèmes de durcissement des lois et de la chute du système de Laws sur la communauté, organisation du monastère et ses missions. Dans ses écrits, Marie de Chantal Gueudré reproche aux historiens de laisser peu de place à la perception des religieuses pour des notions qui les concernent directement, en particulier l'enfermement, à propos duquel la notion d'obligation est négligée dans beaucoup d'études. Ces travaux se placent directement dans le renouveau de l'histoire religieuse qui veut, non plus resté fidèle et loyale à la religion, mais remettre en question et en contexte l'histoire de l'Eglise⁷¹.

Mise en perspective avec les travaux de Hélène Derréal sur la congrégation des Filles de Notre-Dame, cette approche renouvelée de la vie religieuse a permis aux chercheurs d'adopter une vision moins manichéenne de la figure de la religieuse, désormais envisagée comme non intégrée à une structure institutionnelle plus vaste. Cette démarche invite à une réflexion approfondie sur les causes et conséquences de chaque changement au sein des couvents.

Une congrégation enseignante : une étude de l'éducation

Les ursulines sont connues pour leur mise en pratique de la mission de charité à travers la prise en main de l'enseignement et de l'éducation des jeunes filles. Toutefois, avec l'histoire ecclésiastique, les actions menées par la communauté n'ont pas été un point central dans les études. Comme l'explique Elizabeth Rapley⁷², l'éducation féminine a souvent été évoquée de manière secondaire dans les ouvrages concernant l'Ancien Régime, principalement pour des raisons de sources.

La place des Ursulines dans le mouvement d'instruction durant la France moderne a été principalement étudiée, dans un premier temps, au sein des ouvrages abordant l'histoire de l'éducation. C'est donc à travers des écrits comme ceux de Jean de Viguerie avec *L'Institution des enfants : l'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*⁷³ qu'il est possible d'observer des mentions du travail des filles de sainte Ursule. Cependant, ces

⁷¹ Cette notion est évoquée par Elizabeth Rapley dans la conclusion de son ouvrage sur les dévotes. (RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Eglise en France au XVII^e siècle*, op.cit..)

⁷² RAPLEY Elizabeth, *Idem*.

⁷³ VIGUERIE Jean de, *L'Institution des enfants : l'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit..

ouvrages généraux en ne centrant pas le propos sur les religieuses enseignantes ne permettent pas de saisir tous les aspects du sujet. De même, les historiens de l'éducation ont tendance à se concentrer uniquement sur les pensionnats de filles riches, et surtout, l'Ancien Régime est, à de nombreuses reprises, étudié comme composé de siècles uniformes sans tenir compte des évolutions de la notion d'éducation au sein de la société française entre le XVI^e et le XVIII^e siècles⁷⁴.

A partir du milieu du XX^e siècle, des travaux dédiés uniquement aux religieuses enseignantes apparaissent. Des colloques sont organisés autour de la thématique comme celui des historiens de la religion à Fontevraud qui abordent plusieurs congrégations enseignantes et leurs évolutions sur différents siècles⁷⁵. Par ailleurs, des ouvrages paraissent sur le sujet comme celui d'Elizabeth Rapley⁷⁶ qui intègre les données démographiques et chronologiques pour analyser le rôle éducatif et l'adaptation des communautés religieuses enseignantes dans les changements sociaux et politiques.

Dans la même lignée, Philippe Annaert est l'un des auteurs majeurs sur les religieuses enseignantes. Il a écrit plusieurs articles et ouvrages remettant en perspective leur place au sein de la société et leurs rapports à la religion et à l'éducation⁷⁷. C'est surtout dans son livre sur les Ursulines qu'il propose de placer l'intérêt sur une congrégation en particulier et d'explorer les spécificités de leurs projets éducatifs, en les remettant en perspective avec la contemplation des moniales⁷⁸.

Un intérêt pour la vocation peu exploité

Malgré le changement de paradigme institué par l'histoire religieuse vis-à-vis de l'histoire ecclésiastique, les ouvrages concernant les Ursulines délaissent en partie la

⁷⁴ Elizabeth Rapley développe cette idée dans son ouvrage lorsqu'elle aborde les travaux sur l'éducation. (RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, op. cit.)

⁷⁵ Rencontre d'histoire religieuse, Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées, et Centre culturel de l'Ouest, *Les religieuses enseignantes : XVI^e-XX^e siècles*, France, Presses de l'Université d'Angers, 1981.

⁷⁶ RAPLEY Elizabeth, *A social history of the cloister: daily life in the teaching monasteries of the Old Regime*, Montreal, Canada, 2001.

⁷⁷ ANNAERT Philippe, « L'apport des religieuses enseignantes à l'éducation des filles dans les villes du Nord-Ouest de l'Europe, XVII^e-XVIII^e siècles », *Revue du Nord*, 394-1, 2012, p. 9-31.

⁷⁸ ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit..

question de la vocation. Il s'agit ici de mettre en lumière les manques de questionnements sur les filles de sainte Ursule.

L'entrée au sein des monastères des filles d'Angèle Mérici a été étudiée à de nombreuses reprises et sur des territoires différents. Les points techniques et la profession des vœux avec l'évolution de la clôture ont été retenus par les chercheurs⁷⁹ qui ont également porté leur intérêt sur les choix des religieuses dans le rôle de sœurs⁸⁰. Toutefois ces analyses laissent peu de place à la vocation. De même, les études sur la religiosité au sein des couvents ont été menée de manière plus conséquente sur les pensionnaires étudiantes ou âgés, que sur les novices et les religieuses.

Par ailleurs, même les travaux abordant la place des moniales au couvent parlent avant tout des religieuses qui décident de changer de voie au cours de leur vie dans la communauté, sans chercher à comprendre comment elles y sont entrées.

LA VOCATION RELIGIEUSE

Etudier la vocation : choix des terrains et des institutions

La concentration géographique

Il est vite apparu pour les chercheurs que se concentrer sur la France représentait un enjeu dont l'un des risques était une trop grande généralisation, ne permettant pas de relever les spécificités. La vocation peut par ailleurs être analysée selon plusieurs axes : d'une part, en ce qui concerne les membres du clergé séculier dans le cadre de leur paroisse et de leur diocèse ; d'autre part, en ce qui concerne les membres du clergé régulier, représentés par diverses familles religieuses et monastères ; enfin, en prenant également en compte les pensionnaires ainsi que les paroissiens. C'est naturellement que les universitaires travaillant le sujet ont pris le parti de concentrer leurs recherches sur des cadres spécifiques pour mettre en avant les diversités géographiques et les interrogations en découlant. Les études régionales sont les plus répandues sur le sujet. Il s'agit pour les historiens d'observer une comparaison sur plusieurs diocèses afin de remarquer les spécificités comme les répétitions entre les congrégations de la Réforme Catholique et les

⁷⁹ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *ibid.*

⁸⁰GOUBAUD Anne, *Les Ursulines d'Angers (1617-1792)*, *op.cit.*

ordres anciens⁸¹. Les ouvrages de Dominique Dinet sont essentiels pour l'analyse régionale du recrutement et de la vocation religieuse⁸². Néanmoins, les recherches par régions ne permettent pas aux historiens d'exploiter tous les aspects de la vocation si bien que certains ont choisi une approche diocésaine du sujet comme Bernard Dompnier⁸³. Les singularités peuvent être plus perceptibles et il est donc plus facile de la mettre en valeur. De même, le territoire à couvrir étant moins grande, les travaux sur le sujet peuvent alors être plus précis et insister sur la répartition de la vocation dans l'espace et entre les couvents.

Finalement, comme l'explique Bernard Dompnier, avec cette méthode « il ne s'agit pas de présenter une approche "régionaliste" de l'histoire mais de faire de l'histoire avec les matériaux disponibles »⁸⁴.

Focales institutionnelles : clergé, couvent, congrégation

Au-delà du choix du cadre géographique, les études sur la vocation religieuse impliquent également de décider sur qui l'analyse se porte. Il est possible de centrer les recherches sur les séculiers, qui sont privilégiés par les universitaires dans les travaux jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les écrits sur les vocations des curés, prêtres, évêques et cardinaux interrogent la mainmise de certaines familles sur des paroisses, ou évêchés, ainsi que le respect des contraintes religieuses pour vérifier l'engagement des hommes concernés.

Dans le cadre des réguliers, la question de la vocation, mise en avant par l'histoire sociale, peut être étudiée sous des prismes multiples, le recrutement variant selon les familles religieuses. La comparaison de plusieurs couvents appartenant à une même congrégation permet de mettre en valeur les spécificités d'une communauté et de

⁸¹ En fonction de la taille des diocèses, certaines familles religieuses n'avaient qu'un seul couvent dans cette aire géographique. Ainsi, les études régionales sur ce point peuvent aussi permettre de comparer aussi les dynamiques entre les monastères issus d'une même maison.

⁸² Dominique Dinet utilise cette approche aussi bien dans ses travaux sur les réguliers et la vie régionales que sur la vocation, qui dans les deux cas sont réalisés sur le même espaces géographique.

DINET Dominique, *Vocation et fidélité : le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e)*, op.cit..

DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, op.cit..

⁸³ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, op.cit.

⁸⁴ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, *ibid.*, p.12.

comprendre la vocation à plus petite échelle. L'étude pionnière dans le domaine est celle de Roger Devos sous la direction de Robert Mandrou concernant les monastères de la Visitation d'Annecy⁸⁵. Pour Philippe Annaert, cette analyse vise « *à rendre aux femmes la place qui leur revient dans l'histoire monastique des XVII^e-XVIII^e siècles* »⁸⁶ en cherchant à valoriser la mise en place de la vocation chez les Visitandines. Par ailleurs afin de retrouver les spécificités de l'engagement individuel et comprendre les influences locales de la vocation, la recherche autour d'un couvent se révèle intéressante. Toujours à propos des Visitandines, Philippe Sarret⁸⁷ utilise l'étude conventuelle pour mettre en avant l'évolution du recrutement et des effectifs au sein du monastère.

L'analyse par congrégation à partir d'une comparaison au sein d'un diocèse ou d'un espace géographique de plusieurs couvents observant la même Règle nécessite de nombreux travaux du fait de la diversité des familles religieuses et la quantité de monastères présents en France. Ainsi ce mémoire se place dans la continuité directe des recherches sur la vocation par diocèses et couvents en comparant trois établissements monastiques d'Ursulines.

Une analyse du recrutement

L'étude socio-géographique

Pour comprendre et analyser la vocation, plusieurs historiens partent des études socio-géographiques. L'objectif est avant tout de saisir l'identité de la religieuse, c'est-à-dire d'étudier d'où elle vient, la catégorie sociale de sa famille et son âge de recrutement.

Avec cette démarche, l'histoire sociale devient un apport majeur de l'histoire religieuse. Les chercheurs interrogent alors la corrélation entre les différentes informations pour créer un profil type de la moniale, et ainsi repérer les parcours sortant

⁸⁵ DEVOS Roger, *Vie religieuse féminine et société : des Visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Annecy, France, Académie Salésienne, 1973.

⁸⁶ ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, Belgique, 1992, p.11.

⁸⁷ SARRET Philippe, « Les Visitandines d'Aurillac. Le recrutement d'un ordre récent » in DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999, pp.73-90.

de cette norme et ayant une vocation particulière. Par ailleurs s'intéresser au lieu de vie avant l'engagement permet aux universitaires de mettre en valeur les zones de viviers pour l'engagement religieux. Avec cette méthode, Elizabeth Rapley⁸⁸ dans son article « Women and the Religious Vocation in Seventeenth-Century France » met en avant, à travers de nombreuses statistiques, l'importance de la noblesse parisienne dans l'entrée en religion, souvent pour des jeunes filles de moins de 25 ans. Ces informations, au-delà de créer des fiches d'identités, permettent d'analyser les moments de vies pendant lesquels la question de la vocation se pose, et dans quels espaces géographiques le choix est le plus répandu.

Par ailleurs, les études socio-géographiques de la vocation ont permis dans les années 1980 et 1990 d'interroger la notion de détermination sociale. Il s'agit ici pour les universitaires de comprendre le poids de l'origine sociale dans les possibilités d'entrées en religion. C'est avec ces recherches que les historiens ont mis en avant la prédominance de la noblesse et de l'aristocratie dans l'engagement religieux. Les chercheurs ont alors questionné le rapport entre influence sociale et décision personnelle⁸⁹.

L'intérêt pour le positionnement face aux familles

Toujours en lien avec l'histoire sociale, les chercheurs de l'histoire religieuse et de la vocation mettent en avant le rôle des relations familiales dans l'engagement conventuel des femmes. L'influence de l'entourage se questionne que ce soit pour des points de vue favorables comme défavorables à l'engagement, ces éléments permettant de mieux comprendre la manière dont cela impacte la décision de la novice. Les travaux récents, en particulier ceux d'Alexandra Roger⁹⁰, tentent de remettre en perspective l'histoire religieuse par les oppositions internes aux prises d'habit. Ces écrits permettent de croiser les avis sur la vocation, entre la décision du concile de Trente de favoriser l'engagement sincère, l'implication des parents dans le choix et la volonté du pouvoir royal d'affirmer

⁸⁸ RAPLEY Elizabeth, « Women and the Religious Vocation in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, 18-3, 1994, p. 613-631

⁸⁹ FAYOLLE Cyrille, « L'entrée religion. Détermination sociale et décision personnelle. » in DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999, pp.114-134.

⁹⁰ ROGER Alexandra, « Contester l'autorité parentale : les vocations religieuses forcées au XVIII^e siècle en France », *Annales de démographie historique*, 125-1, 2013, p. 43-67.

son ascendant sur l'Eglise. De même, Alexandra Roger met en évidence la présence de dynamiques souvent bien éloignées de la question de ferveur religieuse mais liées à l'économie et au patrimoine, qui dictent la décision de la famille vis-à-vis du choix de prise d'habit de la novice.

La vocation conventuelle : mesurer des flux

Comprendre le recrutement dans les travaux sur la vocation implique largement de mesurer les flux, aussi bien les entrées que les sorties, au sein des monastères. Depuis le renouveau de l'histoire religieuse à partir de la réévaluation des archives⁹¹ dans les années 1970, l'historiographie de la vocation est marquée par une volonté de connaître et d'approfondir ce qui forme le mouvement d'ensemble et les spécialités de recrutement de chaque ordre. La question centrale des écrits invite à comprendre comment la sortie, qu'elle intervienne au cours du noviciat ou après la prononciation des vœux, peut indiquer un manque de vocation.

Pareillement les études sur la Révolution française et la fermeture des couvents abordent les autorisations de sorties. Cela permet aux historiens d'effectuer des recherches non seulement autour de ceux et celles décidant de partir mais également sur les religieux et religieuses ayant poursuivi le choix de l'engagement pour appréhender leur rapport à la vocation. Gwénaél Murphy, notamment à travers son ouvrage *Les religieuses dans la Révolution française*⁹² suit cette voie et met en lumière la diversité des trajectoires, individuelles comme collectives, des religieuses face à la Révolution.

Une analyse plus récente est portée par Albrecht Burkardt et Alexandra Roger⁹³ qui au sein de leur ouvrage, étudient les différents aspects qui entourent l'engagement religieux. Leurs travaux apportent aussi des renseignements sur les évolutions des dynamiques d'entrées et de sorties dans les monastères. La vocation est travaillée dans certaines

⁹¹ Les registres de vêtue d'ingrès, les actes de professions, ainsi que les testaments ante professionem, et les actes de constitution de dot pour les femmes sont reconsidérés comme sources permettant de mesurer les flux d'entrée et plus seulement comme une indication biographique de la religieuse. Cette idée est reprise par Bernard Dompnier. (DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, op.cit..)

⁹² MURPHY Gwénaél, *Les religieuses dans la Révolution française*, Paris, Bayard, 2005.

⁹³ BURKARDT Albrecht et ROGER Alexandra (éd.), *L'exception et la Règle : Les pratiques d'entrée et de sortie des couvents, de la fin du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2022.

parties comme notion secondaire mais fortement liée aux décisions prises par les réguliers.

Le croisement avec les sciences humaines et sociales : un renouveau de la vocation

« Le XVIII^e aussi a vu éclore l'action de véritables pasteurs dont le portrait en demi-teinte est surtout le résultat d'une historiographie encore marquée par la dépréciation longtemps prédominante dont la vie religieuse du XVIII^e siècle a été victime⁹⁴ » évoque Bernard Hours. Dans l'historiographie de la vocation religieuse et des congrégations, le portrait dressé des réguliers n'est pas toujours glorieux et fidèle, encore majoritairement influencé par les pensées des historiens post-Révolution française. L'histoire religieuse a remis en cause cette perception négative de la vocation, mais les chercheurs du début du courant ne se sont pas pour autant intéressés pleinement à la notion. C'est grâce au croisement avec les sciences humaines et sociales et avec d'autres courants historiographiques que le traitement de la vocation se renouvelle.

Chercher à comprendre les mentalités

Grâce à l'histoire sociale, déjà évoquée précédemment, un nouveau regard est porté sur les réguliers par les historiens. La compréhension de l'engagement et la vocation dans leur individualité devient un enjeu alors que les chercheurs considèrent désormais les religieuses ont un parcours intéressant à approfondir.

Les premiers progrès dans l'étude des mouvements religieux proviennent des années 1970 et du croisement avec la sociologie, la psychologie et l'anthropologie. Comprendre les mentalités devient une question essentielle à la recherche et c'est pour cela que de nouvelles disciplines sont intégrées dans les études, afin d'apporter des points de vue innovants. Néanmoins, au début, la notion de vocation n'est pas traitée de manière

⁹⁴ HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit..

individuelle mais en commun avec celle de la dévotion. Les travaux se concentrent sur l'idée de croyances et de foi, comment cela se perçoit et s'affirme sur chaque individu⁹⁵.

L'histoire du genre est également en lien avec de nombreux progrès – développés plus en détail dans la partie suivante – et apporte un renouveau dans les études en étant les premiers à s'intéresser aux religieuses dans leur individualité et pas seulement en comparaison avec les hommes. Les différents travaux d'Elizabeth Rapley sur la France sont pionniers dans le sujet⁹⁶.

La théologie de la fin du XX^e siècle représente aussi une contribution à la réflexion sur les vocations par l'histoire des mentalités. La vocation systématique est en partie remise en cause et l'apport du point de vue d'ecclésiastiques sur le fonctionnement de l'engagement permet de mettre en avant les atouts que cela pouvait représenter d'un point de vue personnel pour les moines et moniales⁹⁷.

L'explication d'un phénomène

Pour les historiens de l'histoire religieuse, travailler la vocation ne signifie pas seulement s'attarder sur les décisions qui animent les religieux et religieuses à s'engager mais cela prend aussi en compte la compréhension de l'évolution de la vocation entre différents siècles.

Les universitaires se sont donc intéressés aux chutes et regains dans l'engagement religieux. D'abord, avec l'histoire économique, ils ont mis en évidence l'importance des dots dans la vocation, notion qui a déjà été en partie évoquée plus tôt, et à la dynamique du système financier. De plus, plusieurs écrits ont essayé de démontrer des dynamiques dans le changement des croyances en utilisant la théologie et la pratique de la dévotion. Toutefois, le sujet a surtout été approfondi au XIX^e siècle et le XX^e siècle plus que pour l'époque moderne.

⁹⁵ DOMPNIER Bernard, *Missions, vocations, dévotions : Pour une anthropologie historique du catholicisme moderne*, Lyon, LARHRA, coll. « Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires », 2015.

⁹⁶ RAPLEY Elizabeth, « Women and the Religious Vocation in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, 18-3, 1994, p. 613-631

RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, Canada, Bellarmin, 1995.

⁹⁷ BERNARD Charles André, « L'idée de vocation », *Gregorianum*, vol. 49, n° 3, 1968, p. 479-509.

Cependant c'est surtout l'apport d'une nouvelle notion, la liberté, dans la recherche de la vocation religieuse qui induit des changements dans le traitement du sujet. Il s'agit comme l'explique Jean de Viguerie d'interroger non seulement comment les religieuses perçoivent leur intégration mais surtout comment l'engagement peut représenter des prémices de liberté, en particulier pour les femmes⁹⁸.

L'HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE : L'APPLICATION A LA RELIGION

L'histoire des femmes à l'époque moderne : un travail de synthèse

Les femmes se sont souvent vu être délaissées dans les travaux sous l'Ancien Régime, principalement perçues comme ayant peu de rôles politiques, diplomatiques et économiques. Evoquées dans les travaux sur la démographie, elles sont considérées par comparaisons avec les hommes et dans leurs rôles quotidiens. Nonobstant, cette perception des femmes s'est vue nuancée avec l'émergence de l'histoire des femmes et du genre dans le second XX^e siècle. La volonté de centrer les travaux sur l'un des sexes est affirmée par des chercheurs et surtout des chercheuses. Sous l'influence des travaux de Joan Scott⁹⁹ qui remet en cause la vision essentialiste des femmes comme groupe homogène et qui s'attarde sur la construction culturelle et relationnelle du pouvoir entre les deux sexes, des colloques sont organisés autour de la place des femmes dans la société à la fin des années 1990¹⁰⁰. De plus, ce sont avant tout des ouvrages de synthèse qui sont réalisés au début des années 2000. Ils évoquent l'évolution de la place des femmes sur trois siècles, s'attardant en priorité sur la sphère familiale, puis sur leur place dans la

⁹⁸ VIGUERIE, Jean de, « La vocation religieuse et sacerdotale aux XVII^e et XVIII^e siècles. La théorie et la réalité » in Rencontre d'histoire religieuse, Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées, et Centre culturel de l'Ouest, *La Vocation religieuse et sacerdotale en France : XVII-XIX^e siècles*, Angers, Université d'Angers, 1979, pp.17-40.

⁹⁹ SCOTT Joan W., « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, 91-5, 1986, p. 1053-1075.

¹⁰⁰ Association des historiens modernistes des universités, *La femme à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) : colloque tenu à Paris les 11 et 12 mai 1984*, dans *Bulletin (Association des historiens modernistes des universités)*, Paris, France, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1985.

BUCHET Luc, Centre de recherches archéologiques, et Journées anthropologiques de Valbonne, *La femme pendant le Moyen Âge et l'époque moderne : actes des sixièmes journées anthropologiques de Valbonne, 9-10-11 juin 1992*, Paris, France, CNRS Éditions, 1994.

royauté et enfin aborde le rapport femmes et religions de manière succincte¹⁰¹. Des ouvrages plus précis paraissent au même moment, centrés tout de même sur le rapport des femmes à la société et remplaçant en contexte leur place¹⁰².

La religion et les femmes, le biais du genre : un nouveau traitement des rapports

Le traitement des femmes au sein de la religion catholique s'est révélé fait par le biais des hommes et en partant des postulats de l'époque, c'est-à-dire une supériorité des homologues masculins. Toutefois, comme l'explique Anne Jusseaume, « l'histoire des femmes et du genre s'est saisie des sources religieuses de longues dates, avec des succès différents selon les historiographies nationales et les périodes¹⁰³ ».

L'étude du rapport des femmes à la religion a été étudiée dès le début du XX^e siècle avec des travaux comme ceux de Colette Yver¹⁰⁴. Néanmoins ces écrits sont peu reconnus et abordent le sujet dans sa généralité. C'est surtout avec des travaux plus tardifs que la relation entre l'Eglise et les femmes est approfondie. Les historiens s'intéressent aux liens entre les dirigeants et représentants de la catholicité et les femmes aux différentes étapes de leurs vies, avec le catéchisme pour les jeunes filles, le mariage et l'engagement religieux à l'âge adulte et les débats autour du veuvage¹⁰⁵. Surtout, les universitaires interrogent par le biais de l'histoire du genre le rapport des religieuses aux hommes auxquels elles doivent rendre des comptes comme les évêques.

De plus, les études récentes des chercheurs et chercheuses souhaitent mettre en valeur la place des femmes vis-à-vis de la religion avec la réalisation de biographies de personnes ayant joué un rôle dans le monde ecclésiastique¹⁰⁶.

¹⁰¹ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, France, Belin, 2003.

¹⁰² MICHEL Andrée, « La situation des femmes au XVII^e et au XVIII^e siècle », *Que sais-je ?* 9-1782, 2009, p.43-56.

¹⁰³ JUSSEAUME Anne, « Les archives des congrégations religieuses féminines : nouvelles sources et nouveaux objets pour l'histoire sociale à l'époque contemporaine », *art.cit.*, p.2.

¹⁰⁴ YVER Colette, *L'Eglise et la femme*, Paris, France, Ed. Spes, 1934.

¹⁰⁵ BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Éd. du Cerf, 2003.

¹⁰⁶ VRAY Nicole, *Femmes, Eglises et société : du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, France, Desclée De Brouwer, 2014, 2014.

La religieuse, une femme à part, un parcours différent

Malgré l'intérêt des historiens et historiennes de l'histoire du genre pour la religion, le travail sur les religieuses a été en partie délaissé au début, et ce malgré l'intérêt des universitaires. La moniale a représenté pendant longtemps une figure particulière n'appartenant pas pleinement aux études sur le genre, considérée comme une femme à part. C'est d'abord avec l'histoire des femmes, qui précède l'histoire du genre, que les parcours religieux féminins sont mis en avant.

Cet intérêt se manifeste d'abord dans les pays anglophones avec les études en Amérique du Nord d'Elizabeth Rapley sur les congrégations du XVII^e siècle en France¹⁰⁷. Elle montre dans ses écrits l'affirmation des femmes dans les actes apostoliques alors sous dominance masculine.

Les religieuses deviennent alors un véritable sujet d'étude influencé par l'histoire du genre, questionnant alors chaque aspect de leur vie – de l'organisation de l'enfermement¹⁰⁸ à la vocation et la liberté féminine – soit en comparaison avec celles des hommes de l'époque soit en mettant en avant les initiatives féminines.

¹⁰⁷ RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, op.cit..

¹⁰⁸ BOUTER Nicole et Centre européen de recherches sur les congrégations et ordres religieux. Colloque international, *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours : Actes du Deuxième Colloque International du C.E.R.C.O.R., Poitiers, 29 septembre-2 octobre 1988*, Saint-Etienne, France, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1994, 1994.

ETAT DES SOURCES ET ENJEUX METHODOLOGIQUES

Étudier la vocation chez les religieuses nécessite d'abord de connaître ces femmes qui font le choix de l'habit. L'établissement de listes au sein des couvents n'est pas systématique et régulier. Dans le cadre de cette étude, seules les ursulines de Luçon ont laissé un tel document, incomplet et surtout révolutionnaire, ce qui ne donne qu'un aperçu des religieuses présentes à une année donnée. Il est donc nécessaire de trouver des sources permettant de connaître ces femmes qui intègrent les ordres. Il s'agit d'abord d'établir une étude prosopographique des régulières, en s'intéressant à des sources qui permettent d'accéder à des informations constituant l'identité des religieuses, aussi bien familiale que conventuelle.

Les sources nécessaires pour cette étude sont des sources entièrement manuscrites, issues de l'institution ecclésiastique. D'une part, il y a les registres paroissiaux produits par le clergé séculier au sein de leur paroisse qui retracent les naissances, mariages et décès et donnent donc des indications sur la population. D'autre part, les documents émanant directement des congrégations religieuses elles-mêmes constituent la majeure partie des archives étudiées. Sur ces sources religieuses, Charles Molette explique que des documents de toutes sortes ont été conservés car non seulement représentant les témoins d'un fait de civilisation mais aussi comme trace de l'action de Dieu pour les chrétiens¹⁰⁹. Les archives existantes se concentrent toutefois majoritairement sur le temporel de l'Eglise et non sur le spirituel, et varient grandement en fonction des congrégations, celle des enseignantes étant moins riches que les autres. Ces deux constatations expliquent une partie de manque de sources sur les ursulines et leur vocation. Les archives des congrégations religieuses sont donc de différentes valeurs, et parmi elles, un grand nombre permet de faire une étude prosopographique. Néanmoins, les écrits que l'on supposerait les plus utiles pour la compréhension de la vocation c'est-à-dire ceux du for-privé sont en réalité rares en production – les jeunes filles ayant peu

¹⁰⁹ MOLETTE Charles, "Les archives des congrégations religieuses", *La Gazette des archives*, n°68, 1970, pp. 25-43.

d'occasions d'écrire – et encore plus en conservation¹¹⁰ - ceux-ci n'ayant pas été jugés utiles au couvent. D'autres sources permettent tout de même de retracer le parcours des religieuses et donnent des indications sur la formation de cette vocation.

Les archives des congrégations sont réparties majoritairement entre trois centres : les couvents eux-mêmes – pour les archives les plus récentes¹¹¹ – les archives diocésaines – pour le département actuel de la Vendée, celles avant le XIX^e siècle se trouvent aux AD, et pour le Maine-et-Loire, il n'existe aucune indication dans les fonds des couvents de Saumur et d'Angers, – enfin les archives départementales qui possèdent, elles, de nombreux documents principalement au sein de la série H.

Pour cette étude, les archives religieuses proviennent donc des AD. Les Ursulines d'Angers, un des trois monastères de notre étude, sont celles ayant laissé le plus de sources. Toutefois la majorité concerne avant tout les rentes et les aspects financiers de la congrégation. C'est sous la côte 260H4 des ADML, « Dotations de religieuses. 1628-1743 » qu'il est possible de retrouver dix manuscrits. Le fonds des ursulines de Saumur est un peu moins riche en documents, mais un certain nombre concernent cette étude. Les côtes aux ADML 261H1 « Livre des prises d'habit et professions, 1667-1787 », 261H2 « Liste des pensions et entrées des novices – 1706-1788 » et 261H3 intitulé « Constitutions de dots, pensions, etc... 1620-1771 » abordent toutes l'entrée des femmes au sein du couvent. Enfin, pour les Ursulines de Luçon, les archives sont très lacunaires, mais celles présentes sont essentielles pour le sujet, en particulier la côte H253 concernant les « Rentes dues aux Ursulines. - Contrats de profession. - Déclarations des Ursulines qui désirent continuer la vie communautaire (1791). (1686-1791) ».

Sous toutes ces côtes, se trouvent toutefois des documents de natures différentes qui ne permettent pas d'extraire les mêmes informations et sur lesquels il est nécessaire de revenir.

¹¹⁰ JUSSEAUME Anne, « Les archives des congrégations religieuses féminines : nouvelles sources et nouveaux objets pour l'histoire sociale à l'époque contemporaine », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, n°128-2, 2016.

¹¹¹ Les congrégations des ursulines de France, de Belgique et d'Espagne se sont réunies pour créer un centre d'archives concernant leurs monastères. Il est possible de les demander sur le site suivant : Archives des Ursulines de l'Union Romaine et France-Belgique-Espagne, « Les Ursulines en France. 1593-1793 », *Archives des Ursulines*. Disponible en ligne : <https://archives-ursulines.fr/>. (consulté le 07 avril 2025). Toutefois, en ce qui concerne les couvents de l'étude, il est précisé que les archives ont été directement versées aux AD.

LA NATURE DES SOURCES

Les sources sur les religieuses ne sont pas produites par un seul organisme, mais par différentes personnes qui n'écrivent pas selon les mêmes codes et avec la volonté de laisser les mêmes informations. Trois types de documents ressortent de cette étude : les registres et listes des congrégations, les contrats entre les couvents et les novices ainsi que les registres paroissiaux.

Les registres et listes des congrégations

Dans les études prosopographiques sur les religieuses et les recherches sur la vocation, les registres occupent une place centrale. Ils réunissent tous les documents permettant d'établir les entrées et les sorties des religieuses au sein de la communauté¹¹². Les contrats d'entrée, de profession mais également les décès y sont recensés. Cependant dans le cadre de géographique de notre étude, seules les ursulines de Saumur ont laissé des registres conservés AD¹¹³. Ainsi, les documents qui concernent habituellement la majeure partie des travaux sur la vocation ne sont pas disponibles pour cette étude : le livre des prises d'habit et de professions¹¹⁴ n'est plus accessible et au sein de la liste des pensions et entrées des novices en trois volumes, seul un est partiellement consultable en salle de lecture.

Nonobstant, au-delà des registres, certains couvents réalisent des listes de leurs religieuses à une période, soit pour constater des évolutions, soit à des moments de changement de recrutement comme lors des ouvertures ou de fermetures. Les Ursulines de Luçon possèdent un document permettant de recenser les religieuses à un moment donné : les déclarations des Ursulines qui désirent continuer la vie communautaire réalisées en 1791¹¹⁵. Cette source laisse des informations sur les noms de religieuses des

¹¹² Pour Anne Jusseaume, il s'agit d'un « processus d'enregistrement de la vocation, scandent les étapes de la vie religieuse. Ils sont des documents administratifs pour la congrégation qui doit connaître et gérer ses membres dans toutes les dimensions de leur vie : registres d'entrée dans la communauté où la dot peut être mentionnée, registres de profession qui actent l'entrée dans la vie religieuse, registres de sortie et listes de sœurs décédées. » (JUSSEAUME Anne, *ibid.*, p.3).

¹¹³ ADML, Série H, ms., n°261H1, Ursulines de Saumur.

ADML, Série H, ms., n°261H2, Ursulines de Saumur.

¹¹⁴ ADML, Série H, ms., n°261H2, Ursulines de Saumur.

¹¹⁵ ADV, Série H, ms., n°H253-19, Ursulines de Luçon.

sœurs (leur nom de famille n'étant plus indiqué), leur âge lors de la réalisation de la liste et leur temps de présence dans le couvent. Cette liste sommaire regroupe trente-sept religieuses, pour autant cela ne représente pas l'ensemble de la communauté ; seules les religieuses souhaitant continuer la vie dans le couvent sont mentionnées sur ce document.

Les contrats

Les congrégations doivent tenir des comptes sur les religieuses afin d'être en mesure de connaître le nombre de places disponibles au sein du couvent, et de savoir l'état des finances du monastère. Les contrats constituent une source d'information primordiale pour les religieuses. Ces accords rédigés par les notaires et passés entre les religieuses, la novice et sa famille permettent d'affirmer les droits de chacun et de garder une trace de cet engagement. Les ADML comme les ADV possèdent un grand nombre de ces archives, notamment sous la côte H253 et 261H3. Toutefois, au sein d'un même lieu, les formes de contrats varient tout comme leur constitution. L'engagement de la jeune fille est questionné à différentes reprises, et à chaque moment un document est rédigé.

Le contrat de vêtue est la première vraie trace de la vocation de la novice. Il est « l'acte par lequel on donne à un postulant l'habit du monastère dans lequel il va être admis à commencer son noviciat ; c'est ce qu'on appelle autrement la prise d'habit¹¹⁶ ». Chez les Ursulines d'Angers, l'ingression de Jeanne Marie Giroust constitue ses débuts au sein du couvent.¹¹⁷

Une fois la période de noviciat terminée, un nouveau contrat est alors rédigé. Appelé contrat d'ingrès ou de profession, il marque la fin de la période de préparation de la jeune fille et l'intégration de cette dernière au couvent après prononciation des vœux et acceptation de la règle. Le « contrat de proffession de notre chère sœur Thérèse Angélique Girard de Saint Augustin »¹¹⁸ montre sa réception au sein de la communauté.

Cependant ces deux formes de contrats n'actent que l'acceptation de la novice au sein de la communauté et, même s'ils évoquent parfois les conditions de son accueil, ils n'en

¹¹⁶ BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Vêtue (acte de,) », volume XVII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1765, p.223.

¹¹⁷ ADML, Série H, ms., n° 260H4-3, Ursulines d'Angers

¹¹⁸ ADV, Série H, ms., n° H253-2, Ursulines de Luçon

règlent pas toujours toutes les dispositions. Ces notifications sont réservées aux contrats de dot, qui peuvent intervenir à différentes étapes du parcours d'engagement, étant le fruit de négociations. Dans la majorité des cas, ces contrats sont constitués en plusieurs parties, avec la présence d'amortissement de dot, reflétant les changements relatifs aux échanges entre la famille et les religieuses, mais aussi selon le temps passé dans le couvent.

Les contrats ne sont pas des sources cloisonnées et ne suivent pas un seul et même modèle. Les informations peuvent se croiser si bien que la plupart des religieuses ne possèdent pas les trois contrats.

Les BMS

Le manque d'informations au sein des archives est commun ; les constitutions du contrat dépendent du notaire qui l'écrit mais aussi de la congrégation qui demande l'inscription de certaines informations. Par ailleurs, selon le statut de la novice au moment de son engagement, ces renseignements familiaux ne sont pas uniques. Ainsi, peu de sources mentionnent l'âge des novices lors de leur prise d'habit et profession. De même, la famille n'est pas toujours entièrement mentionnée. C'est dans ce cas que les registres paroissiaux permettent de compléter les informations déjà connues. Dans le cadre de cette étude, cela a surtout été intéressant pour le couvent des Ursulines de Luçon, les ADV proposant un registre des noms de Vendée¹¹⁹ fiable et des registres de BMS relativement bien référencés.

Les registres paroissiaux ne sont pour autant pas pleinement exploitables en permanence. Déjà, tous n'ont pas les années répertoriées ce qui rend compliqué la recherche, page par page. Par ailleurs, selon les années, les registres paroissiaux n'étaient pas régis par les mêmes obligations ce qui laissait quelques libertés aux curés les tenant :

¹¹⁹ *Noms de Vendée* est un domaine participatif recensant les noms et prénoms issus d'un grand nombre d'archives comme des actes notariés, des pensions civiles et militaire et des registres paroissiaux. Tous les noms ne sont pas encore recensés mais après des recherches généalogiques, cette base a été utile à de nombreuses reprises pour obtenir les dates de naissance ou baptême qui ont permis ensuite de retrouver l'acte au sein des BMS. De même, cette base étant participative, tous les renseignements supplémentaires trouvés ont pu être ajoutés et ainsi permettre de faire de nouveaux liens généalogiques et également d'indiquer les vues des registres pour faciliter la recherche. (lien URL : <https://www.nomsdevendee.fr/>)

date de naissance parfois mentionnée en plus de celle du baptême, inscription de tous les noms des parents ou juste un seul, indication peu systématique de leur métier¹²⁰.

L'EXPLOITATION DES INFORMATIONS

Au sein d'une même côte, d'un même couvent, la nature des archives varie, encore plus quand il faut y ajouter les registres paroissiaux. Les informations apportées sont différentes entre les trois couvents mais également entre les religieuses. Il est donc nécessaire d'étudier les sources avec une idée précise de ce qui doit retenir l'attention, des questions à poser aux documents et des silences à notifier. Par ailleurs, établir un ordre de traitement des sources permet de ne pas se perdre dans les informations et de hiérarchiser les priorités.

Une étude prosopographique

Le profil de la religieuse

La méthode prosopographique vise à mieux connaître une période à travers l'étude de la vie de personnes appartenant à un groupe social défini. Au sein de cette étude, l'objectif est donc de déterminer les liens entre les religieuses, la société et le couvent afin de comprendre l'affirmation de la vocation.

Pour cela, il s'agit d'abord de créer un profil socio-géographique avec les renseignements les plus communs. Les contrats et les registres paroissiaux permettent dans la plupart des cas d'avoir accès aux noms des parents, leurs métiers ou statut dans la société et aussi à leur lieu de vie, ville comme paroisse. L'âge de la jeune fille avec les dates de naissance et d'entrée dans le couvent sont pertinents. Toutes ces informations doivent pouvoir indiquer où chercher des renseignements supplémentaires quand les sources sont partielles. La date de naissance permet par exemple de chercher dans les BMS les renseignements sur les parents. Par ailleurs, créer des listes de religieuses apporte des données supplémentaires sur les habitudes familiales. Il est alors nécessaire

¹²⁰ ADV, BMS – Bretignolles-sur-Mer, 1737-1769, Baptême de Catherine Modeste Fruchard, vue 110/286. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>. BMS de Catherine Modeste Fruchard qui indique sa date de baptême, de naissance et le nom de ses parents. Cela représente le modèle le plus courant de rédaction des registres paroissiaux.

de repérer les cercles d'influences qui invitent les jeunes femmes à se renseigner sur la vie religieuse et essayer alors d'expliquer la présence de membre d'une même famille au sein d'un couvent.

Des renseignements sur l'intégration religieuse

Une fois le profil de la religieuse déterminé, il devient nécessaire de chercher des indices sur son intégration au sein de la congrégation. Les sources utiles pour cette partie sont entièrement les contrats. D'abord la dot représente un indice majeur. Il faut repérer le montant de la dot pour le comparer à ceux des autres religieuses des trois couvents. Le nombre de dots peut être intéressant, de même que la nature de cette dernière – viagère ou non – ainsi que toutes les mentions d'amortissements, de conditions de paiement. Lors de la rédaction des contrats, la position de la religieuse au sein du couvent est parfois mentionnée : sœur de chœur ou sœur converse n'implique pas les mêmes devoirs et est réservé à des filles de certaines familles. En outre, les informations sur les religieuses ne sont pas uniquement dans les documents les concernant mais aussi dans les accords des novices : leur mention ultérieure montre la continuité de leur présence dans le couvent. Enfin, il s'agit également de repérer les mentions de contrôle de l'Eglise lors de l'intégration au couvent.

Compenser les manques, croiser les sources

Tous les renseignements cités précédemment sont essentiels au questionnement de la vocation. Pour autant, il n'est pas évident au premier abord de trouver l'entière de ses informations dans les archives.

Premièrement, aux ADML, aucune cote n'était triée et numérotée. C'est alors poser la question du traitement de ces archives, et la décision prise a été non pas de les numéroté dans un ordre chronologique de réalisation des contrats mais dans l'ordre de rangement au sein des pochettes. Par ailleurs, le manque de tri des sources combiné au manque de temps d'étude de ces dernières, toutes les cotes n'ont pas été entièrement exploitées¹²¹. Les sources en mauvais-état n'ont également pas été étudiées dans leur ensemble,

¹²¹ ADML, Série H, ms., n° 260H4-7, Ursulines d'Angers
ADML, Série H, ms., n° 261H2, Ursulines de Saumur

notamment car leurs informations étaient dans la majorité incomplètes et nécessitaient plus de recherches annexes. Enfin, les archives étant manuscrites, des XVII^e et XVIII^e siècles, le niveau de paléographie n'était pas identique, et parfois compliqué ce qui a obligé la mise de côté de certains documents¹²².

Réussir à obtenir un profil complet grâce à un document est donc rare et c'est pour cela que le croisement des sources est obligatoire. Les contrats ont donc été la première étape de l'étude pour repérer les éléments les plus évidents et les plus simples ; l'utilisation des registres paroissiaux est intervenue en second temps pour compléter les manques. De même, l'étude des registres n'a pu être portée jusqu'au bout, ces derniers étant chronophages. Finalement, l'insertion de recherches complémentaires à chaque étape de l'étude s'est révélée nécessaire pour essayer de comprendre toutes les situations et d'avoir le plus de renseignements possibles.

Etudier la vocation religieuse, c'est donc avant tout chercher des sources permettant de réaliser des profils de religieuses pour mieux en distinguer les points communs, les divergences mais également les relations et influences. C'est en ce sens que les archives religieuses, et en particulier les documents d'intégration au sein des couvents sont primordiaux, encore plus s'ils sont croisés avec les BMS pour optimiser les données. Ainsi, comme le dit Anne Jusseaume, « les archives des instituts religieux permettent d'aborder toutes les dimensions dont procède la vocation : le contexte social, psychologique et religieux, les stratégies familiales, les logiques de réseaux et d'héritage, la politique de recrutement de la part des congrégations voire le conditionnement depuis l'enfance, tout en enrichissant l'approche sociale de la vocation »¹²³.

¹²² ADML, Série H, ms., n° 260H4-6, Ursulines d'Angers
ADML, Série H, ms., n° 260H4-7, Ursulines d'Angers

¹²³ JUSSEAUME Anne, « Les archives des congrégations religieuses féminines : nouvelles sources et nouveaux objets pour l'histoire sociale à l'époque contemporaine », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 128 2, 2016.

ETUDE DE CAS

Lors de la Réforme Catholique, l'explosion de maisons religieuses exprime une nouvelle ferveur. Dans ce cadre, les Ursulines représentent l'exemple parfait de ces congrégations féminines qui se forment sous l'excès de dévotion. D'abord séculière, la clôture qui leur est imposée avec la vie conventuelle fait d'elles des régulières. Cet enfermement qui commence dans le monastère de Paris en 1612 s'impose rapidement comme la norme, se répandant à travers les fondations de couvent à partir de la règle des maisons Paris, Toulouse, Bordeaux et Lyon, celles-ci s'étant pratiquement entièrement engagée à cette isolement¹²⁴. Au sein des diocèses d'Angers et Luçon, trois couvents d'ursulines sont créés dès le début du XVII^e siècle. Tous insinué par la maison de Bordeaux, ils s'intègrent pleinement dans les villes majeures de leur espace géographique. Les deux monastères d'Angers et Saumur sont fondés en 1618, le premier par la demande de Monseigneur Fouquet de la Varenne, et le second grâce à Mademoiselle de la Barre, Anne de Champigny et Catherine de Médicis. La communauté de Luçon est la plus tardive, datant de 1631 et de l'investissement de Monseigneur Emery de Bragelongne¹²⁵. Tous ces monastères réunis permettent l'identification de 140 religieuses à partir des sources disponibles¹²⁶.

Les Ursulines en tant que congrégations nouvelles ne bénéficient pas d'une attraction similaire aux anciennes maisons. Elles misent alors sur leurs missions peut recruter des jeunes filles, devant alors des monastères attractifs. La construction de la dévotion et l'expression de cette dernière sur les moniales de l'ordre représente alors un intérêt pour la compréhension de la vocation religieuse et les dynamiques qui englobent ces processus. La consécration à Dieu se manifeste comme un phénomène complexe : elle constitue à la fois une réponse à un appel religieux et l'expression d'une position sociale singulière au sein de l'Ancien Régime, en particulier pour les femmes.

¹²⁴ Pour approfondir la mise en place de la clôture, lire : ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, Belgique, 1992.

¹²⁵ Pour plus d'informations sur la création de chaque couvent, se référer aux notices des archives des ursulines.

Archives des Ursulines de l'Union Romaine et France-Belgique-Espagne, « Les Ursulines en France. 1593-1793 », *Archives des Ursulines*. Disponible en ligne : <https://archives-ursulines.fr/>. (consulté le 07 avril 2025).

¹²⁶ ANNEXE B – Liste des religieuses des trois couvents.

La vocation peut ainsi être appréhendée à la fois comme une interrogation intérieure sur l'engagement à Dieu, mais également comme le fruit d'une série de choix mûris au fil des interactions familiales et des relations avec d'autres religieuses. Pour étudier ce sujet manière optimale, il convient de retracer les parcours des religieuses, tant dans leur individualité qu'au sein de la communauté afin de replacer leur vocation en perspective des enjeux propres de leur époque.

PARTIE 1. LA VOCATION RELIGIEUSE, UNE ENTREE CONDITIONNEE

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, croire en Dieu fait partie intégrante de la société française, si bien que même avec l'influence des Lumières, les croyances demeurent prédominantes et continuent d'être valorisées. Avec la Réforme catholique, la vocation religieuse est perçue de manière ambivalente par la population de l'époque : à la fois engagement sincère et nécessaire pour certains, il est pour d'autre une voie de secours et de perfections¹²⁷ : « les vies consacrées sont agréables au Dieu tout-puissant¹²⁸ » et représentent désormais une possibilité pour les jeunes filles et les femmes.

La prise d'habit n'est cependant pas un acte fait sans préparation et réflexion, surtout alors que cela conduit à l'acceptation de l'enfermement et la prononciation des quatre vœux chez les Ursulines. Le choix des ordres n'est jamais hasardeux, mais souvent le résultat d'une volonté progressive et d'exemples depuis la jeunesse. Ainsi, l'entrée au sein d'un monastère ne constitue pas une décision prise ni concrétisée de manière précipitée. Cet engagement s'inscrit dans un processus de préparation structuré, au cours duquel la notion de vocation se manifeste à travers un itinéraire personnel, l'appui de soutiens et l'influence de modèles inspirants.

1.1. UNE REGLEMENTATION PRECISE POUR PROMOUVOIR LA VOCATION

Le parcours religieux effectué par les filles de sainte Ursule répond avant tout à des exigences qui proviennent d'instances différentes. Presque tous les aspects de l'engagement religieux sont encadrés : l'âge minimum comme les temps de préparation sont soumis à des exigences auxquelles les futures religieuses doivent se plier. De plus,

¹²⁷ La population sous l'Ancien Régime, dès le XVI^e siècle, s'attaque à la mise en place de la réforme religieuse dans le monde catholique avec « beaucoup de pieuses personnes, des magistrats, des grandes dames, des saints prêtres sont employés à la réforme monastique. » (VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, France, Nouvelles éd. latines, 1988, p.48). Il s'agit alors de revaloriser la religion et les croyances, ce qui atteint en particulier les hautes sphères de la société, qui désormais voient dans le catholicisme une forme d'élévation sociale et spirituelle.

¹²⁸ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, *ibid.*, p.44

même pour la congrégation, l'intégration d'une nouvelle religieuse n'est pas laissée au hasard : cette dernière doit répondre à des exigences et respecter un certain nombre de conditions pour faire sa profession.

Les réglementations entrent parfois en contradiction mais elles ont toutes pour objectif officiel de favoriser la véritable vocation : Eglise, congrégation comme pouvoir royal tirent plus d'avantages à l'intégration d'une religieuse réellement dédiée à Dieu qu'à l'enfermement d'une jeune fille par sa famille. Il s'agit alors de créer les conditions nécessaires au respect de ces exigences avec, pendant le premier XVII^e siècle, la mise en place d'un système de sélection de la vocation pour lutter contre les abus¹²⁹.

1.1.1. Le rôle institutionnel de l'Eglise

Au XVI^e siècle, le monachisme a déjà plus de dix siècles d'histoire institutionnelle, ce qui fait de l'Eglise, à l'époque moderne, le premier moteur de réglementation autour de l'engagement monastique. Des décisions sont prises au sein de différentes échelles, par la papauté, renforcées au niveau de l'Eglise gallicane et parfois appuyées par les monastères. Les différents conciles ayant eu lieu au cours du Moyen Âge jusqu'au concile de Trente au XVI^e siècle ont apporté des précisions sur l'engagement religieux au sein des couvents pour favoriser la vocation.

L'une des questions les plus posées est celle de la dot, perçue par le monastère lors de l'admission à la profession d'une novice et compris comme « un bien spirituel¹³⁰ ». Traitée par les théologiens de la fin du Moyen Âge, notamment Saint Thomas, elle fait l'objet de recherches et de définition juridique. Pour Thomas d'Aquin, la dot doit être liée à son utilité : si elle est demandée pour l'entrée dans le couvent comme une forme de paiement d'admission alors elle est illégale, mais si elle est exigée pour subvenir aux charges de la moniale alors elle peut être évoquée¹³¹. C'est ce point de vue qui va être repris par le Concile de Trente en 1563 lors de la session 25¹³². Les religieuses doivent

¹²⁹ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, op.cit.

¹³⁰ LOYSEL Charles, *Des aumônes dotales ou dots moniales avant 1789*, Thèse de doctorat, Université de Paris (1896-1968). Faculté de droit et des sciences économiques, France, 1908, p.17.

¹³¹ Thomas d'Aquin, « Supplément, question 95. De la dot des bienheureux », *Summa Theologiae*, 1266-1273.

¹³² LOYSEL Charles, *Des aumônes dotales ou dots moniales avant 1789*, op.cit.

être reçues sans paction et en considération des limites des revenus du monastère, ce qui explique les variations dans les sommes de la dot¹³³.

Pendant cette même session du concile, la clôture et ses limites sont également interrogées. L'enfermement est une des notions essentielles pour l'Eglise au début de l'époque moderne et qui façonne la vie en communauté des XVII^e et XVIII^e siècles. Les décisions prises en 1563 se situent davantage dans une approche de restauration que d'une innovation¹³⁴ avec un décret obligeant « les évêques à assurer la clôture active et passive des maisons de leur diocèse ¹³⁵ ». La clôture étant actée par les vœux de professions, une forme de contournement de l'enfermement est proposée à travers les congrégations séculières. Néanmoins ces dernières se retrouvent vite confrontées au problème dès l'application du concile de Trente décidé par l'assemblée du clergé en 1615. Plusieurs congrégations se voient alors imposer la clôture comme règle.

Par ailleurs, l'Eglise avec le Concile de Trente statue également les conditions d'entrée dans le couvent. L'âge est un aspect subissant le plus de modification aux XVII^e et XVIII^e siècles, étant fixé, au début de la période, à 16 ans d'après l'ordonnance de Blois¹³⁶. Les jeunes filles considérées comme trop jeunes n'étaient donc plus autorisées à prononcer leurs vœux, mais pouvaient tout de même entrer dans le couvent, le noviciat n'étant pas concerné par la limite d'âge. Le temps de cette période de préparation et de réflexion, limitée à un an¹³⁷, permettait aux jeunes filles de s'engager plus tôt que ce qui était indiqué et de prononcer les vœux parfois le jour de leur anniversaire.

¹³³ Par ailleurs, Charles Loysel développe que le taux de la dot dépend des besoins des monastères et des ordres religieux mais également de la situation des sœurs. Il distingue la sœur numéraire qui paie alors la somme établie par l'autorité ecclésiastique du couvent et la sœur surnuméraire qui est acceptée malgré le manque de place et qui doit donc payer le prix double. La question se pose aussi pour les sœurs de même famille, avec un prix parfois augmenté ou baissé pour la dernière selon les exigences. (LOYSEL Charles, *Des aumônes dotales ou dots moniales avant 1789*, op.cit.).

¹³⁴ RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Eglise en France au XVIIe siècle*, Canada, Bellarmin, 1995.

¹³⁵ PROU Jean, *Moniales bénédictines de Solesmes, La clôture des moniales*, Paris, France, Éd. du Cerf, 1996, p.93.

¹³⁶ L'ordonnance de Blois applique ici les dispositions du Concile de Trente. Pour plus de détail, lire (TUFFERY-ANDTRIEU Jeanne-Marie, « L'engagement religieux. Approche comparée sur l'obéissance canonique et sur la subordination juridique », in *Droit et religion en Europe*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Société, droit et religion », 2014, p. 307 347).

¹³⁷ Les écrits des conciles précisent qu'il « n'admettra pas à la profession, celui aurait passé en probation moins d'un an » de noviciat. *D'après Les conciles œcuméniques : les décrets : Trente à Vatican II*, Cerf, Paris 1994. Décret sur les religieuses et les moniales, session XXV, chapitre XV.

Au-delà de la législation, l'Eglise agit de manière plus concrète sur la vocation en utilisant les acteurs dont elle dispose pour analyser l'engagement des religieuses. Elle s'appuie en priorité sur l'évêque, présent dans chaque diocèse, qui est la figure d'autorité séculière pour les congrégations féminines. Il s'engage à de nombreuses reprises auprès de ces dernières. Déjà, il doit donner son accord pour la création d'une nouvelle maison. Malgré les faveurs envers l'augmentation du nombre de maisons, il a la volonté de garder un contrôle sur les communautés¹³⁸. C'est dans ce cadre que l'évêque intervient dans la régulation des prises d'habit. Déjà, il est celui qui établit le taux commun des dots moniales dans les congrégations régulières¹³⁹. Surtout, l'évêque est celui qui est chargé de la bonne tenue du couvent. Il est donc compréhensible que le prélat soit mentionné au sein des contrats de religieuses, ce dernier approuvant leur vocation à travers la formulation suivante : « sous l'approbation de monseigneur l'illustrissime et reverendissime Claude Antoine François Jacquemet Gaultier d'Ancise conseiller du roy en toute ses conseils evesque et baron de cette ditte ville de Luçon¹⁴⁰ ». Les contrats des Ursulines de Luçon laissent apparaître la mention de l'évêque dans dix documents, datés entre 1769 et 1781, avec toutefois une exception pour 1746¹⁴¹. La validation de la vocation par le corps ecclésiastique apparaît primordiale sous les épiscopats des évêques Claude-Antoine-François Jacquemet-Gaultier d'Ancise¹⁴² et Marie-Charles Ier Isidore de Mercy¹⁴³. Enfin, pour administrer et officialiser l'intégration des religieuses au

¹³⁸ DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1999.

¹³⁹ En ce qui concerne les communautés séculières, le montant fixé n'est pas encadré par l'évêque. C'est la constitution de chaque congrégation qui décide du taux de la dot, et c'est seulement quand le Saint Siège valide la création du couvent que celui-ci impose le montant. (LOYSEL Charles, *Des aumônes dotales ou dots moniales avant 1789, op.cit.*, p.29).

¹⁴⁰ ADV, Série H, ms., n°H253-6, Ursulines de Luçon, f°1 r°

On retrouve la même formulation dans chacun des dix contrats concernés, comme « l'approbation de messieur les vicaires généraux, monseigneur l'illustrissime et reverendissime Marie Isidore De Mercy Conseiller du Roy en tous ses conseils, évêque et baron de cette ditte ville de Luçon » (ADV, Série H, ms., n°H253-13 f°1, r°)

¹⁴¹ Seul contrat rédigé sous un autre évêque que ceux mentionnés après. A cette date, Samuel-Guillaume de Verthamon de Chavagnac est la tête du diocèse de Luçon et c'est donc lui qui apparaît comme garant de la vocation et du respect des règles.

¹⁴² ADV, Série H, ms., n°H253-4, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-5, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-6, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-9, Ursulines de Luçon.

¹⁴³ ADV, Série H, ms., n°H253-7, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-8, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-10, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-12, Ursulines de Luçon. ADV, Série H, ms., n°H253-13, Ursulines de Luçon.

couvent, l'Eglise émet sur les contrats d'ingrès¹⁴⁴ et de dot « un contrôle ecclésiastique du diocèse¹⁴⁵ ». Cela montre une envie de validation des entrées en religion de la part de la communauté séculière et surtout la mise en place d'une vérification de la conformité du contrat.

L'Eglise par ses prérogatives temporelles, via les conciles et les assemblées du clergé, et à travers ses agents, exerce une véritable influence dans le champ de la vocation. Elle s'impose comme promulgatrice d'un encadrement fiable et strict de l'engagement pour affirmer le bien-fondé des congrégations de la Réforme catholique, reflet d'une dévotion nouvelle.

1.1.2. L'influence de l'autorité royale

La France, appelée « fille aînée de l'Eglise¹⁴⁶ », se doit de promouvoir et d'encourager la dévotion catholique. La ferveur religieuse et l'engagement au sein des congrégations auraient donc pu apparaître comme la solution, mais le pouvoir royal a considéré à de nombreuses reprises qu'il devait réglementer l'intégration religieuse. Au-delà de permettre les véritables vocations comme dit officiellement, l'objectif derrière cette décision est de contrôler les dynamiques liées à la transmission du patrimoine familial.

Les sujets sur lesquels intervient la royauté se mélangent avec les prérogatives de l'Eglise, si bien que, souvent, les décisions pour réguler l'engagement se complètent. Le pouvoir royal agit principalement sur la capacité financière des couvents et donc par lien sur les dots. Les contrats mentionnent pour certains « et suivant l'ordonnance, la somme de deux mil deux cent cinquante livres¹⁴⁷ », faisant référence à la déclaration du roi d'avril 1693. Cela correspond à un certain nombre de mesures prises par Louis XIV dans

¹⁴⁴ Le contrat de vêtue est lui antérieure aux autres et « signifie l'acte par lequel on donne à un postulant l'habit du monastère dans lequel il va être admis à commencer son noviciat ; c'est ce qu'on appelle autrement la prise d'habit ». (BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Vêtue (acte de) », volume XVII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1765, p223.)

¹⁴⁵ ADV, Série H, ms., n° H253-7, Ursulines de Luçon.

¹⁴⁶ Cette expression développée au XIX^e siècle dans un contexte de laïcisation de la France sert avant tout à rappeler l'origine chrétienne du pays. Il s'agit de rappeler la « vocation » chrétienne de la nation dont l'objectif est de défendre et diffuser la foi catholique. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, cette idée est mise en avant notamment avec le Saint Siècle qui rappelle régulièrement aux rois via l'Assemblée du clergé leurs engagements envers la catholicité.

¹⁴⁷ ADML, Série H, ms., n°261H3-3, Ursulines de Saumur, f°4, r°.

le but de réguler et de contrôler les communautés religieuses. Cette loi réaffirme la décision de 1667 d'interdire la création de nouvelle communauté sans lettre patente¹⁴⁸, et elle donne surtout des conditions à l'acceptation des dots dont la somme est soumise à des exigences. Cette dernière ne peut pas être supérieure à 8 000 livres à Paris et 6 000 livres dans les autres villes parlementaires, mais surtout, l'aide financière peut également se faire avec une pension viagère qui devient l'option la plus commune dans les couvents de cette étude¹⁴⁹. Le noviciat est, lui, règlementé par le pouvoir seulement avec l'édit de 1773 qui s'inspire de la Commission des Réguliers interdisant la réception de sommes pour la vêtue. Il limite surtout la pension pendant le noviciat à 500 livres par an¹⁵⁰.

Le deuxième sujet sur lequel le pouvoir souhaite s'impliquer est l'âge d'entrée en religion. Bien que la limite soit fixée à 16 ans par l'ordonnance de Blois, celle-ci est remise en question au XVIII^e siècle avec la volonté de se rapprocher de la majorité. C'est l'ordonnance de mars 1768 qui recule l'âge d'entrée à 21 ans accomplis pour les hommes et 18 ans pour les femmes¹⁵¹. Cela se vérifie au sein du couvent des Ursulines de Luçon. Aucune jeune fille n'intègre le couvent avant ses 18 ans, et même à cet âge-là, seules trois s'engagent et une à 19 ans. L'engagement religieux au sein des Ursulines sur ce point apparaît en adéquation avec les édits promulgués, ces derniers s'adressant en priorité aux nouvelles congrégations.

A l'instar de l'Eglise, le pouvoir royal dispose d'un certain nombre d'agents et de moyens pour observer les applications des lois sur le terrain. Cela passe essentiellement par les notaires et les contrats depuis l'édit de mars 1693 qui impose également le contrôle des actes du notaire avec un enregistrement sous quinze jours¹⁵². Chaque document

¹⁴⁸ En mars 1667, Louis XIV promulgue un édit régulant la création des maisons et communautés religieuses. Il limite alors le nombre des établissements en exigeant la présence d'une lettre patente enregistrée au Parlement. Cette demande est faite pour les futures créations, mais également pour tous les monastères des nouvelles congrégations créés au XVII^e siècle.

¹⁴⁹ Lorsque les frais liés à l'entrée au sein du couvent sont réglés par pension viagère, la somme reste réglementée, pour éviter que cela devienne un moyen de contournement. Comme pour les dots, la distinction des sommes se fait entre Paris et autres villes parlementaire, avec un maximum de 500 livres pour le premier et 350 livres pour les seconds.

¹⁵⁰ DINET Dominique, « Les dots de religion en France aux XVII^e et XVIII^e siècles » [1990], in DESOS Catherine, GAY Jean-Pascal, *Au cœur religieux de l'époque moderne : Études d'histoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sciences de l'histoire », 2011, p. 325-348.

¹⁵¹ TUFFERY-ANDTRIEU Jeanne-Marie, « L'engagement religieux. Approche comparée sur l'obéissance canonique et sur la subordination juridique », in *Droit et religion en Europe*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Société, droit et religion », 2014, p. 307-347.

¹⁵² Le contrat doit désormais obligatoirement être passé et validé devant un notaire « dans chaque monastère et maison religieuse un registre en bonne forme, relié, côté et paraphé en tous ses feuillets par le

réalisé au sein des couvents concernant l'entrée au monastère est donc vérifié « contrôlé et insinué à Saumur le cinq may mil sept cent soixante un, reçu trente six livres et cinq sols »¹⁵³. Une mention notifie donc la validation et indique en plus le lieu, la date et le montant de l'authentification de l'acte. C'est cette pratique qui permet d'affirmer la présence d'une religieuse au sein d'un couvent et de la rendre complètement conforme. Cet édit peut expliquer la présence de contrats plus larges au XVIII^e siècle qu'au XVII^e siècle, d'autant plus que ces actes suivent un modèle précis donnant un certain nombre de renseignements. Cette différence s'observe au sein des couvents de l'étude : ceux de Saumur et Luçon ont gardé de nombreux contrats datant majoritairement d'après l'édit alors que celui d'Angers a un ensemble plus diversifié¹⁵⁴.

Par ailleurs, l'implication du pouvoir royal dans l'organisation de l'engagement religieux représente un véritable enjeu pour la vocation. Les règlements passés encouragent l'entrée en religion comme ils la desservent, influence variable selon le roi et son positionnement face à l'Eglise gallicane.

1.1.3. La Règle des Ursulines

Les femmes qui s'inscrivent dans le parcours de religion s'engagent à suivre et respecter les règles du monastère dans lequel elles se trouvent. La future religieuse en choisissant son couvent acceptent de vivre selon un encadrement officiel. L'organisation de la congrégation de sainte Ursule peut donc représenter un motif de décision dans le lieu de la prise d'habit.

Dans les contrats des religieuses, principalement les contrats d'ingrès, de vêtue et de profession, il est fait allusion à la décision de se diriger vers le couvent de sainte Ursule comme étant le « choix de l'ordre et institut des Religieuses Ursulines de cette ville »¹⁵⁵. Les futures moniales s'engagent alors à suivre la règle de la congrégation. Cette dernière

supérieur, et approuvé par un acte capitulaire, inséré au commencement » (Ordonnance de 1667, Tit. 20, art. 15.). Aussi, la déclaration de 1736 rajoute l'obligation de créer en double exemplaire tous les documents officiels concernant les communautés religieuses avec un exemplaire qui demeure dans la communauté et un autre envoyé au greffe du baillage.

¹⁵³ ADML, Série H, ms., n°261H3-6, Ursulines de Saumur, f°2, r°.

¹⁵⁴ Le couvent d'Angers fait appel à un notaire dans la rédaction des contrats même antérieure à la date de l'édit. Toutefois les actes ne sont pas rédigés de manière identique, possèdent parfois des rajouts et surtout dans le cadre d'un suivi de dot ou de contrat, tous les exemplaires ne sont pas notariés.

¹⁵⁵ ADV, Série H, ms., n°H253-3, Ursulines de Saumur, f°1, r°.

règlemente leur vie de dédication à Dieu et aborde donc plusieurs points importants qui influencent la vocation. Tout d'abord, elle règlemente tout comme l'Eglise et le pouvoir sur le temps de noviciat et l'âge nécessaire pour y entrer. La durée de préparation à la vie de religieuse doit durer entre un et deux ans sachant que l'entrée dans la congrégation au XVII^e siècle se fait entre 15 et 19 ans¹⁵⁶. Toutefois, le sujet le plus important concernant la règle des filles d'Angèle de Brescia est celui des vœux prononcés. Au-delà des trois classiques, communs à tous les réguliers, qui sont la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, les Ursulines ont également inclus le vœu d'enseignement. Celui-ci apparaît comme un motif d'engagement, une garantie supplémentaire qui accorde un statut particulier aux religieuses de la communauté. En effet ces dernières disposent d'une petite marge en ce qui concerne la clôture quand cela touche à l'enseignement et peut donc influencer les décisions menant à la vocation.

Par ailleurs, les novices s'engageant dans la voie religieuse le font en acceptant une règle de conduite, pour les Ursulines, celle de Saint Augustin¹⁵⁷. Cette dernière contrebalance la liberté que peut accorder la communauté en mettant en avant un régime monastique rigoureux, basé sur la prière, l'obéissance et l'enfermement¹⁵⁸.

C'est l'alliance de ces deux règles, Ursulines et Saint-Augustin, qui forment et animent la vie quotidienne des religieuses, équilibrant la prière et les missions d'enseignement. Une femme qui s'engage à prononcer les vœux de la communauté entend donc répondre et suivre à l'appel de Dieu selon les dispositions expliquées ci-dessus.

¹⁵⁶ CASTAGNET Véronique, « La formation religieuse reçue par les sœurs des congrégations enseignantes : Une évidence pour les ursulines de Belgique, France et Nouvelle-France ? (XVII^e et XVIII^e siècles) », in CONDETTE Jean-François, *Éducation, Religion, Laïcité (XVI^e-XX^e s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, coll. « Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS) », 2010, p. 37-55.

¹⁵⁷ La règle de saint Augustin créée au V^e siècle est appliquée dans de nombreux monastères appartenant aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin, aux Augustins et aux Augustines hospitalières en plus des Ursulines. Cette règle met en avant dans ses principes l'amour de Dieu et des prochains. C'est en ce sens qu'elle met en avant la clôture stricte et la prière régulière mais qu'elle insiste aussi sur la pauvreté et la charité.

¹⁵⁸ PROVOST Georges, « Les Ursulines en Léon et Cornouaille aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 96-3, 1989, p. 247-268.

L'engagement des religieuses se forme autour d'un modèle de vie exemplaire et dont chaque instant est dicté par des règles précises. La vocation est une décision qui doit prendre en compte chaque aspect des règles imposées. L'Eglise, la royauté comme les communautés sont conscientes de l'influence qu'ont leurs règles sur la prise d'habit et l'entrée au monastère. Chacune de ces instances se sert alors de ses pouvoirs pour légiférer et influencer la vocation, non pas sur le plan spirituel mais légal afin de favoriser et d'encourager les vocations qui leur seront utiles. Pour l'Eglise et la communauté, il s'agit de mettre en avant les véritables vocations religieuses et non pas celles imposées par la famille. Pour le pouvoir en place, l'enjeu n'est pas tant les croyances que le nombre de religieuses de grandes familles laissant leurs économies dans les couvents. Finalement, l'objectif est de trouver un équilibre dans les entrées en religion pour laisser plus de place aux choix personnels.

1.2. UNE PREDISPOSITION A LA VIE RELIGIEUSE

La vocation religieuse peut être perçue comme un élan soudain de religiosité comme cela a pu être le cas avec certaines grandes figures¹⁵⁹. Dans la majeure partie des cas, il existe avant tout un contexte propice à l'engagement conventuel. Les jeunes filles et femmes concernées vivent dans un environnement dans lequel la vie religieuse est, non seulement une option, mais une possibilité dont elles ont entendu parler de manière attractive.

Des prédispositions existent et facilitent l'inclusion dans les monastères. C'est principalement le niveau de vie et la période d'engagement qui forme une situation propice à la vocation, ciblant à chaque fois des filles de milieux définis et d'âges précis. L'influence majeure reste l'éducation, à chacune des échelles existantes, qui permet aux

¹⁵⁹ Les femmes recevant une vocation soudaine et entière de Dieu sont souvent présentées comme des modèles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Elles sont des exemples de piétés, de dévotion et montrent ce que devrait être la pleine dévotion à la vie religieuse. C'est le cas de figure comme sainte Thérèse d'Avila qui ont fait l'objet de travaux de recherche à part entière. (SAINT-CHERON François de, *Sainte Thérèse d'Avila*, Paris, France, Pygmalion, 1999.)

jeunes filles et femmes de découvrir avec plus d'intérêt la vie religieuse et ce qu'elle offre.

1.2.1. Un statut social déterminant

Officiellement, l'Eglise encourage la dévotion et la vocation au sein de toutes les sphères de la société française d'Ancien Régime. Cependant, entrer en religion n'est pas une voie privilégiée pour toutes les familles et jeunes filles. Selon le niveau social, celles envisageant la prise d'habit n'ont pas eu les mêmes rapports à la vie religieuse. C'est pourquoi des dynamiques se dégagent au sein de l'origine sociale du recrutement.

Pour comparer le niveau social de celles faisant le choix de la religion, il s'agit d'abord de repérer les métiers et niveaux de vie des pères pour déduire le groupe auquel elles appartiennent. Pour cette étude, seulement 25 religieuses sur l'entièreté des trois couvents disposent de suffisamment d'informations pour être prises en compte dans cette partie. La répartition a donc été créée pour mettre en valeur les différences et similitudes par rapport aux informations disponibles, mais aussi par comparaison aux autres études sur le sujet. Le classement se fait donc ici entre la noblesse¹⁶⁰ et la bourgeoisie aristocratique, divisée en deux catégories correspondant à la haute bourgeoisie¹⁶¹ et la bourgeoisie commune¹⁶². Enfin, le troisième groupe représente les autres milieux sociaux¹⁶³ correspondant à des groupes parfois plus poreux. Certains pourraient, en fonction de leur capital économique appartenir à la bourgeoisie mais n'y sont pas intégrés car peu de précisions sont disponibles¹⁶⁴.

Ainsi, après une analyse comparative, il apparaît que certains groupes sociaux bénéficient d'une représentation privilégiée, notamment la bourgeoisie, qui occupe la majeure partie des effectifs. Selon les données disponibles viennent ensuite les autres

¹⁶⁰ La noblesse compte dans ses rangs ceux étant chevalier ou seigneur.

¹⁶¹ La haute bourgeoisie inclut les métiers de la robe anoblissant comme procureur, notaire, conseiller du roi.

¹⁶² La bourgeoisie commune regroupe les charges de lois subalternes et non anoblissantes comme les avocats, les huissiers et les autres métiers de la bourgeoisie, notamment ceux en rapport avec la médecine.

¹⁶³ La dernière catégorie englobe tous les autres milieux sociaux, du marchand au paysan en passant par les artisans.

¹⁶⁴ La classification des groupes sociaux de cette étude a été faite à partir des métiers apparaissant. D'autres découpages ont pu être réalisés notamment comme Philippe Sarret qui lui sépare la bourgeoisie entre celle du présidial et marchande, or cette dernière ne ressortait pas dans les sources de cette étude. L'objectif de ce choix d'étude est de mettre en lumière les évolutions et divergences qui existent.

milieux sociaux tandis que la noblesse se distingue par une présence plus marginale au sein de l'étude.

Statut	Effectif
Noblesse	3
Bourgeoisie	12
Autres milieux	10

Tableau 1. Origine sociale des novices

Les constatations faites sur la congrégation des Ursulines dans les diocèses d'Angers et de Luçon correspondent en partie aux autres études. Les travaux globaux comme ceux de Beauvalet-Boutouryie montrent que jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le recrutement se fait dans un premier temps dans un milieu noble ou robin, laissant de côté les filles d'artisan qui sont intégrés dans le couvent plus tardivement¹⁶⁵. La noblesse manifeste un engagement accru envers la vocation religieuse, celle-ci étant parfois perçue comme une attente familiale. Ce parcours sacré constitue alors un vecteur de reconnaissance sociale au sein de l'aristocratie. Dominique Dinet dans son étude sur les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon indique qu'entre 80 % et 88 % des religieux et religieuses sont issus de la bourgeoisie, entre 7 % et 13 % des autres milieux et 5 % de la noblesse¹⁶⁶.

La noblesse paraît pourtant majoritaire au premier contact avec les sources. L'une des raisons est la limite floue entre les différentes catégories sociales, surtout lorsque deux siècles sont pris en compte dans l'étude. L'évolution n'est alors pas mise pleinement en valeur. De même, la haute bourgeoisie robin est ici incluse dans la bourgeoisie et parfois considérée comme appartenant plus à la noblesse.

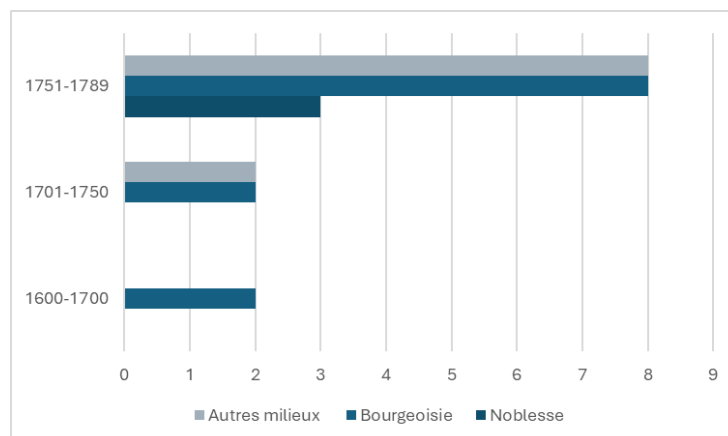
Pour bien comprendre la répartition sociale au sein des couvents, il est nécessaire de s'intéresser aux autres facteurs qui rentrent en compte dans le choix de la vocation pour les familles, et qui invitent alors les filles de certaines catégories à plus s'investir. Tout d'abord, il faut comprendre que l'apport de la dot est nécessaire pour entrer dans le couvent, surtout au XVII^e siècle alors que les réglementations ne sont pas encore fixes. C'est pour cela que « le recrutement des moniales et des supérieures de couvents a

¹⁶⁵ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, France, Belin, 2003.

¹⁶⁶ DINET Dominique, *Vocation et fidélité : le recrutement des Réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII^e-XVIII^e)*, Paris, France, Economica, 1988, p.173.

vite tendu à se faire exclusivement au sein des catégories élevées de la société¹⁶⁷ ». Les filles comme leur famille peuvent donc choisir le couvent selon des raisons économiques et le montant de l'entrée plus ou moins élevé. Par ailleurs, l'intégration au sein du couvent dépend aussi des places disponibles au sein de la communauté. Il faut alors prendre en compte que le nombre de place chez les sœurs de chœurs sont plus nombreuses que chez les sœurs converses sachant que les premières sont dédiées aux filles de bonnes familles. Cela explique donc que la bourgeoisie avec la noblesse soit en grand nombre dans le couvent par rapport aux autres catégories sociales, ayant plus d'opportunité d'entrer dans les monastères.

Toutefois, il est important de notifier que l'influence du statut social évolue entre le XVII^e et XVIII^e siècle. Bien que le début de la période post-tridentine favorise en particulier les hautes familles, le siècle des Lumières s'ouvre davantage. En 1790, la part de religieuses issues de la noblesse et de la bourgeoisie baisse avec cependant des différenciations au sein de la deuxième catégorie : le monde de la robe et des offices accuse une diminution des effectifs tandis que la bourgeoisie marchande augmente. Pareillement, les filles issues de milieux artisans et paysans sont plus nombreuses au sein des couvents¹⁶⁸. Ainsi, pour les Ursulines d'Angers, Saumur et Luçon ces constatations se vérifient avec une nette augmentation des filles de milieux sociaux plus bas et une augmentation de la bourgeoisie marchande et de justice subalterne.



Graphique 1. Evolution de l'origine sociale des novices dans l'engagement religieux

¹⁶⁷ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit., p.165

¹⁶⁸ BLAVIGNAC Corinne, « Les ordres religieux féminins », in DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Périnet-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999, pp.43-54.

Les monastères font désormais face à une ouverture à des milieux « plus humbles ». Les différentes réglementations expliquées dans le chapitre précédent concernant les dots, la clôture et l'âge d'entrée ont permis à davantage de jeunes filles d'envisager un avenir religieux. La vocation s'est donc ouverte plus largement aux catégories sociales inférieures à la noblesse et la haute bourgeoisie. La prise d'habit ne se limitant plus aux hautes sphères de la société d'Ancien Régime, il est devenu plus commun de prendre la vocation comme un choix.

1.2.2. Une période de la vie propice

L'Eglise encourage l'engagement au sein des congrégations religieuses à chaque moment de vie. Néanmoins, pour les femmes certaines périodes de la vie sont plus propices à la vocation. Toujours au sein des trois couvents de l'étude, il est possible de connaître l'âge à l'entrée dans le couvent de 37 religieuses. Comme le montre le graphique suivant, et comme déjà expliqué plus tôt, l'engagement ne touche pas majoritairement les plus jeunes qui ne représentent que 16 % de l'effectif. Pareillement, au dessus de 31 ans, peu sont celles qui s'engagent (8 %). Ce sont les tranches d'âge 21-25 ans et 16-30 ans qui regroupent chacun 38 % des entrées en religion.

Âge	Effectif	Pourcentage
16-20 ans	6	16 %
21-25 ans	14	38 %
26-30 ans	14	38 %
31 ans et plus	3	8 %

Tableau 2. Répartition des religieuses par âge d'engagement

Pour autant, au-delà des chiffres, il est possible de déterminer trois phases dans la vie d'une femme qui peuvent être propices à la vocation religieuse. L'engagement des jeunes filles dès 16 ans représente la période idéale pour celles ayant reçu une éducation religieuse. Ce choix se situe souvent dans la continuité du pensionnat au sein des religieuses. Toutefois, l'engagement aussi jeune pose parfois des questions sur la véritable vocation due à l'enseignement au sein du monastère ou le résultat d'une influence exercée par les sœurs du monastère comme par la famille.

Au contraire, la majorité est parfois peu abordée et délaissée mais représente pourtant le premier moment de prise d'habit, en particulier au XVIII^e siècle. Cette période autour des 25 ans qui correspond approximativement à la période du mariage forme aussi un bon moment pour la dédicace religieuse. En effet, « en droit, [...] la fille majeure jouit de la même capacité juridique que l'homme. Jusqu'à l'âge de la majorité, le plus couramment fixé à 25 ans, les filles sont théoriquement sous l'autorité paternelle, mais en fait leur incapacité n'est plus que partielle à partir de l'âge de la puberté¹⁶⁹ ». Marquées par une forme de liberté, les jeunes femmes ont officiellement plus de capacité de mouvement ; ce moment de vie semble alors propice à la vocation laissant paraître une décision plus réfléchie. Il s'agit également d'une période de réflexion qui remet en perspective la vie religieuse et la vie maritale en permettant aux jeunes filles d'éviter le second choix¹⁷⁰. Là encore, il convient toutefois de souligner que l'influence familiale peut s'exercer sous la forme d'une pression, qu'elle soit liée à la situation financière du foyer, à son statut social ou encore à la condition de fille célibataire au sein de la famille.

Enfin, la vocation apparaît aussi comme une forme de seconde chance avec le veuvage. Après la période de deuil réglementaire et le reflet d'une bonne conduite, les femmes retrouvent leur liberté. Elles peuvent même dans certains cas récupérer leur douaire¹⁷¹. Être veuve permet alors de recouvrer une capacité juridique pleine et entière. L'engagement religieux est alors en partie soumis à des conditions, celles-ci étant de ne pas avoir à s'occuper de jeunes enfants qui n'auraient alors plus de figure familiale. Toutefois, si cela n'est pas le cas, cette période permet pour certaines de s'engager dans une autre voie et représente une forme de deuxième vie¹⁷². La vocation religieuse paraît

¹⁶⁹ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit., p.78.

¹⁷⁰ Elizabeth Rapley explique toutefois qu'il ne faut pas percevoir les deux formes de vie comme s'opposant, mais plutôt l'une comme une forme de solution à la place de l'autre. « *Les femmes de la Contre-Réforme semblent avoir cherché dans leur religion renouvelée non pas une réévaluation du mariage mais plutôt un allègement temporaire ou permanent de ses contraintes* » (RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, op.cit., p.29)

¹⁷¹ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit.

¹⁷² Il ne faut pas oublier que la vie maritale n'est pas forcément un choix fait par les femmes mais peut aussi être une décision imposée par la famille. « L'opinion qu'elle se faisait du mariage n'était pas exceptionnelle. Nombre de femmes pieuses consacraient leur veuvage à Dieu, parfois même avant la mort de leur mari ». (RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, op.cit., p.30.)

alors souvent plus sincère car plus réfléchie et mûrie, tout en prenant en compte en plus la peur de la mort et du purgatoire qui peuvent entraîner un sentiment de religiosité.

Par ailleurs, outre les périodes propices, le recul de l'âge de l'engagement religieux vient aussi du fait qu'au XVIII^e siècle le temps de noviciat de réflexion augmente. La période de préparation à la profession des vœux s'élargit et permet ainsi aux jeunes filles de prendre le temps de questionner la vie religieuse. L'intégration du monastère se fait donc après un temps d'attente favorisant une vocation plus réelle.

Selon l'âge et les périodes de la vie, les femmes sont parfois plus enclines à s'engager dans la voie religieuse. La sincérité de la vocation, qui est recherchée par l'Eglise et les couvents se manifeste plus facilement lorsque le choix est mis en avant, par des moments de réflexion.

1.2.3. Une éducation religieuse

Le choix de la vie conventuelle ne peut se faire que si une forme d'attraction envers la religion apparaît chez les jeunes filles et femmes. Pour cela, il est nécessaire qu'elles soient formées aux écrits religieux. La réception d'une éducation religieuse leur permet alors de recevoir un exemple de femmes dédiées à Dieu, pouvant servir de modèle dans l'engagement. Elles apprennent alors que la vocation peut représenter une forme de liberté, qu'elle apporte de nombreux bienfaits pour la société et surtout, que cela leur est proposé comme un second choix face au mariage.

Le premier contact que les futures religieuses ont avec le catholicisme se situe dans la vie quotidienne à travers la prédication lors de la messe du dimanche et le catéchisme¹⁷³. Ce dernier est un enseignement religieux dédié aux enfants, garçons comme filles et dispensé par l'évêque. C'est avec le concile de Trente que l'éducation religieuse devient un objectif même au sein des diocèses. Certains évêques marquent un tournant dans l'influence du catéchisme. C'est le cas du cardinal de Richelieu qui au sein de son diocèse, celui de Luçon, donne l'exemple¹⁷⁴. En revanche, même si le catéchisme s'adresse à tous, sa mise en œuvre et son efficacité varie selon les espaces géographiques et ceux

¹⁷³ BONZON Anne, VENARD Marc, *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Hachette supérieur, 2008.

¹⁷⁴ *Idem*.

réceptionnant cet enseignement. La distinction joue ici un rôle primordial. Pour les enfants de l'aristocratie et de la bourgeoisie, l'instruction dispensée par l'évêque est souvent plus développée afin de favoriser les apprentissages¹⁷⁵.

Néanmoins, l'enseignement religieux dispensé dans la vie quotidienne reste sommaire. De surcroît, il est important de notifier que l'éducation des femmes à la même période est négligée¹⁷⁶. Renforcer l'instruction de ces dernières devient un enjeu de la Contre-Réforme pour lutter contre le protestantisme et les dérives religieuses. Cette éducation est prise en charge directement par les clercs et les religieux, à travers plusieurs institutions religieuses : l'externat et l'internat qui dépendent du milieu de vie de la famille. Les jeunes filles de catégories privilégiées reçoivent une éducation conventuelle alors que « les milieux dévots issus de la Réforme catholique ont aussi beaucoup contribué à la création d'établissements pour donner le moyen aux filles pauvres de gagner leur vie¹⁷⁷ ».

L'externat est un système d'instruction gratuit s'adressant aux familles les plus pauvres. Les religieuses se déplacent en ville pour donner des cours à des groupes. C'est l'occasion pour les filles de familles moyennes d'assister à des classes et surtout de découvrir une autre forme de vie. Elles rencontrent des religieuses pourtant cloîtrées qui se dédient aux jeunes filles et à leur éducation. Les moniales peuvent alors susciter une vocation nouvelle non seulement par l'enseignement religieux qu'elles dispensent mais aussi pour la figure qu'elles représentent, celles de femmes qui se consacrent à Dieu et au monde.

L'internat est lui le modèle le plus simple de vie religieuse. Les jeunes filles sont envoyées en tant que pensionnaire au sein du monastère et suivent alors un enseignement précis et varié. Elles vivent dans un espace séparé des religieuses mais suivent tout de

¹⁷⁵ BERNOS Marcel, « L'instruction des filles » in *Femmes et gens d'Église dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Éd. du Cerf, 2003, p.100-104.

¹⁷⁶ « La différence des modes d'éducation se justifiait habituellement par la finalité des formations respectives : pour les garçons, la destination "professionnelle" nécessitait des connaissances techniques appropriées, particulièrement le latin, clé des carrières de la magistrature et de la cléricature. Quant aux filles, on estimait que les matières importantes : latin donc, droit, théologie, politique, philosophie, art de la guerre étaient totalement inutiles à leur "vocation". En dehors de savoir lire, écrire et compter pour pouvoir lire des livres de poété et tenir la gestion de la famille, il suffisait de les entraîner à la modestie, d'exercer leur docilité et de leur apprendre la couture et quelques autres activités » (BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle*, op.cit., p.101.) Ainsi, même l'enseignement religieux des femmes n'apparaît pas comme une priorité pour la population.

¹⁷⁷ BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit., p.65.

même une partie du rythme de la vie de moniale. Cette forme d'éducation permet à des jeunes de découvrir la vie en communauté animée par la prière comme les tâches physiques. Bien que l'objectif de l'internat ne soit pas de former de futures religieuses, il faut tout de même remarquer que les jeunes sont plus propices à intégrer le couvent si elles y ont déjà été formé. C'est donc pour cela que dans certains contrats de religieuses il est possible de repérer la mention : « actuellement comme pensionnaire au Monastère »¹⁷⁸. Le choix de vocation se situe alors dans la continuité de leur vie au couvent et devenir novice représente alors un moyen d'exercer et d'affirmer son engagement religieux.

La vocation se forme à partir d'une addition de circonstances. Il ne s'agit pas de s'engager dans la vie religieuse sans avoir grandi dans un modèle propice à la prise d'habit. L'éducation comme le statut social d'évolution des jeunes filles jouent un rôle primordial sur l'engagement religieux. Additionner aux changements liés aux périodes de la vie, cela amène à se questionner sur les influences auxquelles sont soumises les futures novices, et surtout à analyser la part de déterminisme social dans le choix de la religion. Des dynamiques se dessinent au sein de l'engagement au couvent avec un profil de religieuse : il s'agit d'une jeune fille d'environ 23-25 ans issue de la haute bourgeoisie et ayant suivi un enseignement par des religieuses. Toutefois, il convient néanmoins de préciser que cette situation ne constitue pas la norme : le profil type ne s'applique pas à l'ensemble des novices et ne reflète pas la diversité des modalités d'expression de la vocation. De plus, il faut bien notifier que ces informations amènent à des prédispositions d'engagement mais ne construisent pas la volonté de se dédier à Dieu.

1.3. UNE SITUATION FAMILIALE INFLUENTE

Bien que l'aspect social, l'éducation et la période de la vie représentent des modalités primordiales dans la construction de l'engagement religieux comme choix d'avenir, ils

¹⁷⁸ ADML, Série H, ms., n°261H3-10, Ursulines de Saumur.

ne sont pas le principal déclencheur de cette vocation. La famille est le point le plus déterminant lors de la prise d'habit.

Les parents, comme le reste de l'entourage, représentent des modèles primordiaux pour les jeunes filles. Non seulement ils peuvent influencer la décision comme la forcer mais ils assurent en grande partie la figure d'exemple. Ils transmettent l'idée de vocation aux jeunes filles. De même, la situation familiale représente un enjeu crucial dans l'entrée au monastère, motivant et poussant les femmes à s'engager, parfois par nécessité ou par révélation d'engagement.

1.3.1. La structuration familiale, levier décisionnel

L'entrée au monastère des futures religieuses est conditionnée par l'organisation parentale et les dynamiques qu'ils l'animent. La construction de la cellule familiale à travers les mariages, les décès, les recompositions conjugales influencent la prise d'habit. Ces événements peuvent être des éléments déclencheurs et moteurs de la vocation, que cette dernière soit pleinement consentie ou non. Pour cette partie, la plupart des exemples sont tirés du cas de Thérèse Félicité Olive Goupilleau¹⁷⁹ qui illustre idéalement la place de la famille au sein de l'engagement religieux.

Le rang de la novice au sein de la fratrie est un point central. Dans certaines familles, notamment les plus bourgeoises, il était parfois attendu qu'un enfant s'engage dans le chemin de la religion. Par ailleurs, le nombre d'enfants au sein de l'ensemble familial et la position de naissance ont leur importance dans la vocation religieuse. Il est possible d'observer que ce ne sont pas forcément les familles les plus nombreuses qui contribuent le plus au recrutement religieux. Au contraire, les familles ayant entre six et neuf enfants, dont la plupart survivent à la petite enfance, produisent des ecclésiastiques et des religieux pour l'Eglise¹⁸⁰. En ce qui concerne Thérèse Félicité Olive Goupilleau, après étude de son contrat, il est possible d'avoir le nom d'un frère, François Goupilleau, et de deux

¹⁷⁹ ADV, Série H, ms., n°H253-17, Ursulines de Luçon.

¹⁸⁰ DINET Dominique, « Familles nombreuses et engagement religieux (XVII^e-XVIII^e siècles) : (2007) », in DESOS Catherine, GAY Jean-Pascal, *Au cœur religieux de l'époque moderne : Études d'histoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sciences de l'histoire », 2011, p. 549-560.

sœurs Rosalie Adelaïde Jacquette et Sophie Goupilleau¹⁸¹. Tous sont présents et valident donc l'entrée au couvent de leur sœur. Cependant, après étude des registres paroissiaux, quatre noms supplémentaires apparaissent, dont deux ont une date de mort sûre¹⁸². La sphère familiale de la jeune fille confirme les conclusions expliquées au préalable : elle est issue d'une famille nombreuse de huit enfants et bourgeoise.

Par ailleurs, l'effectif de frères et sœurs n'est pas le seul point en ce qui concerne la fratrie. Le classement au sein de cette dernière joue également un rôle dans l'engagement. Sous l'Ancien Régime, il n'est pas courant que l'aînée soit celui s'engageant dans la vie religieuse. De même, l'organisation entre les frères et les sœurs offre une autre dimension à la vocation. Avec les BMS, il est possible de remarquer que parmi les enfants toujours en vie en 1788 à la profession, Thérèse Félicité Goupilleau est la troisième de la fratrie : l'aîné est son frère François né en 1754, suivi de sa sœur Rosalie Adélaïde Jacquette née en 1762 et la dernière Sophie est née en 1765, un an après Thérèse Félicité Olive. Ainsi, il s'avère que celles faisant le choix de la religion ne sont que rarement l'unique enfant de la famille, pour des raisons de transmission économiques. Elles ne sont également pas les aînées, toujours dans des quêtes patrimoniales, sauf dans le cas où un frère est né après et que selon les hypothèses, les parents souhaitent privilégier ce dernier dans l'héritage.

Au-delà de l'entourage fraternel, le modèle familial autour des parents est le marqueur le plus important au sein de l'engagement familiale. Lorsqu'au sein du foyer, l'un des parents est décédé, et que l'autre se retrouve veuf pour élever les enfants, cette période devient propice à l'engagement religieux, de manière pleinement consciente ou non. Après lecture des contrats et compléments des registres paroissiaux, il est possible de faire des statistiques pour 34 religieuses dont quatre ne mentionnent rien.

¹⁸¹ ADV, Série H, ms., n°H253-17, Ursulines de Luçon, f°1, r°.

¹⁸² La famille Goupilleau, après ajout des registres paroissiaux, accueille quatre membres supplémentaires de la fratrie : Victor Charles en 1755, Prosper Auguste en 1757, Magdelaine Catherine Charlotte en 1760 et Pélagie Thérèse en 1763. Lors de la profession de leurs sœurs, deux sont déjà apparus dans les Sépultures, expliquant leur absence.

ADV, BMS – Aizenay, 1754-1769, Baptême de Victor Charles, vue 38/542. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.

ADV, BMS – Aizenay, 1754-1769, Baptême de Prosper Auguste, vue 78/542. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.

ADV, BMS – Aizenay, 1754-1769, Baptême de Magdelaine Catherine Charlotte, vue 151/542. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.

ADV, BMS – Aizenay, 1754-1769, Baptême de Pélagie Thérèse, vue 279/542. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.

Situation familiale	Effectif
Deux parents morts	5
Père mort	10
Mère morte	5
Deux parents en vie	10
Contrats ne mentionnant pas les parents	4

Tableau 3. Situation familiale des religieuses lors de la profession

Il est possible de constater que sur l'ensemble des moniales dix seulement ont une structure familiale intégrale. Cela signifie que vingt religieuses ont une cellule parentale incomplète dont un quart n'ont aucun parent en vie et ont pour tuteur un frère, un oncle ou un cousin. Pour ces cas-là, les registres paroissiaux n'ont pas permis de retrouver les profils des parents et donc d'approfondir la corrélation entre l'absence de ces derniers et l'engagement religieux. Toutefois, bien qu'il soit compliqué de retrouver les dates de morts des parents des religieuses à travers les BMS, ceux pour qui la démarche a été possible indique certaines constantes. Déjà en ce qui concerne la mort de la mère, qui semble être un cas moins fréquent, cela ne semble pas être déterminant dans la prise d'habit. En effet, la plupart ont vu la figure maternelle mourir jeune, souvent lors d'un accouchement. C'est le cas de Marie Catherine Colinet¹⁸³ dont la mère est morte en 1748, deux ans après sa naissance¹⁸⁴. Par ailleurs, celle-ci s'engage dans le monastère à 24 ans et non pas dès l'âge légal. Cela laisse supposer que la situation familiale n'est pas le moteur de l'engagement religieux, mais peut plutôt être une circonstance. De même, alors que la mort du père semble être plus commun lors des entrées en religion, elle n'intervient pas systématiquement juste avant le noviciat. Rose Modeste Gendronneau entre en religion à Luçon en 1780 alors que son père est mort en 1771, neuf ans avant son engagement.¹⁸⁵ Malgré le fait que la plupart des religieuses ayant perdu un parent s'engage après 24 ans, il faut toutefois remarquer que sur les six religieuses ayant fait le choix de la religion entre 18 et 20 ans, chacune avait affronté la disparition d'une figure parentale. Cela paraît indiquer une influence importante des décès dans le choix de la religion quand ce dernier se fait jeune.

¹⁸³ ADV, Série H, ms., n°H253-4, Ursulines de Luçon.

¹⁸⁴ ADV, BMS – Saint-Gilles-sur-Vie, 1740-1751, Sépulture de Caillon Catherine, vue 115/165. Disponible en ligne : <https://etacivil-archives.vendee.fr/f/etacivil/tableau/?>.

¹⁸⁵ ADV, BMS – Chaillé-les-Marais, 1770-1772, Sépulture de Gendronneau Gabriel, vue 038/063. Disponible en ligne : <https://etacivil-archives.vendee.fr/f/etacivil/tableau/?>.

Il semblerait donc que la mort des parents ne soit pas le déclencheur même de la vocation, mais plutôt un facteur sur le long terme. Le décès d'un proche peut affecter la religieuse dans sa spiritualité en lui donnant envie de se dédier à Dieu et de prier pour sa famille. De même, l'absence de figure parentale peut aussi conduire à la recherche d'un modèle de compensation, aspect que la religion catholique peut remplir et compléter.

Enfin, quand il y a mort d'un des deux parents sous l'Ancien Régime, le remariage est courant. Elever les enfants seul est chose impossible, surtout pour les mères s'il n'y a aucun tuteur et curateur dans la famille pour prendre la position de *pater familias*. Il est alors judicieux quand une tierce personne arrive dans le cercle familial de chercher l'influence que cela a sur le foyer. Dans le cadre de cette étude, deux cas disposent d'assez d'information pour être intéressants pour comprendre les dynamiques engendrées par les beaux-parents. En ce qui concerne Marie Marguerite Palarin¹⁸⁶, après la mort de son père, sa mère, Céleste Braud, s'est remariée en 1781 avec Charles Gillet¹⁸⁷. La future religieuse est alors âgée de treize ans. Marie Geneviève Savary¹⁸⁸ est de son côté âgée de neuf ans lorsque son père François Savary se remarie avec Marie Madelaine Gogot en 1767¹⁸⁹.

L'analyse des deux situations offre la possibilité d'étudier la position du remariage dans la vie familiale. Il apparaît généralement tôt dans la vie de la future religieuse et, comme la mort d'un des parents, ne semble pas avoir un impact direct. Néanmoins, d'autres conclusions peuvent être tirées de l'étude. Dans un premier temps, il faut remarquer que sur les six religieuses s'engageant avant 20 ans, la moitié ont vécu dans un foyer recomposé. Au-delà de l'influence que peut représenter la mort d'un proche, il s'agit de repérer que le choix de la vocation ait pu être donné comme exemple principal ou ait pu apparaître comme un bon choix. Surtout, dans les cas de remariage, il faut notifier la présence du nouveau conjoint dans les contrats de religieuse. D'une part, Marie Marguerite Palarin, son beau-père n'est évoqué que rapidement comme témoin à plusieurs reprises. D'autre part, pour Marie Geneviève Savary, sa belle-mère semble avoir pris part à son engagement, notamment en lui décernant des encouragements et en

¹⁸⁶ ADV, Série H, ms., n°H253-18, Ursulines de Luçon.

¹⁸⁷ ADV, BMS – Luçon, 1778-1782, Mariage de Gillet Charles et Braud Céleste, vue 174/261. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.

¹⁸⁸ ADV, Série H, ms., n°H253-8, Ursulines de Luçon.

¹⁸⁹ ADV, BMS – Luçon, 1763- février 1768, Mariage de Savary François et Gogot Marie-Magdeleine, vue 187/203. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.

attestant de sa bonne volonté devant le couvent. Par ailleurs, lors de la profession de la demoiselle Savary, son père est mort, plaçant Marie Madelaine Gogot comme responsable morale de sa personne, en dehors du curateur. Le remariage semble alors être un facteur de décision pour l'engagement religieux. L'approbation de la nouvelle figure parentale peut être perçue comme une forme d'influence par les futures religieuses comme un soutien.

1.3.2. La carrière familiale

La vocation religieuse ne constitue pas un avenir commun : il ne s'agit pas seulement d'avoir reçu un enseignement religieux mais il est aussi important d'avoir un modèle. Pour certaines familles, notamment les plus bourgeoises, non pas seulement un mais plusieurs enfants sont engagés dans le chemin religieux. Ainsi, pour les jeunes filles, la dédication à Dieu est une possibilité concrète et organisée. Les membres de la famille déjà présents en religion peuvent donner des indications aux futures religieuses et les renseigner sur la vie conventuelle.

Les parents s'étant engagés comme séculiers représentent la première entrée vers la religion. Il s'agit souvent d'un frère, d'un oncle ou d'un cousin qui peut faire office d'intermédiaire avec la congrégation lors de l'engagement, ou juste donner des informations et services d'exemple à la future novice. Marie Suzanne Gaborit mentionne son frère Zacarie Gaborit comme « clerc minoré¹⁹⁰ » à qui elle a « donné avis de sa vocation¹⁹¹ » et qui a donc fait le lien entre la famille, la novice et le couvent dans la volonté d'entrée au monastère. Par ailleurs, dans certaines familles, ce n'est pas un mais plusieurs modèles qui conduisent la religieuse à s'engager. Marguerite Anne Bernier a non seulement l'exemple de son frère devenu prêtre et curé mais aussi celui de son cousin également prêtre et vicaire¹⁹². Présents dans des paroisses et villes éloignées du couvent, ils ne sont pas forcément la raison de la vocation ursuline mais plus de la prise d'habit en général. Néanmoins, il arrive que le frère d'une religieuse soit prêtre dans la paroisse

¹⁹⁰ ADV, Série H, ms., n°H253-7, Ursulines de Luçon, f°1, r°

¹⁹¹ *Idem*.

¹⁹² ADML, Série H, ms., n°261H3-7, Ursulines de Saumur, f°1, r°.

voisine et puisse donc recommander un couvent en particulier à sa sœur¹⁹³. Par ailleurs, lorsque dans une fratrie, plusieurs ont intégré le couvent, les hommes sont souvent les aînés et ont fait le choix de la vie religieuse avant leurs sœurs.

Au-delà des séculiers, avoir des modèles d'autres régulières dans la vie d'une jeune femme peut être décisif pour son engagement, pouvant donner des informations précises sur l'organisation au couvent. Avoir une référence peut aussi servir pour intégrer le couvent, les religieuses de la famille pouvant appuyer une candidature plutôt qu'une autre et témoigner d'un vrai intérêt pour la vocation. Pour Louise Grelier, il est mentionné dans son contrat la présence d'une cousine, Françoise Marie Louise Pellagie Lucie Grelier du Fougerou, actuellement « chez les dames de saint François en la ville de Fontenay le Comte, paroisse Notre Dame¹⁹⁴ », qui appuie sa candidature et atteste « l'avoir pour agréable¹⁹⁵ ». Pour autant, ce qui influence le plus les jeunes filles, se sont les figures religieuses d'un couvent. Au sein du couvent de Luçon, deux cousines Marie Jeanne Catherine Gambier¹⁹⁶ et Françoise Marguerite Pougnet¹⁹⁷ se sont engagées à deux ans d'écart. Il en est de même pour le couvent des Ursulines de Saumur où cette fois-ci ce sont deux sœurs qui décident de faire leur profession dans le même couvent, Marye Foullon¹⁹⁸ en 1651 et Magdelaine Foullon¹⁹⁹ en 1659. Il semble donc que l'aspect faisant le plus foi d'autorité est un exemple au sein du monastère. Les jeunes filles n'ont alors pas juste conscience de ce qu'est la vie religieuse mais connaissent déjà le processus entier d'entrée dans la famille religieuse et également l'organisation en communauté. Au-delà du modèle, il est possible de supposer que le choix soit aussi guidé par une figure familiale rappelant le rôle maternel dans le cas des sœurs Foullon, ou explorant l'idée d'un engagement groupé²⁰⁰. La prise d'habit peut dans certains cas se faire même en

¹⁹³ Le frère de Thérèse Félicité Olive Goupilleau est prêtre de la paroisse saint Mathieu dans la ville de Luçon, pouvant ainsi influencer son choix. (ADV, Série H, ms., n°H253-17, Ursulines de Luçon, f°1, r°)

¹⁹⁴ ADV, Série H, ms., n°H253-9, Ursulines de Luçon, f°1, r°.

¹⁹⁵ *Idem*.

¹⁹⁶ ADV, Série H, ms., n°H253-14, Ursulines de Luçon.

¹⁹⁷ ADV, Série H, ms., n°H253-15, Ursulines de Luçon.

¹⁹⁸ ADML, Série H, ms., n°260H4-1, Ursulines d'Angers.

¹⁹⁹ ADML, Série H, ms., n°260H4-3, Ursulines d'Angers.

²⁰⁰ Marcel Bernos développe dans son ouvrage sur les femmes et l'Eglise la conventuelle avec des proches. Il explique que « dans certains couvents au contraire - et le choix en est d'autant plus important - la vie peut être relativement douce, surtout si la novice y retrouve une parente comme abbesse, des sœurs, des cousines ou des amies pour compagnes. » (BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique : XVIIe-XVIIIe siècle, op.cit.*, p.114.)

famille comme au carmel de Paris qui accueille Madame Acarie « qui précède de peu ses trois filles²⁰¹ ».

La famille est le premier cercle d'évolution dans la catholicité. C'est dans ce cadre que se développe l'éducation religieuse mais aussi l'idée de vocation religieuse. Cette idée d'engagement peut être insufflée à divers moments et dans des circonstances particulières mais cela mène toujours à l'évocation d'un questionnement chez les futures religieuses. Rien n'indique que la famille est l'unique motivation à la prise d'habit des jeunes mentionnées plus tôt. L'hypothèse formulée concerne davantage l'influence que l'entourage représente : il fournit non seulement un modèle de vie consacrée mais porte également des schémas parentaux important dans la décision. Comprendre l'importance de la mort ne permet pas de mesurer la foi des religieuses mais indique plutôt ce qui peut pousser à intégrer les ordres, c'est-à-dire se dédier à Dieu pour sa famille. C'est aussi dans l'idée de retrouver du soutien et une figure familière que des religieuses intègrent un couvent avec déjà un membre de la famille.

²⁰¹VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, op.cit., p.44

PARTIE 2. LA VOCATION, UN CHOIX ACCOMPLI

Il existe de nombreuses constructions, aussi bien législatives, sociales que familiales qui conditionnent l'entrée en religion, et en fait une procédure codifiée. Toutes ces prédispositions, qui peuvent influencer une jeune fille à faire le choix du noviciat, ne suffisent pas pour considérer l'engagement complet. En effet, la volonté personnelle est nécessaire et même primordiale pour réussir le parcours religieux. Elizabeth Rapley rappelle qu'avec le développement des couvents « on a expliqué cette affluence massive de bien des façons : pression sociale, inquiétude, désir de fuir le monde. Mais l'enthousiasme et le sentiment de remplir une mission constituaient des motifs puissants qu'il ne faut pas négliger²⁰² ».

Pour l'Eglise comme les couvents, mettre en avant des vocations sincères et véritables représente l'objectif principal. Il s'agit de cette manière d'encourager les novices à exprimer un choix personnel, fait pour se dédier à Dieu. Les vocations forcées sont mises de côté pour valoriser celles engagées. De même, la prise d'habit reflète aussi l'expression de décisions intérieures de la part des futures religieuses, formes de liberté permise et autorisée dans le monde religieux.

2.1. SORTIE DES VOCATIONS FORCEES EN FAVEUR DES VOCATIONS ENGAGEES

« Pour défendre la liberté des enfants dans leur choix de vie, liberté garante de la validité de leurs engagements, les autorités ecclésiastiques luttent contre les "vocations forcées", qui risquent, en outre, de troubler les ménages ou la paix des couvents²⁰³ ». Les congrégations et l'Eglise cherchent donc à instaurer une procédure d'intégration mettant

²⁰² RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Eglise en France au XVII^e siècle*, op.cit., p.36.

²⁰³ BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle*, op.cit., p.114.

en valeur un engagement sincère. Comme le montre la définition de profession de l'*Encyclopédie*²⁰⁴, les limites à la profession sont reconnues de tous.

Les encadrements mis en place pour limiter les entrées forcées ne sont pas à percevoir uniquement comme utiles à la congrégation, certaines pratiques sont aussi, pour les novices un moyen de questionner leur engagement personnel et de renoncer à la vie monacale de manière complètement légale. Les futures religieuses sont donc invitées à voir la communauté comme une nouvelle famille dans laquelle l'entrée se construit avant de devenir permanente.

2.1.1. Le contrat, un encadrement théorique de la vocation

Les contrats sont primordiaux pour réguler mais surtout officialiser la volonté des jeunes filles et femmes d'entrer au couvent. Malgré les différentes natures des contrats (ingrès, vêtue, dot...)²⁰⁵, les informations contenues dans les documents produits par les couvents sont souvent similaires. Sachant que pour la plupart des religieuses, un seul acte est créé pour l'entièreté de l'engagement, ce n'est pas seulement le profil et l'identité de la religieuse qui y est développé mais toutes les informations pouvant attestées d'une vocation affirmée. Dans le cadre de cette partie, l'étude se fera à partir d'un contrat en particulier, celui de Marie Dion, entrée au couvent des Ursulines de Saumur en 1772²⁰⁶.

²⁰⁴ « Il y a plusieurs causes qui peuvent rendre la profession nulle : les plus ordinaires qui sont lorsque le procès n'a point fait son noviciat pendant le temps prescrit ; lorsqu'il a prononcé ses vœux avant l'âge, ou qu'il les a prononcés par crainte ou par violence, ou dans tems où il n'avoit pas son bon sens, de même si la profession n'a pas été reçue par un supérieur légitime, ou qu'elle n'ait pas été faite dans un ordre approuvé par l'Eglise. » (BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Profession en religion », volume XIII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchastel, 1765, p.426.)

²⁰⁵ Les contrats de dots servent à réguler et officialiser les transactions entre le couvent et la famille concernant l'entretien de la religieuse au sein du monastère. L'*Encyclopédie* le définit comme « ce que l'on donne à un monastere pour y faire profession ». (BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Dot », volume V, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchastel, 1755, pp.62-67.)

Le contrat de vêtue est lui antérieure aux autres et « signifie l'acte par lequel on donne à un postulant l'habit du monastere dans lequel il va être admis à commencer son noviciat ; c'est ce qu'on appelle autrement la prise d'habit ». (BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Vêtue (acte de) », volume XVII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchastel, 1765, p.223.)

Enfin, l'acte d'ingrès est le terme employé dans les contrats des religieuses. Il désigne les actes réalisés à la profession et qui rappellent à la fois le passage au noviciat, aux examens ainsi que les décisions de dots. Il s'agit d'un document récapitulatif de la procédure.

²⁰⁶ ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur.

La première mention importante est la liste de ceux qui attestent de la vocation de la future religieuse, et de son envie de se dédier à Dieu. Bien que la famille soit une représentation évidente, lors de la profession ce ne sont pas uniquement les parents et la fratrie qui sont présents parfois la famille éloignée²⁰⁷. D'autres témoins sont également mentionnés, soit des proches de la paroisse de vie de la jeune fille, soit des habitants de la paroisse du couvent²⁰⁸. Les religieuses assistant à la cérémonie sont mentionnées et quand elles le peuvent signent le document. Enfin, comme l'acte doit être authentifié, les notaires, qui sont souvent les mêmes au sein d'un couvent, se portent aussi garant de la vocation de la religieuse²⁰⁹. Il est donc judicieux de remarquer que lors de la prise d'habit, l'engagement des jeunes filles est étudié et attesté par un cercle de témoins varié qui sont alors garants de la sincérité de l'entrée en religion.

Le contrat, comme déjà expliqué plus tôt, aborde les modalités entourant la prise d'habit. Il informe sur la mise en place de la dot²¹⁰ et la prise en charge de la future religieuse par le couvent. En ce sens, il fixe aussi l'organisation de l'engagement des jeunes filles et femmes.

Cependant, ce qui fait du contrat un témoin clé de la vocation se trouve dans l'écriture de celui-ci. L'acte est construit autour de l'engagement de la novice et de son souhait d'être pleinement intégrée au couvent. Chaque document produit comporte la même insistance sur la pleine et entière conscience de la vocation. C'est en indiquant « sur ce que ladite demoiselle Marie Dion ayant avec insistance [...] supplié lesdites dames

²⁰⁷ « fille du Sieur Nicollas Dion, huissier de la connétablée et maréchaussée de France et damoiselle Margueritte Baudouin son espouze » (ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°1, r°)

« Du Sieur George Beauvais, marchand boullanger et de demoiselle Margueritte Dion son espouze, du Sieur Nicollas Dion et de demoiselle Louise Jeanne et Marie Louise Dion, ses frères et sœurs et beaufrère, de Me Joseph Dion clerc consacré, de demoiselle Dion fille ses cousins et cousines germains, de Me Pierre Hardouin, prêtre, curé des Mmes son cousin, d'autre parents. » (ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°1, r°)

²⁰⁸ « Dion, M Baudouin femme Dion, Louise Dion, Jeanne Dion, Nicolas Dion, Marie-Louise Dion, Anne Dion, Marc Douin, curée des Mmes, Joseph Dion, clerc monscuré cousin Baudouin, Baudouin fils, Porteau, Elizabeth Leause, femme Porteau, marie Roy femme Touret, Espérance lamoureux, Françoise Mestireau, Beauvais, Marguerite Dion femme Bauvais, Joseph Lenoir de pas de loup, Jeanne Girard » (ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°2, v°)

²⁰⁹ « Tricault notaire, et M. Valline Notaire » (ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°2, v°)

²¹⁰ « cent livres de rente hipotequaire [...] et ainsy continuer jusqu'à l'amortissement pour la somme de deux mille livres que les dits Sieur Dion et son espouze en pourront faire quand x leur semblera à quatre payement » (ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°1, v°)

« quinze livres de rente viagère pour les besoins [...] par an » (ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°2, r°)

religieuses des ursulines d'être recüe au monastère dudit couvent des ursulines en qualité de dame de choeur²¹¹ » que le choix du monde religieux est appuyé. Il s'agit avec ces formulations de mettre en valeur l'engagement religieux de la novice et d'appuyer sur sa libre décision. Elle a, de son plein gré, « supplié lesdites dames²¹² » de l'accepter. Cette phrase semble dédouaner le couvent comme les parents de toute accusation ; la religieuse a choisi d'elle-même la vie communautaire.

Le contrat en lui-même, au-delà de son aspect administratif, est une preuve de la vocation de la religieuse. Il semble représenter une forme de garanti pour le couvent et pour la novice que son choix est respecté. L'acte correspond à une procédure qui permet de montrer que l'engagement est la finalité d'un parcours et donc d'éliminer les vocations forcées. Il est évident que la signature d'un tel document n'assure pas complètement la sincérité de la prise d'habit des jeunes filles. Toutefois, son encadrement au XVIII^e siècle permet de contrôler et de garder une traçabilité précise des admissions, tout en constituant un mécanisme de protection contre les tentatives de contrainte visant à imposer l'entrée en religion à un proche.

Par ailleurs, pour être sûr que le contrat est non seulement rédigé selon des normes mais également respectés par chacune des parties, il est possible de retrouver des modèles. Ces derniers sont utilisés principalement au XVII^e siècle lorsque les actes sont rédigés au sein même des couvents afin de s'assurer de garder chaque informations²¹³.

2.1.2. Le cheminement vocationnel

Pour s'assurer de la véritable vocation des futures religieuses, l'engagement au sein du monastère doit d'abord répondre à un certain nombre d'exigences et d'étapes. Ce temps de réflexion n'est pas seulement une forme de garantie pour la congrégation de recruter des religieuses dédiées à Dieu, mais un moyen pour les jeunes filles de découvrir la vie religieuse pour celles n'ayant pas grandi dans ce milieu. Le parcours d'intégration

²¹¹ ADML, Série H, ms., n°261H3-9, Ursulines de Saumur, f°1, r°.

²¹² *Idem*.

²¹³ La présence d'un modèle est surtout commune pour les suivis de dots comme celui de sœur Davy du couvent d'Angers avec un exemplaire type qui apparaît avant son contrat. (ANNEXE C - Exemple d'un modèle de suivi de contrat (ADML, Série H, ms., n°260H4-7, Ursulines d'Angers))

au couvent est une période de rencontre entre les novices et les moniales qui permet aussi de s'assurer de la compatibilité des jeunes filles avec le mode de vie conventuelle.

Le chemin effectué par les futures religieuses n'est pas toujours nettement perceptible dans les sources. Toutefois, en dehors du temps que prend chaque étape qui peut différer, tous les aspects de la sélection restent les mêmes. La première phase consiste en l'obtention de la permission des parents. Il est important pour le couvent de s'assurer que la jeune fille n'intègre pas la vie religieuse pour fuir²¹⁴. Une première période d'essai s'impose alors. Appelée postulat il correspond à la première entrée au couvent. La jeune fille n'est pas encore une novice, elle n'appartient pas au monastère dans les effectifs mais découvre la vie religieuse. Cette étape est surtout nécessaire pour celles n'étant pas passé pour le pensionnat, majoritairement pour les filles de marchands, artisans et paysans. La fin du postulat marque officiellement le début du cheminement religieux ; c'est à ce moment que l'engagement commence à être consigné dans les registres de la congrégation. Le contrat de profession de Magdelaine Foullon²¹⁵ nous transmet à travers les montants de dot, les étapes suivantes et leur importance.

Le noviciat peut alors être accordé après un vote au chapitre du couvent. Un engagement est prononcé et conclu par ce qu'on appelle la prise d'habit et le versement d'un montant « çsavoit six cent livres huit, jour d'avril la prise d'habit de novice »²¹⁶. C'est à ce moment qu'est rédigé l'acte de vêtue. La jeune fille devient alors une novice et intègre le temps de préparation pour un minimum d'un an. Le noviciat représente le moment clé de l'engagement, il soumet la future religieuse à un certain nombre d'exigences, aussi bien spirituelles que sociales. Elle doit prouver qu'elle comprend les attentes du monastère mais aussi que sa vocation n'est pas opportune et intéressée. Cette période n'est soumise à aucun paiement avant l'entrée définitive au couvent pour donner la possibilité aux novices d'abandonner la voie si elles ont des doutes. L'acte scellant le

²¹⁴ Cette étape, bien que généralement considéré comme indispensable, doit être nuancée. En effet, si la demande parentale constitue une pratique courante au XVII^e siècle, elle fait néanmoins l'objet de remise en question notamment lorsque la postulante fait preuve d'une vocation authentique ou lorsque les parents s'y opposent pour des motifs patrimoniaux. Dans de tels cas, l'accord d'un autre membre de la famille remplace généralement celui des parents comme l'illustre le contrat de Marguerite Bernier où ce sont le frère et le cousin qui attestent de sa vocation. (ADML, Série H, ms., n°261H3-7, Ursulines de Saumur, f°1, v°.)

²¹⁵ ADML, Série H, ms., n°261H3-2, Ursulines de Saumur.

²¹⁶ *Ibid.*, f°2, r°.

noviciat apparaît généralement au sein du contrat d'ingrès²¹⁷. Si la future religieuse ne remet pas en question sa vocation et reste sûre de vouloir intégrer le couvent, elle peut alors, au bout d'un an, prononcer ses vœux après validation de la supérieure des novices et des conseillères. La candidature est alors soumise à un deuxième vote qui permet d'obtenir le voile. A cet instant, la jeune fille peut encore se rétracter, les vœux n'étant pas prononcés. L'étape suivante, et la dernière, est donc la cérémonie de profession qui fait de la novice une véritable religieuse²¹⁸. Ce parcours de préparation est pensé pour mettre en valeur la vocation, tout en permettant à chaque étape de se rétracter soit définitivement soit de prolonger un temps comme le noviciat pour lui permettre d'être sûre de son choix et de voir si elle a les aptitudes nécessaires²¹⁹. Pendant chacune des étapes, le focus est placé sur la réflexion et l'encadrement de la démarche d'engagement sachant que la novice doit vivre comme une religieuse.

Tout au long du processus d'intégration, la jeune fille doit s'interroger sur ses raisons de devenir religieuse. L'intérêt du noviciat est alors de vérifier les aptitudes des jeunes femmes et essayer de s'assurer qu'elles ne le font pas sous la contrainte en leur laissant une période qui s'apparente à un essai pour pouvoir partir.²²⁰

2.1.3. L'analyse des motivations individuelles à l'engagement religieux

Intégrer le monastère c'est non seulement suivre un parcours précis pendant lequel il faut, pour les futures religieuses, être capable de se remettre en question, mais il s'agit aussi de répondre et de réussir une série d'évaluations.

Pour les examinateurs et en particulier les religieuses, il s'agit de repérer ce qui est considéré comme des indices de la vraie vocation à chaque étape. Ces preuves doivent être alignées aux valeurs de la congrégation et du monde religieux dans lequel la novice s'apprête à s'engager. Comme l'explique Jean de Viguerie, elle doit démontrer qu'elle a

²¹⁷ « et encore la somme de cent cinquante livres accorder pour année de pension de laditte damoizelle magdelaine foullon pendant son noviciat » (ADML, Série H, ms., n°261H3-2, Ursulines de Saumur, f°2, r°)

²¹⁸ Somme de religieuse : la somme de quatre cent livre sans le restant de laditte somme de six cent livre... » (ADML, Série H, ms., n°261H3-2, Ursulines de Saumur, f°2, v°)

« quatre mil quatre cent livres la vigille de la profession pour emploi et aux bâtiments dudit monnastere » (ADML, Série H, ms., n°261H3-2, Ursulines de Saumur, f°2, r°)

²¹⁹ Pour plus d'informations et pour un parallèle avec une autre congrégation, voir : SARRET Philippe, "Les Visitandines d'Aurillac. Le recrutement d'un ordre récent", in DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999, pp.73-90.

²²⁰ BLAVIGNAC Corinne, « Les ordres religieux féminins », *op.cit.*.

eu jusque-là « une vie innocente »²²¹ c'est-à-dire qu'elle s'est comportée selon les préceptes de la religion catholique. Elle doit aussi mettre en valeur ses « aptitudes »²²² de bonne religieuse. Ce point est important dans le cadre des Ursulines, puisque les religieuses n'ont pas uniquement des missions contemplatives mais aussi des fonctions d'assistances. Les novices sont donc dans l'obligation de prouver qu'elles seront capables de s'occuper d'élèves, de faire classe et donc qu'elles ont les connaissances nécessaires. Cette partie-là concerne en particulier les sœurs de chœur qui sont celles s'occupant de la mission éducative. Toutefois les sœurs converses doivent aussi démontrer leurs aptitudes dans les tâches domestiques. Par ailleurs, au-delà de prouver leur capacité, toutes les futures religieuses doivent également témoigner d'une bonne condition physique – ici encore accentuée pour les sœurs de laie – puisqu'il est attendu d'elles qu'elles puissent se déplacer facilement et effectuer des services physiques. Ensuite, il est important pour les évaluateurs de déterminer une « intention droite »²²³ c'est-à-dire que l'engagement est effectué « non à cause des honneurs, ni à cause de la tranquillité »²²⁴ mais bien par vocation réelle. Enfin, la dernière partie de l'examen consiste à répondre à « l'appel de l'évêque »²²⁵.

Pour entrer dans le couvent, les futures religieuses doivent donc obtenir différentes validations basées sur les critères précédents. La première approbation est celles des religieuses du couvent qui apparaît à plusieurs moments. L'évaluation est d'abord réalisée par la supérieure des novices. Elle est chargée de leur encadrement pendant l'année de préparation, et est celle qui rend compte à la fois de leur bonne tenue, de leur acclimatation à la vie religieuse et des preuves de foi qu'elles avancent. Elle semble représenter à la fois une figure d'autorité mais aussi familiale pour accompagner au mieux les jeunes filles et les pousser à révéler leurs motivations. En ce sens, la supérieure peut à tout moment décider de mettre fin à un noviciat ou de le prolonger. Elle est alors la première intermédiaire entre la vocation de la future religieuse et le couvent. Néanmoins, l'intégration au sein du monastère n'est pas uniquement de son fait. Les Ursulines, comme la plupart des congrégations de la Réforme catholique, utilisent le vote lors des

²²¹ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, France, Nouvelles éd. latines, 1988, p.62.

²²² *Idem.*

²²³ *Idem.*

²²⁴ *Idem.*

²²⁵ *Idem.*

prises de décisions. Ainsi, la religieuse chargée des novices, après avoir observé leurs qualités, propose leur candidature à la communauté qui délibère sur chaque jeune fille. Les novices peuvent alors être appelés devant les religieuses formant le gouvernement du couvent²²⁶ et doivent témoigner à nouveau de leur désir de se dédier à Dieu. Si elles réussissent cette étape, elles sont aptes à devenir moniales et il est alors mentionné qu'elle est intégrée avec « consentement de la dite communauté »²²⁷.

Bien que la communauté gère le couvent de manière autonome, elle dépend pour les décisions de l'évêque, qui doit valider chaque aspect de la vie au couvent. La réception de nouvelles sœurs n'échappe pas à cette règle, et les futures religieuses doivent passer un dernier examen après l'admission des moniales. Cette dernière étape avant la profession consiste en une évaluation de la dévotion de la novice, mentionnée dans les contrats d'ingrès. La formulation « monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque dudit Luçon, receu et admis laditte demoiselle de la fontenelle de vaudoré en leur dite communauté pour y estre dame de cœur après son noviciat²²⁸ » montre l'importance de l'approbation épiscopale. Cette interrogation réalisée par le prélat cherche à questionner la contrainte, alors proscrite par l'Eglise²²⁹. Durant cet examen de la véritable vocation de la novice par l'évêque, la supérieure du couvent ne peut intervenir en faveur ou en défaveur d'une candidature. Le résultat est donc censé être indépendant de l'évaluation du couvent, et permet d'avoir deux avis sur l'engagement religieux des jeunes filles.

Les examens ont pour objectif, d'une part, de permettre à la communauté monastique de vérifier l'identité des candidats à l'entrée ainsi que leurs motivations. D'autre part, du point de vue des novices, ces étapes constituent une épreuve introspective visant à évaluer la sincérité de leur vocation et à susciter une remise en question personnelle.

²²⁶ Toutes les religieuses ne peuvent intervenir dans les choix de la communauté, dont l'acceptation des novices. Seulement celles élues dans le gouvernement du monastère peuvent émettre un avis. C'est le cas de la supérieure, de la souprieure, des dépositaires et discrète mais également des conseillères et maîtresse des pensionnaires et novices. Tous ces rôles et leurs importances dans la communauté seront évoqués dans une partie suivante.

²²⁷ ADV, Série H, ms., n°H253-13, Ursulines de Luçon, f°1 r°

²²⁸ ADV, Série H, ms., n°H253-12, Ursulines de Luçon, f°1 r°

²²⁹ Le dictionnaire de l'Académie Française de 1694 insiste que « Répondre, résister à la vocation. ce n'est pas sa vocation d'estre d'Eglise. il faut examiner sa vocation » (Article « Vocation », Dictionnaire de l'Académie Française, 1re édition, tome 2, 1694, p.656. Disponible en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 23 octobre 2024).

Pour approfondir, lire : NAZ Raoul, *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, France, Letouzey et Ané, 1935.

Comprendre et percevoir la vocation engagée et entière des religieuses se fait notamment à partir des étapes et examens construisant le parcours religieux. Au-delà de l'encadrement des entrées au monastère par la loi, chaque jeune fille est étudiée par la communauté. Son rapport à Dieu est questionné tout comme sa légitimité à intégrer le couvent. Toutefois, il ne semble pas que ces étapes soient perçues négativement par les futures religieuses mais plutôt comme un avantage pour les novices qui ont l'occasion d'interroger la nature de leur vocation. Tout ce processus sert à limiter les vocations forcées et cet objectif est affirmé par les Ursulines.

2.2. UN LIEU OFFRANT DES LIBERTES

Le couvent n'est pas juste un lieu d'enfermement et de prière, il est aussi un espace de travail, de côtoiement social et donc un marqueur de l'engagement religieux et des dynamiques qui ont construit le choix. Il s'agit avant tout de comprendre les motivations derrière la prise d'habit tout en considérant chacune des décisions prises par la religieuse et pas uniquement celui d'entrée au monastère.

La vocation se perçoit et s'étudie aussi à travers ce que le couvent peut offrir aux moniales. Une forme de liberté apparaît et autorise l'intégration religieuse qui s'exprime alors chez les jeunes filles. La dédication à Dieu représente aussi l'acquisition de droit et d'une autonomie parfois peu courante pour les femmes sous l'Ancien Régime. Elles récupèrent donc la possibilité d'exprimer leur indépendance et leur libre-arbitre.

2.2.1. L'aboutissement d'une décision : le choix du couvent

Intégrer une communauté religieuse ne se fait pas au hasard ; il ne s'agit pas toujours de la maison la plus proche du foyer familial. Comme vue précédemment, la Règle des Ursuline peut être un élément attractif tout comme la présence d'une figure familiale. Néanmoins, les Règles religieuses sont souvent semblables, surtout entre les congrégations de la Contre-Réforme. La distinction se situe surtout entre anciennes abbayes et nouvelles maisons. Le motif d'engagement n'est donc pas tant l'organisation

du couvent que sa localisation. La préoccupation géographique est notable dans l'entrée en religion et souvent est indiqué la mention « choix de l'ordre et institut des Religieuses Ursulines de cette ville²³⁰ », insinuant que la décision relève à la fois de la maison et de la situation.

Il s'agit pour les religieuses de choisir un couvent proche du foyer familial, ou un monastère plus éloigné mais apportant davantage d'opportunités. Pour Corinne Blavignac, les origines géographiques variées représentent un marqueur d'influence²³¹, liées aussi aux habitudes des couvents et aux implantations. Le recrutement se fait donc selon trois organisations : concentré sur les régions limitrophes, au sein du diocèse ou de la même paroisse. Au sein de cette étude, les trois couvents des Ursulines sont issus de celui de Bordeaux donc suivent exactement la même organisation. Pourtant en ce qui concerne l'origine des religieuses, Angers, Saumur et Luçon se distinguent et, en ce sens, indiquent des motifs d'engagement.

Le recrutement au sein du couvent d'Angers, pour le peu d'informations disponibles, semble être fondé sur la paroisse et la ville. Jeanne Heurtelon qui intègre le monastère en 1743 est issue de la paroisse du Tertre, donc d'Angers²³². Modèle parfait des engagements urbains, le monastère d'Angers est entouré de trois autres maisons d'Ursulines, Ancenis, Château-Gontier et Saumur. Les jeunes filles ont alors plusieurs options pour considérer leur choix de couvent. Celles issues de milieux plus ruraux semblent donc plus facilement tentées par un monastère qui leur paraît comme plus accessible et moins regardant. En effet, les monastères urbains exigent une dot plus conséquente, et sont alors privilégiés par la population locale de bonnes familles²³³.

Le couvent de Saumur paraît représenter de son côté un cadre plus accueillant pour les jeunes filles. Présent dans la paroisse de Nantilly, trois religieuses intégrant le monastère sont aussi issues de cette communauté²³⁴. En ce qui concerne les autres femmes, deux

²³⁰ ADV, Série H, ms., n°H253-3, Ursulines de Luçon, f°1 r°.

²³¹ BLAVIGNAC Corinne, « Les ordres religieux féminins », *op.cit.*

²³² Dans son contrat il est mentionné « demeurant audit Angers, paroisse saint Michel du tertre » (ADML, Série H, ms., n°260H4-8, Ursulines d'Angers, f°1, r°.)

²³³ Pour les contrats conventuels d'Angers, trois documents fournissent des informations sur la dotation des postulantes. L'une des novices apporte une somme de 2 000 livres, montant médian selon l'analyse comparative. Les deux autres candidates intègrent le monastère avec des apports élevés : 4 000 et 5 000 livres, seuls cas excédant le seul des 4 000 livres dans ce corpus. (ANNEXE D – Tableaux des dotations et rentes viagères des religieuses intégrant les monastères d'Angers, de Saumur et de Luçon)

²³⁴ ADML, Série H, ms., n°261H3-2, Ursulines de Saumur.

mentionnent dans leur contrat leur provenance de la ville, sans indiquer de paroisse. Jeanne Estieuvrot a vécu à Montsoreau avant de s'engager dans le couvent, à dix kilomètres à l'Est de Saumur le long de la Loire²³⁵. Bien que les autres actes n'abordent pas l'origine géographique des novices, ils sembleraient qu'elles soient elles aussi issues de villages alentours du monastère. Saumur représente alors un choix plus convenable pour les filles de milieux ruraux, ayant moins d'attentes dans son recrutement. Par ailleurs, le couvent ayant été promu grâce à Mademoiselle de la Barre, Anne de Champigny et Catherine de Médicis²³⁶, celui-ci est marqué au XVII^e siècle d'une haute réputation et est donc un lieu d'expression des fortes vocations.

Enfin, le couvent de Luçon illustre un recrutement large et diversifié, représentant un choix et moyen d'expression de vocation particulier pour chaque jeune fille. Les Ursulines de Luçon sont les plus éloignées des autres maisons parmi les monastères de l'étude. Seule communauté du diocèse – alors que ceux d'Angers et Saumur sont dans le même évêché – les Ursulines sont d'autant plus isolées que la présence géographique la plus proche se trouve à Niort puis La Rochelle, Poitiers et Nantes. Le couvent de Luçon reçoit alors un recrutement plus large, moins influencé par les congrégations l'entourant. Les jeunes filles ne sont pas issues uniquement des paroisses voisines mais des villages de tous les diocèses, principalement Luçon, Fontenay-le-Comte et du bord de la mer²³⁷. Cependant, des futures religieuses sont aussi natives d'autres diocèses, alors même que des monastères d'Ursulines se trouvent dans ses villes-là. Louise Grellier²³⁸ est originaire

ADML, Série H, ms., n°261H3-4, Ursulines de Saumur.

ADML, Série H, ms., n°261H3-8, Ursulines de Saumur.

²³⁵ ADML, Série H, ms., n°261H3-10, Ursulines de Saumur, f°1, r°

²³⁶ Archives des Ursulines de l'Union Romaine et France-Belgique-Espagne, « Les Ursulines en France. 1593-1793 », *Archives des Ursulines*. Disponible en ligne : <https://archives-ursulines.fr/>. (consulté le 07 avril 2025).

²³⁷ Pour avoir quelques exemples de jeunes filles issues du diocèse, voir les sources suivantes :

Marie Bouquié est née à Luçon (ADV, Série H, ms., n°H253-16, Ursulines de Luçon, f°1, r°)

Marie Suzanne Gaborit et Marie Catherine Colinet sont toutes les deux originaire de Saint Gilles-sur-vie

(ADV, Série H, ms., n°H253-7, Ursulines de Luçon, f°1, r° et ADV, Série H, ms., n°H253-4, Ursulines de Luçon, f°1, r°)

Marie Charlotte Evrard et Marie Michel Stéphanie Thoumelet sont issues de Fontenay-le-Comte (ADV, BMS – Fontenay-le-Comte, 1740-1745, Baptême de Marie Charlotte Evrard, vue 29/221. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>. Et ADV, BMS – Fontenay-le-Comte, 1753-1759, Baptême de Marie Michel Stéphanie Thoumelet, vue 198/288. Disponible en ligne : <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil/tableau/?>.)

²³⁸ ADV, Série H, ms., n°H253-9, Ursulines de Luçon.

de Poitiers tandis que Marie Benigne Germaine Veaudaure de la Fontenel²³⁹ et Marie Jeanne Catherine Gambier²⁴⁰ sont nées à La Rochelle. Après observation sur leurs origines sociales, le père de la sœur Gambier est notaire royal et les pères des deux autres sont seigneurs-chevaliers. Ainsi, il semblerait que le choix d'un couvent dans un diocèse différent soit une occasion pour ces jeunes filles de s'émanciper de leurs familles et d'obtenir une charge²⁴¹.

2.2.2. Sœur : sortir des cloisons de son ordre

Exprimer sa vocation religieuse c'est s'engager au sein d'une voie qui attire. Il s'agit d'une manifestation directe du service que la future religieuse veut rendre à Dieu. L'engagement conventuel se traduit par un besoin de se détacher du monde, de se dépasser ; laissant place à plusieurs parcours²⁴². Les jeunes filles se retrouvent alors dans un monde moins formaté les ordres de l'Ancien Régime leur laissant plus d'autonomie.

La réponse à l'appel de Dieu, depuis le début du monachisme, s'est faite à travers le rôle de contemplative, surtout populaire dans les anciennes abbayes. Encourageant les religieuses à prier toute la journée, il s'agit surtout d'une dédication pleine de l'âme. Les Ursulines mettent en avant la prière dans la vie conventuelle tout en l'équilibrant avec des missions actives. Ce volet de l'engagement est parfois celui qui séduit les jeunes filles dans l'entrée en religion, leur promettant une vie toujours active. Toutefois, avec la Réforme Catholique, la plupart des nouvelles congrégations sont à la fois contemplatives et actives. Ce n'est donc pas cet aspect qui marque la vocation mais bien le choix de sœur.

Lors de leur profession, les novices doivent décider, en accord la communauté, de devenir sœur de chœur ou sœur de laie, appelée aussi converse. Les sœurs de chœur sont majoritaires au sein du couvent et sont souvent définies comme n'étant pas de laie. Elles sont celles se dédiant à la prière et au chant, d'où leur nom, et dans le cadre des Ursulines,

²³⁹ ADV, Série H, ms., n°H253-12, Ursulines de Luçon.

²⁴⁰ ADV, Série H, ms., n°H253-14, Ursulines de Luçon.

²⁴¹ Il est toutefois possible de remarquer que les échanges restent faisables dans le cadre unique de la province ecclésiastique et ne traversent pas ces frontières-là.

²⁴² Il faut comprendre que « la situation des femmes enfermées malgré elles dans les couvents ne doit naturellement pas cacher que la plupart, conformément à l'esprit du temps, on fait ce choix avec enthousiasme. ». La prise d'habit représente une décision claire, le couvent permettant pour certaines d'élargir leurs possibilités d'avenir. (BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit., p.165.)

elles sont aussi chargées des missions d'enseignements. Les sœurs converses sont à l'inverse celles s'adonnant aux tâches de service et activités plus humble. Le dictionnaire de l'Académie Française précise qu'il s'agit de « Frere convers. sœur converse, qui se disent d'un Religieux, ou d'une Religieuse, qui ne sont employez qu'aux œuvres serviles²⁴³ ».

L'origine sociale influence grandement l'intégration au sein du couvent, les filles issues de la noblesse et de la bourgeoisie étant majoritairement de chœur alors que les enfants d'artisans et paysans davantage convers. Par conséquent, chaque changement peut être considéré comme une expression directe de la vocation par la jeune fille qui a perçu son inclusion au couvent comme un moyen d'exprimer sa liberté²⁴⁴. Il semble donc que certaines novices, grâce à la religion, réalisent une élévation ou une intégration sociale. Pour les filles de familles pauvres, intégrer le couvent peut déjà apparaître comme une forme de gain sociale. Devenir sœur de chœur représente alors une ascension plus que remarquable. Au sein du couvent de Luçon, deux filles de fermier intègrent les rangs de la prière, alors même que leur statut les aurait guidées chez les converses²⁴⁵. Cet acquis social pour les religieuses est un moyen de comprendre la vocation chez ces jeunes qui obtiennent une position jusque-là inespérée. Néanmoins, il ne faut pas croire que ce choix de changement d'ordre ne soit effectif que pour les plus démunies. Au contraire, certaines sœurs issues de bonne famille souhaitent se détacher de l'oisiveté de la haute société, et estime que devenir sœur de laie est l'opportunité d'accomplir un travail plus manuel. Marie Coulardeau pourtant née dans une famille d'avocat et de notaire²⁴⁶ se dirige vers une vocation manuelle comme cela est écrit « de la recevoir et admettre au nombre des Religieuses sœur laye »²⁴⁷. Par ailleurs, il s'agit de l'unique contrat concernant une sœur converse sur l'entièreté de l'étude. Il est alors possible de s'imaginer

²⁴³ Article « Convers, se », Dictionnaire de l'Académie Française, 1re édition, tome 2, 1694, p.633. Disponible en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 23 octobre 2024)

²⁴⁴ Les sœurs de chœurs sont majoritaires au sein des couvents. Le nombre de place entre chœur et converse est souvent règlementé par la maison elle-même ou l'évêque. Dans le cadre des Ursulines d'Angers, Claude de Rueil, l'évêque du diocèse, fixe en 1628 la répartition des sœurs dans le couvent avec maximum 40 de chœur et 6 sœurs de laies. Les exceptions entre origines géographiques et positions dans le couvent sont donc importantes à notifier en connaissance des limites.

²⁴⁵ ADV, Série H, ms., n°H253-10, Ursulines de Luçon, f°1, r°.

ADV, Série H, ms., n°H253-11, Ursulines de Luçon, f°1, r°.

²⁴⁶ Citer passage dans contrat avec frère et beau-frère

²⁴⁷ ADV, Série H, ms., n°H253-13, Ursulines de Luçon, f°1, r°.

que l'acte a été conservé justement parce qu'appartenant à une religieuse issue de la bourgeoisie de robe, et qui explique aussi des changements²⁴⁸.

Devenir sœur c'est donc aussi pouvoir s'affirmer et réclamer son indépendance, en dehors des attentes familiales et sociétales. Les jeunes filles peuvent devenir sœur de chœur comme converses, et ce indépendamment de leurs origines sociales. Changer d'ordre est aussi un moyen d'exprimer clairement sa vocation. L'engagement est aussi marqué par la manière dont la religieuse choisit de se dédier à Dieu : à travers la prière ou le travail.

2.2.3 Acquérir une position et un rôle

Au-delà des missions à accomplir, devenir religieuse implique aussi de rendre service à l'Eglise et d'être utile à la congrégation. Les moniales sont engagées au sein du couvent à travers une forme de démocratie congrégationnelle²⁴⁹.

Bien que les maisons féminines dépendent juridiquement de l'évêque, elles restent autonomes dans une grande partie des prérogatives, notamment administrative. Pour réaliser les nombreuses activités, il est nécessaire que des religieuses soient nommées à certains postes, habituellement occupés par des hommes, désormais accessibles pour des femmes. Cette expression d'indépendance et de liberté est permise par la vocation et peut constituer un motif d'engagement. Au sein de la congrégation de sainte Ursule, il existe huit positions permettant de participer à l'organisation directe de la vie communautaire. La supérieure²⁵⁰, secondée par la souprieure, gère l'administration du couvent,

²⁴⁸ Par ailleurs, le temps des négociations peut aussi être un facteur de rédaction de contrat ; les parents essayant de changer les tâches effectuées pour leur fille. Pour plus d'information, voir : GAUTHERON Gilbert, « Les profils de recrutement d'un ordre ancien : les bénédictines. » in DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des universités, 1999, pp. 57-72.

²⁴⁹ Les Ursulines, comme nombre des couvents de la Contre-Réforme, ne sont pas organisées selon un modèle suivant les décisions de l'évêque. Les religieuses choisissent entre elles et élisent leurs dirigeantes, selon un cycle de trois ans, renouvelable une fois, et les faisant redescendre de rang après six ans de fonctions, pour garder leurs valeurs et rester humble. Ce système s'inspire de la démocratie, laissant les moniales dirigées leurs couvents. Il faut tout de même évoquer que seules les religieuses de chœur peuvent participer au vote.

²⁵⁰ Elle peut être appelée prieure, en particulier dans les anciennes maisons. Cette responsabilité apparaît parfois comme une quête de pouvoir. Pour Dominique Dinot « pousser son fils ou sa fille à devenir le ou la supérieure d'une abbaye, d'un couvent, d'un monastère ou même d'une maison chez les séculier(e)s me paraît la conséquence ultime de cette émulation » (DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, op.cit., p.496.). Pour autant, cette pratique apparaît de manière limitée dans les monastères post-tridentin, ces

l'application de ses règles et les aspects économiques du monastère. Elles sont aidées dans leurs tâches par la procuratrice²⁵¹, la dépositaire, la discrète²⁵² et les conseillères qui sont au nombre de trois. Ces rôles sont communs aux congrégations de la Réforme-Catholique et ne concernent pas que les filles de sainte Angèle de Brescia. Les responsabilités spécifiques à la communauté enseignantes sont celles concernant l'instruction des jeunes filles. Toutes les sœurs de chœurs peuvent enseigner après trois à six ans de présence au sein du couvent²⁵³. Toutefois, elles sont dirigées par des régentes, qui sont passées du statut de sœur à mère. Ces dernières s'occupent des novices ou des pensionnaires. Ces charges nécessaires à la vie du monastère sont plus spécifiques et demandent davantage d'expériences de la vie religieuse²⁵⁴. Ainsi, traditionnellement, l'élection pour ses positions se fait au sein des sœurs de chœurs, qui, pour candidater, doivent être âgées de plus de 25 ans et avoir 10 ans de profession. Se faire élire à la direction et l'administration du couvent semble traduire un sentiment de mérite chez les religieuses, de satisfaction personnelle qui accentue leur vocation et la met en lumière.

Sur l'entièreté des documents disponibles, il est possible de repérer 88 noms de religieuses ayant occupé des positions au sein des trois couvents. Leurs parcours ne sont toutefois pas identiques et ne transmettent pas les mêmes informations. Après étude des tableaux²⁵⁵, 2/3 des religieuses n'occupent qu'une seule fonction durant l'entièreté de leur présence au sein de la congrégation. Cela indique qu'à chaque élection, qui se déroule tous les trois ans, des nouvelles moniales organisent le couvent. Par ailleurs, seulement 16 religieuses ont l'occasion d'occuper une position plusieurs fois²⁵⁶, ce qui marque la possibilité de progression. Chaque femme peut donc avoir l'opportunité d'être investi

derniers fonctionnant à partir d'un régime électif. Cette pratique d'influence de la famille se fait donc dans les grandes abbayes où le roi et l'évêque peuvent imposer leurs décisions.

²⁵¹ « Religieux qui est chargé de gérer les biens matériels d'une congrégation religieuse. » BOUCHER DARGIS, Antoine-Gaspard, article « Procuratrice », volume XIII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1765, p.411.

²⁵² « Une mere discrete est une ancienne qui sert de conseil & d'assistance à la supérieure » LA CHAPPELLE Jean-Baptiste de, article « Discrete », volume IV, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1754, p.1034.

²⁵³ ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin : les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, Belgique, 1992.

²⁵⁴ Elles doivent avoir minimum 25 ans et avoir 10 ans d'expérience de profession

²⁵⁵ ANNEXE E – Tableaux de la répartition de l'occupation des positions au sein des couvents.

²⁵⁶ C'est-à-dire plus de 3 ans : soit à la suite avec l'enchaînement de deux mandats soit après évolution et retour au statut précédent.

d'un rôle spécifique, tout en sachant que 8 à 9 positions sont disponibles en fonction des couvents sur un effectif moyen de 40 religieuses. L'entrée au couvent est donc théoriquement accessible pour celle ayant la vocation de se dédier à Dieu et de rendre service à travers l'exécution de tâches. Pour autant, certaines peuvent aussi intégrer le couvent avec la volonté de réaliser une véritable carrière religieuse. En effet, sur les seize qui occupent plusieurs fois une fonction, nombreuses sont celles ayant plusieurs opportunités de rôles avec des parcours leur permettant d'évoluer au sein de la communauté.

	Position occupée plusieurs fois	Position occupée une seule fois
Autres rôles	0	5
Supérieure	5	11
Soupprieure	6	12
Dépositaire	1	2
Discrète	3	15
Procuratrice	3	11
1ère conseillère	2	21
2ème conseillère	1	19
3ème conseillère	0	17

Tableau 4. Répartition des rôles occupés au sein du couvent

Les rôles de supérieure, souprieure, discrète et procuratrice sont les plus importants au sein de la communauté et sont donc, non seulement les plus prisés, mais surtout les plus monopolisés. Sœur Jeanne Hacquet de la Rivière illustre parfaitement l'évolution au sein de la congrégation de Saumur grâce aux rôles. Après plusieurs mandats de procuratrice entre 1755 et 1761, elle devient souprieure en 1766 et supérieure en 1772, position qu'elle occupe une seconde fois pour un deuxième mandat. De même, Victoire de Sainte Madelaine, issue du monastère de Luçon, constitue l'exemple pragmatique d'une religieuse accédant progressivement aux différents échelons. Après un mandat de deuxième conseillère de 1777 à 1779, elle devient 1^{re} conseillère les trois années qui suivent. S'illustrant dans l'organisation du domaine, elle devient discrète de 1783 à 1785 et lors de la période d'élection suivante, elle est choisie pour occuper la position de discrète une nouvelle fois en même temps que celle de procuratrice. Réussir à obtenir plusieurs rôles met en valeur les capacités de ces femmes à gérer leur communauté. De plus, certaines se démarquent tellement lors de leurs prises d'activités qu'elles monopolisent une fonction. Sœur Marie Madelaine de Saint Dominique occupe la place

de procuratrice pendant plus de dix ans entre 1771 et 1785. Il semble donc que plusieurs religieuses fassent de leur vocation un engagement administratif.

Toutefois, il est nécessaire de notifier que les pouvoirs détenus par les religieuses gérant le couvent ne sont pas absolus. Déjà, elles restent soumises à l'évêque qui a le dernier mot concernant l'organisation de la maison lors des conflits²⁵⁷. C'est surtout face à la communauté que les moniales doivent rendre des comptes. Les femmes du couvent peuvent s'opposer à la supérieure et affirmer leur opposition si celle-ci est légitime²⁵⁸.

L'entrée en religion offre à des jeunes filles des parcours singuliers à travers de nombreuses opportunités. Les religieuses peuvent accéder à des positions de gérance du couvent alors même que leur situation d'origine ne leur aurait pas permis autant de liberté. Certaines issues des converses comme Marie Anne Rouzeau²⁵⁹ ou de milieux sociaux moyens comme Louise Claire Rampillon²⁶⁰ s'élèvent socialement grâce à la vie religieuse. Cela représente une liberté dans les choix d'avenir et peut créer des vocations comme en être le témoin avec la volonté de se rendre utile.

L'entrée en religion permet aux jeunes filles de ne plus être soumises à l'autorité paternelle mais à celle de Dieu. Elles peuvent désormais choisir un mode de vie en adéquation avec leurs idées et qui leur autorise une vie plus calme. L'engagement au couvent peut alors être vu comme une forme d'expression de la vocation.

La communauté des Ursulines représente alors pour certaines un moyen d'émancipation du foyer familiale à travers un élargissement géographique et la clôture. De même, l'intégration au monastère apporte des espoirs de libertés sur le long terme. En refusant parfois les exigences de leurs ordres ou en intégrant l'organisation du couvent après plusieurs années, les moniales expriment leur vocation pleine et entière. Cette

²⁵⁷ « Bien que la supérieure ou l'abbesse ait une autorité immédiate sur ses religieuses, elle reste toujours, en tant que femme, plus ou moins suspecte de "fragilité naturelle". » (BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle*, op.cit., p.209)

²⁵⁸ Cette forme de « liberté de pensée » a été théoriser par Jacques de Sainte Beuve. Pour approfondir le sujet, voir : BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle*, *ibid.*

²⁵⁹ ADV, Série H, ms., n°H253-19, Ursulines de Luçon.

²⁶⁰ *Idem.*

dernière n'est plus uniquement limitée à l'envie de se dédier à Dieu mais également d'intégrer un lieu de vie offrant plus de liberté.

PARTIE 3. ENTRE XVII^E ET XVIII^E SIECLE, LA VOCATION, UNE DESTINEE QUI S'ESSOUFFLE ?

Comprendre la vocation religieuse ne peut se faire sans l'étude du contexte sociale, politique et religieux de la période. Bien que les points soulevés précédemment puissent expliquer la construction de la vocation et son exposition d'un point de vue personnel, cela ne met pas en lumière les dynamiques qui se dégagent pendant l'Ancien Régime.

Les XVII^e et XVIII^e siècles ne sont pas uniformes dans le nombre d'entrées, même si cela varie selon les régions, les familles et les maisons. Il s'agit, pour interroger pleinement la vocation religieuse, d'étudier l'engagement dans ses changements d'expression et ses influences. L'idée de carrière qui s'essouffle pour catégoriser les religieux comme les religieuses doit avant tout explorer tous les aspects de la dédication à Dieu. Là où le XVII^e siècle est inspiré par la Réforme catholique et d'une envie de perfection religieuse, le XVIII^e, siècle des Lumières, fait face à une remise en question des valeurs. Ce n'est donc pas nécessairement une baisse de la vocation qu'il s'agit de mettre en valeur mais un changement de nature de celle-ci, de son expression et des personnes concernées.

3.1. DES CIRCONSTANCES EN DEFAVEUR DE L'HABIT RELIGIEUX

L'engagement monastique, bien que marqué par la dédication à Dieu, se présente, sous l'époque moderne, comme une forme d'existence institutionnalisée, dont l'organisation, la spécialisation des fonctions et la transmission des savoirs permettent de l'analyser selon les critères d'une véritable profession. En ce sens chaque variation économique et démographique peut affecter les intégrations au couvent. Les XVII^e et XVIII^e siècles connaissent des fluctuations marquées dans la prise d'habit.

En effet, le Grand Siècle ne s'illustre pas par un essoufflement de la vie religieuse, mais se caractérise par une dynamique de croissance, ou à tout le moins par la stabilisation des effectifs²⁶¹. L'ère des réformes religieuses et politiques fait toutefois face à des réticences

²⁶¹ DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, op.cit..

des autorités à la création et l'expansion des couvents pendant le second XVII^e. A l'encontre de cette dynamique, le siècle philosophique connaît des épisodes récurrents de variation qui mène au total à une baisse de 20 % des effectifs entre 1730 et 1789²⁶². Alors que la période 1730-1740 se distingue par un apogée des vocations religieuses. A partir des années 1750, une diminution significative de l'engagement se manifeste, atteignant son point le plus bas 1765. La décennie 1770 connaît ensuite d'entrée au couvent, avant de faire face à une nouvelle baisse marquée au cours des cinq années précédant la Révolution française²⁶³.

Malgré une perte d'un quart des effectifs, les évolutions au sein des congrégations restent contrastées²⁶⁴. Le déclin est inégalé non seulement selon les familles, les maisons mais aussi selon les régions, certaines produisant plus de nouvelles recrues. Il s'agit donc d'analyser les facteurs explicatifs de la diminution généralisée des effectifs religieux féminins, phénomène qui influe de manière déterminante sur la perception et l'évaluation des vocations.

3.1.1. Une capacité d'accueil remise en cause

À la suite des regains religieux entraînés par la Réforme Catholique, de nombreuses congrégations émergent, contemplatives comme actives. Celles-ci se retrouvent rapidement en concurrence, dès le sursaut passé. Même si les Ursulines sont les premières religieuses enseignantes en France, elles ne constituent pas les seules religieuses dédiées à l'éducation des jeunes filles. Entre la fin du XVI^e siècle et la Révolution Française, Jean de Viguerie compte 33 congrégations féminines fondées avec « la tenue des écoles pour inscriptions²⁶⁵ » dont font partie les Filles de Notre Dame. Par ailleurs les organisations

²⁶² Statistiques réalisées par Timothy Tackett et reprises dans l'ouvrage de Bernard Hours.

TACKETT Timothy, *Religion, revolution and regional culture in Eighteenth-century France: the ecclesiastical oath of 1791*, Princeton, N. J, Etats-Unis d'Amérique, Princeton university press, 1986.

HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

²⁶³ « L'apogée des entrées en religion se produit avec une décennie d'avance sur les ordinations, vers 1730-1740. Les trois dernières décennies de l'Ancien Régime sont marquées par un déclin très prononcé du nombre des religieux ». HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, *ibid.*, p.344.

²⁶⁴ HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, *ibid.*, p.345

²⁶⁵ VIGUERIE Jean de, *L'Institution des enfants : l'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Calmann-Lévy, 1978.

pieuses séculières occupent de plus en plus de place au sein de la société d'Ancien Régime. Une compétition se met alors en place au sein des maisons religieuses pour convaincre le plus de jeunes filles de s'engager. Pourtant, cela ne suffit pas à ralentir le déclin au sein des congrégations.

Les fluctuations financières

Les religieuses, malgré leur gestion financière et leurs nombreuses possessions de rentes, se retrouvent rapidement en difficulté financière. Au XVII^e siècle, la ferveur religieuse qui marque les milieux ambiants intervient de manière indirecte. Les décennies initiales du Grand Siècle voient la multiplication des maisons, qui sont à leur création dotées financièrement par des donateurs, et ont donc de nombreux moyens de subsistance²⁶⁶. Par ailleurs, certaines de ses communautés récentes, notamment certains couvent d'Ursulines, vivent parfois dans une aisance²⁶⁷. Or, au XVIII^e siècle les legs laissés par les fondateurs des couvents s'amenuisent. Sachant qu'un monastère n'est pas censé accueillir plus de religieuse que ce qu'il peut entretenir, cela influence directement les futurs engagements. La conjonctive économique joue donc clairement sur les courbes des recrutements.

Par ailleurs, l'augmentation des entrées dans les monastères au début du XVIII^e siècle n'illustre pas forcément un réveil de la ferveur mais plutôt une ouverture des places dans les couvents. Effectivement, nombres de congrégations tiraient une partie de leur ressources du placement des dots. Or la faillite du système de Law²⁶⁸ entraîne un

²⁶⁶ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999.

²⁶⁷ Pour approfondir le sujet, lire Religion et société de Dominique Dinot qui aborde à de nombreuses reprises l'impact de l'évolution économique sur la vie des couvents et monastères, en faisant une comparaison entre régulier et régulière. Pour lui « les communautés récentes [...] ont des ressources plus élevées que les autres, parfois une relative aisance, telles les Ursulines de la capitale provinciale ». DINOT Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, op.cit., p.293.

²⁶⁸ Ce système économique financier est instauré en France entre 1716 et 1720 sous la régence de Philippe d'Orléans. Inventé par John Law, ce plan repose sur le remplacement de la monnaie métallique par le papier et la conversion de la dette publique en actions. Toutefois, ce système s'effondre en 1720 lorsque la population perd confiance en l'application du dispositif. Pour approfondir le sujet, voir : MURPHY Antoin E., « John Law et la gestion de la dette publique », in ANDREAU Jean, BEAUR Gérard, GRENIER Jean-Yves (éd.), *La dette publique dans l'histoire : « Les Journées du Centre de Recherches Historiques » des 26, 27 et 28 novembre 2001*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, coll. « Histoire économique et financière - XIX^e-XX^e », 2006, p. 269-296.

remboursement moyen des rentes. Les monastères sont donc dans l'obligation d'augmenter leur recrutement pour reformer leur capital financier. Il est possible de penser que certaines novices soient influencées non pas uniquement par la vocation mais également pour l'aspect économique.

De même, c'est dans ce contexte que la dot occupe une place prépondérante dans la survie du monastère. Les règlements passés par les différentes instances poussent les couvents à atteindre leurs limites. Les couvents qui parviennent à garder un recrutement équilibré et doté gardent un niveau financier suffisant²⁶⁹. Néanmoins, l'évolution de la situation économique de la France joue sur les financements laissés par les familles à l'entrée des religieuses. Les années 1600 sont marquées par des dots de variant entre 2 000 et 5 000 livres, apportant une somme suffisante pour la vie du couvent. Au contraire, à partir des années 1720, ce ne sont plus des montants élevés qui sont donnés à la communauté mais des rentes viagères allant de 30 à 300 livres par an. De plus, la plupart des rentes sont entre 150 et 200 livres, laissant, certes une somme régulière au couvent, mais ne permettant pas des investissements efficaces²⁷⁰.

La limite des effectifs

Comme prévu par les règles monacales et règlements, les couvents sont limités dans leurs effectifs. Ils ne peuvent accueillir plus d'un certain nombre de religieuses. Comme déjà expliqué plutôt, le monastère des Ursulines d'Angers ne peut accueillir plus de 40 sœurs de chœurs et 6 converses²⁷¹. En ce sens, au-delà des limites économiques, un seuil démographique réglementaire apparaît, surtout dans les fondations du XVII^e siècle²⁷².

Chez ces dernières, il est possible d'observer une stagnation dans les entrées en religion tout en notant une capacité maximale d'accueil atteinte ou s'approchant du seuil

²⁶⁹ « Tant que les communautés ont réussi à maintenir un recrutement relativement stable [...], ces dots ont contribué de manière non négligeable à assurer des recettes pour le présent et pour l'avenir. » Pour plus de renseignement, voir : DINET Dominique, *Religion et société : les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, op.cit., p.308.

²⁷⁰ ANNEXE D – Tableaux des dotations et rentes viagères des religieuses intégrant les monastères d'Angers, de Saumur et de Luçon

²⁷¹ Cette décision a été prise par l'évêque du diocèse Claude de Rueil en 1628.

²⁷² HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit..

statutaire. Cette constatation se réalise surtout dans les établissements à partir du XVIII^e siècle. Avec les avancées médicales et le perfectionnement des normes sanitaires, le siècle des Lumières apparaît comme une période de progrès démographique. En ce sens, il paraît évident que cela influence aussi la vie en communauté religieuse. Toutefois, il est possible d'observer que cette augmentation de la longévité est perceptible plus tôt chez les moniales par rapport à la population française dans son ensemble. D'après les travaux de Dominique Dinet sur le sujet²⁷³, une distinction apparaît entre l'avant 1720 et l'après dans le temps de vie des religieuses. Il apparaît que 62,2 % des religieuses vivent jusqu'à 60 ans dans la deuxième période contre 48,3 % avant. Cela indique donc que la libération de place au sein des couvents était plus régulière, notamment due à une mortalité plus jeune (20,8 % des 20 à 39 ans contre 13,4 %). Ainsi, avec l'augmentation du temps de vie, les effectifs ne baissent plus dans les monastères, ne permettant pas d'accueillir de nouvelles religieuses. Cela se vérifie au sein de cette étude avec, dans le couvent de Luçon en 1791, la présence de cinq religieuses âgées de plus de 60 ans et ayant fait leur profession plus de quarante ans avant, et ce sur trente-huit moniales présentes dans le couvent²⁷⁴. Finalement, le recrutement au sein des ordres « ne se règle pas [uniquement] sur le nombre de "vocation" mais sur celui des places disponibles²⁷⁵ ».

Une interrogation apparaît alors lorsque le couvent atteint sa capacité d'accueil maximale. Que faire des novices et jeunes filles souhaitant intégrer le couvent ? Est-ce possible de les accueillir et sous quelles modalités ? Il est rare que les couvents acceptent en leur sein des religieuses dont elles ne peuvent subvenir aux besoins. Celles souhaitant absolument faire leur profession dans la communauté peuvent faire le choix de s'engager mais à la condition d'accepter d'y être en tant que surnuméraire. Elles sont alors religieuses malgré l'atteinte du chiffre fixé par les autorités ecclésiastiques ou la congrégation et doivent alors payer deux fois le montant normal de la profession, afin de prouver leur volonté et ne pas mettre en danger les finances du monastère. Cette condition peut être perçue de deux manières en ce qui concerne la vocation. D'une part, cela peut

²⁷³ Tous les chiffres suivants sont retrouvables, avec des précisions supplémentaires dans le chapitre suivant : DINET Dominique, « Mourir en religion aux XVII^e et XVIII^e siècles : la mort dans quelques couvents des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon : (1978) », in DESOS Catherine, GAY Jean-Pascal (éd.), *Au cœur religieux de l'époque moderne : Études d'histoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. « Sciences de l'histoire », 2011, p. 29-55.

²⁷⁴ ADV, Série H, ms., n°H253-19, Ursulines de Luçon.

²⁷⁵ DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, *op. cit.*, p.17.

décourager celles souhaitant prendre l'habit mais n'ayant pas de dot suffisante. D'autre part, l'ajout d'une somme supplémentaire peut être considéré comme une preuve supplémentaire de la sincère dédication à Dieu.

Finalement, le manque de place et de ressources pour accueillir des nouvelles religieuses impacte directement la perception de l'historien sur la vocation. Il est donc nécessaire dans le cadre des études sur le sujet de prendre en compte les possibilités d'accueil au sein des couvents. Il est possible d'envisager que certaines fois, ce n'est pas tant la vocation religieuse qui baisse mais l'incapacité de la communauté d'accueillir plus de moniales, notamment au sein des sœurs de chœurs, en oppositions aux périodes où elles ouvrent des places et permettent plus d'expression de la religiosité²⁷⁶.

3.1.2. La progression des idées des Lumières

Le XVIII^e siècle se distingue du Grand Siècle par une transformation notable dans la conception de la religion et dans la nature de l'engagement des individus qui s'y consacrent cette évolution étant largement influencée par les idées des Lumières.

Le siècle des philosophes est marqué par de nombreuses attaques contre la religion et ceux qui la dirige. Il est alors possible d'assister à une volonté de mettre l'accent sur les sciences et la connaissance humaine, l'homme n'étant plus défini et vu à travers Dieu. La vulgarisation de cette pensée amène la diffusion d'un anticléricalisme. Les religieuses ne font pas exception à ces oppositions, même si elles sont en partie vues comme des victimes, forcées de se cloîtrer par leur famille²⁷⁷.

Afin de comprendre pleinement la position des intellectuels des Lumières, étudier la position de l'Encyclopédie vis-à-vis des religieuses et de leur prise de décision est primordiale.

²⁷⁶ Pour plus d'approfondissement sur le sujet Bernard Hours explique que « ainsi, même si les situations sont variées et nuancées, la crise des réguliers au XVIII^e siècle est incontestable : les accommodements vis-à-vis de la règle, péjorativement qualifiés de décadence scandaleuse, sont souvent liés à des chutes d'effectifs ou à la mainmise d'un groupe social, en l'occurrence la noblesse, sur le recrutement de certaines maisons qui deviennent, sans que la vie y soit nécessairement répréhensible, des annexes de sa mouvance. » (HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit., p. 345)

²⁷⁷ Pour analyser plus précisément la position de l'Eglise et ses réactions face à la diffusion des Lumières, voir HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit..

Religieuse, (Hist. Ecclés) celle qui s'est enfermée dans un cloître pour mener une vie plus austère, à laquelle elle s'engage par un vœu solennel, & sous quelque règle ou institution. [...]

On se plaît dans sans cesse, & toujours sans succès, que la vie monastique dérobe trop de sujet à la société civile : les *religieuses* sur-tout, dit M. de Voltaire, sont mortes pour la patrie ; les tombeaux où elles vivent sont très pauvres. Une ville qui travaille de ses mains aux ouvrages de son sexe, gagne beaucoup plus que ne coûte l'entretien d'une religieuse. Leur sort peut faire pitié, si celui de tant couvens d'hommes trop riches, peut faire envie²⁷⁸.

Les encyclopédistes, contrairement aux prédécesseurs de l'Académie française²⁷⁹, insistent sur la notion de clôture et d'enfermement qui apparaît dès le début de la définition. Les activités de la religieuse comme la prière ou les actes de charité ne sont pas mentionnées. Pourtant, une critique claire de la situation des moniales est émise sous les propos de Voltaire, qui n'évoque que des aspects négatifs de leur condition. En ce qui concerne la notion de vocation, cette dernière est également différente de ce qui est promu par l'Académie française au même moment.

Vocation. En terme de théologie; grace ou faveur que Dieu fait quand il appelle quelqu'un à lui, & le tire de la voie de perdition pour le mettre dans celle du salut. [...] Il y a deux sortes de vocations, l'une extérieure & l'autre intérieure : la première consiste dans une simple et nue proposition d'objets qui se fait à notre volonté : la seconde est celle qui rend la première efficace en disposant nos facultés à recevoir ou embrasser ces objets. Vocation se dit aussi d'une destination à un état ou à une profession. C'est un principe que personne ne doit embrasser l'état ecclésiastique ni monastiques sans une vocation particulière.²⁸⁰

La vocation religieuse est abordée de manière plus nuancée. Elle n'est pas perçue uniquement comme une dédication à Dieu mais comme une relation permise avec celui-ci. La notion n'est pas exclusive à la religion mais peut être élargie à d'autres domaines.

²⁷⁸ JAUCOURT, Louis de, article « Religieuse », volume XIV, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1765, pp.77-79

²⁷⁹ « Les personnes qui sont obligées par des vœux à suivre une certaine Règle autorisée par l'Eglise » (Article « Religieuse », *Dictionnaire de l'Académie Française*, 1^{re} édition, tome 2, 1694, pp. 392-393. Disponible en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 23 octobre 2024).

²⁸⁰ DENIS Diderot et ALEMBERT Jean le Rond d', article « Vocation », volume XVII, in Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neufchâtel, 1765, p. 410

Par ailleurs, la définition inclut l'importance du choix de la religieuse et non pas l'intégration forcée.

Cette évolution qui transparaît dans le dictionnaire est aussi perceptible dans la réalisation des contrats de religieuses. Les termes utilisés dans les couvents ne mettent l'accent non plus uniquement sur le choix de Dieu pour la religieuse mais sur sa décision personnelle. La vocation n'est plus uniquement traité comme le destin de Dieu mais aussi comme une expression de la foi. Pour mieux percevoir cela, comparer deux contrats est primordial. Ici, cela se fait entre celui de Marye Foullon réalisé en 1651 à Saumur, et celui de Thérèse Félicité Olive Goupilleau daté de 1788 à Luçon.

	Saumur – 1651 ²⁸¹	Luçon - 1788 ²⁸²
Expression de la volonté d'entrée au couvent	« par une divine vocation »	« désirant se retirer du monde et se consacrer à Dieu par les vœux de religion »
Construction du choix	Pas de mention	« elle a fait de son propre mouvement et sans aucune induction »

Tableau 5. Comparaison de l'expression de la vocation dans les actes

Il apparaît clairement que le contrat le plus tardif est influencé par les idées des philosophes des Lumières, insistant là aussi davantage sur la dimension intime du choix religieux. La novice décide de se dédier à Dieu à travers la vie conventuelle, et n'est pas juste soumise à un appel divin. Il s'agit d'un changement de perception de la vocation. Le processus et phénomène est désormais intégré à la sphère du privé, devant être tout de même encadré pour être sûre de la fiabilité du choix.

²⁸¹ ADML, Série H, ms., n°261H3-1, Ursulines de Saumur, f°1, r°.

²⁸² ADV, Série H, ms., n°H253-17, Ursulines de Luçon, f°1, r°.

Par ailleurs, les Lumières influencent également le choix des femmes. Ces dernières, au XVIII^e siècle, se voient offrir d'autres opportunités qui leur offrent une forme de liberté. Les femmes de la haute société arborent désormais le rôle de salonnière, nouvelle émancipation²⁸³. Le couvent ne représente alors plus l'unique option d'échapper à la vie commune maritale.

Finalement, l'entrée en religion apparaît intrinsèquement liée aux dynamiques de la vie quotidienne des populations, dont elle constitue une conséquence directe. Les variables économiques et démographiques influencent grandement la prise d'habit, tout comme l'évolution des mœurs sous l'effet des Lumières. La notion même de vocation est remise en cause au XVIII^e siècle, alors que le sujet est fréquemment subordonné à d'autres problématiques comme celle de l'anticléricalisme.

Par ailleurs, la vocation tend désormais à être appréhendée comme un mouvement intérieur et est donc moins évoqué et mise en valeur. L'engagement religieux et la dédication à Dieu des moniales s'inscrivent alors dans un contexte de remise en question mais surtout de redéfinition de la vocation, désormais envisagée un processus élargi et pluriel. Cette évolution de paradigme influe de manière significative sur les recherches, reléguant au second plan l'ancienne conception de la vocation.

3.2. REPRESENTATIONS RENOUVELEES DE LA RELIGIEUSE ET DE LA VOCATION

Au XVIII^e siècle, l'entrée en religion ne se limite plus uniquement à l'influence de facteurs extérieurs. Les transformations sociales et culturelles de cette période favorisent l'émergence d'une décision individuelle, qui doit être respectée et encouragée par l'entourage. Par ailleurs, la vocation religieuse tend à devenir accessible à tous, indépendamment de l'origine sociale.

²⁸³ MICHEL Andrée, « La situation des femmes au XVII^e et au XVIII^e siècle », *Que sais-je ?*, 9-1782, 2009, p. 43-56.

Dans ce contexte, la vie religieuse n'exerce plus une attraction universelle ; il ne s'agit plus seulement de vocation, mais d'un enjeu de valeurs et de représentations collectives au sein de la société. Sous l'influence des Lumières, la figure de la religieuse se transforme tout comme le modèle auquel elle se réfère. Cette évolution entraîne une redéfinition des motivations individuelles, et par conséquent, de la nature même de la vocation religieuse.

3.2.1. La voie religieuse : un choix à respecter

Les cloisons qui entourent l'engagement religieux au XVII^e siècle s'abaissent progressivement pour ouvrir le domaine religieux au monde lors des années prérévolutionnaire. La dévotion en elle-même est animée par de nouvelles perspectives qui remettent en question chaque aspect de la vie conventuelle.

Comme déjà évoqué précédemment, les établissements séculiers se développent en parallèle des congrégations régulières. A partir des années 1730 et 1740, il est parfois plus avantageux pour les familles d'envoyer les enfants chez les religieuses à vœux simples²⁸⁴. Davantage d'options se libèrent pour ceux voulant explorer la dédication à Dieu. Par ailleurs, en parallèle, les filles de la haute société se détournent du monastère comme moyen de libération, laissant des places au sein des effectifs. Les tableaux suivants illustrent parfaitement les dynamiques qui animent les maisons.

Statut	1600-1700	1701-1750	1751-1789
Noblesse	0	0	3
Bourgeoisie	2	2	8
Autres milieux	0	2	8

Tableau 6. Evolution de l'origine sociale des novices entre 1600 et 1789

²⁸⁴ HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

Statut	1600-1700	1701-1750	1751-1789
Bourgeoisie de robe	2	1	3
Bourgeoisie commune	0	1	5

Tableau 7. Evolution de l'origine sociale des novices au sein de la bourgeoisie entre 1600 et 1789

Les communautés religieuses imposent désormais moins de sélections pour les postulantes, du moins sur les aspects économiques et sociaux. Le seul point sur lequel l'attention doit être portée est leur volonté à entrer dans le couvent et leur foi.

En ce sens le changement des rapports entre les protagonistes de l'intégration religieuse évolue. Les parents ne se positionnent plus de manière stricte face aux choix du couvent. Déjà, il semble important de notifier que la pression parentale s'exerçant sur les jeunes filles entrant au monastère ne constituait qu'en de très rares cas de la brutalité. Pour la majorité d'entre-elles, la famille utilisait plus souvent des insinuations. Il s'agit alors de montrer que la vie communautaire en compagnie d'autres postulantes et parfois de membre de la famille peut se révéler agréable et tentant²⁸⁵.

Par ailleurs, cette décision relève dans la majorité des situations de l'autorité paternelle²⁸⁶. C'est en ce sens que les changements qui entourent la figure du père permettent une évolution dans l'engagement religieux. Le siècle des Lumières est marqué par un plus grand respect du libre arbitre par la famille. « On constate un changement au XVIII^e, qui amène les pères à considérer davantage les désirs de leurs enfants et, sinon à les suivre, du moins à ne pas forcer leurs répugnances²⁸⁷ ». Les femmes sont encouragées à poursuivre leur vocation religieuse quand celle-ci apparaît être centrale dans leur vie. La notion de liberté promue par les philosophes du siècle est intégrée aux normes

²⁸⁵ « Dans certains couvents au contraire - et le choix en est d'autant plus important - la vie peut être relativement douce, surtout si la novice y retrouve une parente comme abbesse, des sœurs, des cousines ou des amies pour compagnes. » (BEAUVALET-BOUQUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, France, Belin, 2003, p.114.)

²⁸⁶ L'autorité des parents concernant l'éducation de leurs enfants vient du *pater familias*. L'autorité du père prime sur tout en sachant que la mère possède, elle aussi, un rôle à jouer, notamment avec les jeunes enfants et jeunes filles.

²⁸⁷ BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle, op.cit.*, p.116.

catholiques, même dans les couvents pourtant considérés comme fermés aux changements²⁸⁸.

3.2.2. La vocation, actualisation d'un objectif spécifique.

« Une jeune fille peut décider de consacrer sa vie à Dieu en fonction de plusieurs critères : par dégoût du monde, parce qu'elle est attirée par le cloître, parce qu'un appel intérieur éventuellement assorti de vision le lui indique, parce qu'elle subit l'influence de sa famille ou du couvent, ou enfin pour pouvoir exercer une activité de service. C'est ce dernier qui semble devenir le plus important au XVIIIe siècle²⁸⁹ ». La vocation comme phénomène plurielle se renouvelle donc sous l'influence des Lumières pour se consacrer sur une finalité : son inclusion dans la société.

Une modification des valeurs de la religieuse : être utile à la société

Les premières religieuses se sont illustrées dans la société en se dédiant à la prière. En tant que contemplative leur rôle est d'accompagner le Salut des âmes et de l'humanité. Pour autant, cette perception de la moniale comme gardienne de la fin du monde est réinterrogée avec la Réforme Catholique. Le développement des établissements et la remise en cause de la prolifération des congrégations par le pouvoir royal de Louis XIV ont contraint les communautés à se réinventer. La figure même de la religieuse change comme la nature de son engagement.

Désormais, la vocation n'est plus basée seulement sur une dédication à Dieu mais aussi sur l'utilité envers la société. Être une bonne religieuse se définit par l'engagement et l'investissement. L'œuvre sacrée peut dorénavant être apostolique, miséricordieuse ou correspondre à une raison d'être c'est-à-dire « soit prêcher, soit d'enseigner, soit de secourir pauvres et malades²⁹⁰ ».

²⁸⁸ Toutefois, il est tout de même nécessaire de reconnaître que ce point de vue n'est pas encore partagé par tout le monde. Même si l'Eglise encourage les parents à écouter les demandes de leurs enfants, certains directeurs de conscience rappellent qu'un excès de libéralisme pourrait être affilié au laxisme et donc devenir un péché. Pour plus de renseignements, voir : BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique : XVII^e-XVIII^e siècle, op.cit.*)

²⁸⁹ BLAVIGNAC Corinne, « Les ordres religieux féminins », *op.cit.*, p.50.

²⁹⁰ VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France, op.cit.*, p.55.

Deux missions se distinguent alors au sein des monastères : soigner et enseigner²⁹¹. C'est la seconde qui se distingue, en particulier dans la société française d'Ancien Régime. L'éducation des jeunes filles était jusque-là délaissée ; les communautés féminines ont donc contribué à une première démocratisation de l'enseignement. Par ailleurs, ce nouveau rôle et aspect de religieuse semble accorder à de nombreuses femmes la possibilité d'allier plusieurs activités. Elles peuvent donc à la fois mettre en valeur leur dévotion mais aussi exercer une mission de service. Ainsi, « la vocation la plus répandue est d'enseigner gratuitement²⁹² ».

Les Ursulines et l'éducation : survivance de la congrégation

Les Ursulines composent le modèle de référence en ce qui concerne l'enseignement des jeunes filles. Cette mission compose de manière à part entière l'engagement religieux des moniales concernées. Lors de leur profession, elles ne s'engagent pas juste à respecter les trois vœux religieux des réguliers que sont la pauvreté, la chasteté et l'obéissance mais elles ajoutent un quatrième serment, celui de l'éducation. Lorsque l'acte de procuration de Marie Jeanne Elizabeth Rochard est rédigé, il est précisé que « laditte demoiselle Rochard fera sa profession de dernier vœux²⁹³ ». Elle affirme donc sa volonté en tant que sœur de chœur de dédier une partie de son temps à la formation religieuse et alphabétique des jeunes filles, non seulement du pensionnat mais de l'externat²⁹⁴. De même, dans la congrégation des Ursulines, au-delà des vœux de profession, les religieuses doivent, chaque année, prononcées des vœux simples, dits annuels, qui réactualisent leur dédicace à Dieu et permettent d'affirmer leur volonté de rester au sein du couvent.

Si les Ursulines sont encore une maison qui attire à l'entrée de la période révolutionnaire c'est en grande partie parce que leur mode de vie est attractif. D'abord, les couvents sont tous implantés dans des lieux stratégiques : au sein des principaux

²⁹¹ « Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'enseignement et l'assistance relèvent largement de l'histoire religieuse, toute l'action des organisateurs et des bienfaiteurs étant à replacer dans la tradition de la charité chrétienne. » BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne : (XVI^e - XVIII^e siècles)*, op.cit., p.174.

²⁹² VIGUERIE Jean de, *L'Institution des enfants : l'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, op.cit., p.63.

²⁹³ ADV, Série H, ms., n°H253-5, Ursulines de Luçon, f°3, v°.

²⁹⁴ Ce vœux d'enseignement n'est valable que pour les sœurs de chœur, les converses n'exerçant pas cette activité.

milieux urbains des diocèses, à proximité de communauté et de paroisse pour attirer des pensionnaires. Ensuite, les filles de sainte Ursule se présentent comme utile à la population, de par leur mission d'enseignement. La communauté avance aussi comme argument d'engagement, les limites de leur clôture par leurs activités d'éducatrice. Surtout, s'engager dès la congrégation c'est s'assurer de ne pas être dans une congrégation en déclin, qui pourrait à tout moment, ne plus avoir les finances nécessaires pour assurer la vie des religieuses.

Finalement, entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, il est possible d'assister à une transformation de l'engagement religieux au sein des communautés féminines. Cette modification, qui s'opère à partir des années 1720, invite les jeunes filles et femmes à reconsidérer leur trajectoire conventuelle ainsi que leur vie en communauté. Désormais, la vocation religieuse ne se définit plus exclusivement comme une consécration à Dieu, mais résulte dorénavant de la convergence de plusieurs facteurs, parmi lesquels la volonté de se rendre utile à la société et l'affirmation d'une certaine autonomie et liberté dans les choix de vie occupent une place prépondérante.

Cette évolution modifie en profondeur la nature même de la vocation et du rôle des moniales : celles-ci s'investissent dans des œuvres sociales et collectives, dépassant la seule quête du salut des âmes. Par ailleurs, l'ouverture progressive des couvents à une diversité sociale plus large confère à l'engagement religieux un caractère de plus en plus personnel et moins tributaire de l'origine sociale.

CONCLUSION

Saisir la vocation religieuse implique d'explorer l'intimité des moniales afin d'analyser la genèse de leurs dédisions et de leurs ressentis. Cette dimension demeure souvent difficile à cerner, en raison d'une définition fluctuante du terme et surtout de l'évolution des mentalités entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, qui influent profondément sur les formes d'engagement religieux.

Si des vocations conditionnées par des facteurs extérieurs peuvent être observées, il convient de préciser que la plupart des règles institutionnelles visent à encourager et à structurer l'émergence des vocations. Par ailleurs, les influences déterminantes dans l'engagement religieux proviennent fréquemment d'exemples et de modèles familiaux qui interviennent à des moments et dans des contextes propices.

De même, bien que la prise d'habit soit emprunte de prédispositions individuelles, il importe d'appréhender chaque trajectoire dans sa singularité, sans ériger de normes qui négligeraient la part d'autonomie des religieuses ; celles-ci cherchant parfois à s'affranchir de certaines formes de soumission. L'engagement au sein du couvent offre en effet de multiples opportunités pour les moniales : la vie communautaire peut constituer un moyen de s'éloigner du cadre familial, de transcender les contraintes de leur condition d'origine, et surtout d'accéder à des responsabilités au sein du couvent, responsabilités souvent inaccessibles dans la société laïque de l'époque.

La vie religieuse féminine sous l'Ancien Régime se caractérise par une grande diversité et par une transformation profonde de la notion de vocation. Tandis que les études régionales et nationales constatent un déclin de l'engagement religieux, de nombreux facteurs contribuent à la dévalorisation de la vie conventuelle. La remise en question des capacités d'accueil conjuguées à la diffusion des idées des Lumières amène les monastères à renouveler leurs critères d'admission. Ce processus favorise l'émergence d'une vocation fondée sur le choix personnel et sur le désir de se rendre utile à la société.

L'existence de vocations imposées par la famille pour des raisons économiques ou sociales ne saurait être niée. Toutefois, l'analyse des sources révèle que ces situations demeurent marginales. L'engagement forcé n'est que peu perceptible, en partie en raison

de la nature des archives conservées par les couvents, qui, n'étant pas de caractère personnel, n'abordent que peu ce sujet. De plus, la majorité des documents étudiés provient de la seconde moitié du XVIII^e siècle, période durant laquelle une évolution de la perception de la vocation religieuse est déjà amorcée.

Par ailleurs, l'Ouest de la France, souvent marquée par une ferveur religieuse particulière, influence également la disponibilité et la nature des sources documentaires. Également, le manque d'expression d'une dévotion totale à Dieu n'implique pas nécessairement l'absence de désir d'entrer en religion. Pour la majorité, la pratique catholique s'inscrit dans le quotidien et l'engagement conventuel n'est pas perçu comme une marginalisation, ce qui invite aussi à nuancer l'entrée en religion. Dans le cas des Ursulines, le quatrième vœu d'enseignement prononcé par les sœurs de chœur confère une dimension supplémentaire à la prise d'habit. L'observation des communautés d'Angers, Saumur et Luçon révèle une vocation largement répandue parmi les ursulines, qui ne se limite pas strictement aux frontières des ordres. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une mûrement réfléchi et assumé.

Dans ce sens, les Ursulines constituent un ordre capable de s'adapter et de perdurer face aux mutations des attentes liées à l'utilité religieuses. Cette résilience s'explique par l'évolution des exigences portées sur la congrégation et ses membres. Ainsi, la communauté de sainte Ursule incarne le changement de paradigme qui affecte la vocation religieuses entre le XVII^e et le XVIII^e siècle.

L'engagement comme processus se transforme, influencé par l'environnement social et intellectuel. Bien qu'une diminution du nombre de vocations soit observable durant cette période, ce phénomène doit être interprété non comme un simple déclin de la religiosité mais comme un changement profond dans sa perception. Cette évolution prépare les fondements de l'expression de religiosité après la Révolution française, : la vocation demeure valorisée mais sa position devient plus marginale au sein de la société, et ses bénéficiaires changent également. Ce n'est pas seulement la nature de l'engagement qui se transforme mais aussi le profil des religieuses elles-mêmes. Les jeunes filles et femmes qui s'engagent, le font dorénavant avec une conscience accrue des implications de leur condition. Elles manifestent, par ailleurs, des formes d'engagement plurielles, la vie conventuelle leur offrant la possibilité de valoriser tant la vocation contemplative que les missions éducatives et caritatives.

La notion de vocation s'associe progressivement à celle de liberté : liberté de choix, de s'engager, mais aussi expression influencée par les idées Lumières, qui revendiquent une plus grande autonomie individuelle. Les congrégations féminines s'emparent en partie des idées des philosophes pour favoriser leur adaptation et leur pérennité dans un contexte en mutation.

Enfin, une analyse comparative avec d'autres ordres religieux féminins implantés dans le même espace géographique, ou un élargissement à d'autres diocèses permettrait d'affiner la compréhension de cette évolution. De plus, distinguer les transformations de la notion de vocation entre religieux et religieuse constituerait un axe d'étude particulièrement pertinent pour un approfondissement.

ANNEXES

ANNEXE A – LES DIOCESES FRANÇAIS A LA FIN DU XVIII^E SIECLE, D'APRES *DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE ECCLESIASTIQUE*, T. XVIII, ARTICLE « FRANCE ».



ANNEXE B – LISTE DES RELIGIEUSES DES TROIS COUVENTS

Couvent de Luçon : Sœur Marie de la Passion Sœur Marie de Sainte Monique Sœur Marie Charlotte de Sainte Cécille Sœur Marie Charlotte de Saint Bernard Sœur Marie de Saint Mathieu Sœur Suzanne Louise de Saint Joseph Sœur Marie Anne de Saint Benoît Sœur Françoise de Sainte Monique Sœur Marie Magdelaine de Saint Marthin Sœur Marie Année des Seraphines Sœur Louise de Saint Antoine Sœur Louise Victoire de Saint Joseph Sœur Louise de Saint Michel Sœur Suzanne de Saint Ignace Sœur Henriette de Saint Honoré Sœur Catherine Aymée de Saint Elisabeth Sœur Henriette de Saint Bernard Sœur Aymée du Calvaire Sœur Céleste de Sainte Marie Sœur Victoire de Saint Laurent Sœur Charlotte Henriette de Saint Gabriel Sœur Marie Madelaine de Saint Dominique Sœur Marie Jeanne de Sainte Thérèse Sœur Marie Année de Sainte Thérèse Sœur Thérèse Angélique de Saint Augustin Sœur catherine Elisabeth de Sainte Croix Sœur Victoire de Sainte Madelaine Sœur Louise Claire de Saint Angelle Sœur Anne Marguerite de Sainte Geneviève Sœur Anne Julie Félicité de Saint Mathieu Sœur Charlotte de Saint Joseph Sœur Aimée Félicité de Saint Mathieu Sœur Rose Modeste Gendronneau dite de Saint Gabriel Sœur Marie Anne Rouzeau dite de Sainte Thérèse Sœur Marie Magdelaine Charié dite de Saint Luc Sœur Marie Marguerite Palarin dite de Saint Isidore Sœur Victoire Nouleau dite de Sainte Magdelaine Sœur Marie Geneviève Savary dite de Saint Laurent Sœur Louise Claire Rampillon dite de Sainte Angelle Sœur Marie Jeanne Elizabeth Rochard dite de l'Assomption Sœur Catherine Modeste Fruchard dite de Saint Ambroise Sœur Marie Louise Regreuil dite de Sainte Claire Sœur Thérèse Félicité Olive Goupilleau dite de Saint Augustin Sœur Catherine Elizabeth Fichon dite de Sainte Croix	Couvent de Saumur : Sœur Magdelaine Claire Sœur Renée Mincée Sœur Marye de Vaux Sœur Anne Verveille Sœur Anne Baunlin Sœur Virgille Boisnet Sœur Catherine Royer Sœur Marye Couasnoz Sœur Madgelaine Le Bœuf Sœur Anne Bameliz Sœur Anne Rouillée Sœur Renée Foullon de Beauvoir Sœur Marie de Dalner Sœur Marie Foullon de Gaunoy Sœur Jeanne de Sasilly Sœur Geneviève Monthobon Sœur Angélique Béchillon Sœur Marguerite de Grenouillon Sœur Dervine Valette Sœur Françoise Bouestault Sœur Anne Jacob Sœur Anne Françoise Valette de Chamfleury Sœur Marie Sigougne Sœur Louise du Ronceray Sœur Marie Boudier Sœur Jean Tricault Sœur Jeanne Hacquet de la Révière Sœur Elizabeth du Petit Thouars Sœur Elizabeth Duchastel Sœur Madelaine Paroissien Sœur Louise Joubert Sœur Jeanne Richard Sœur Henriette Valette de Champfleury Sœur Marguerite Bernier Sœur Perrine Loiseleur Sœur Claude Félicité Desmé Sœur Marie Anne Taffonneau de Voiseray Sœur Marie Dion Sœur Marguerite Anne Bernier Sœur Jeanne Flore Lehou Sœur Marie Françoise Milloneau Sœur Marguerite Dulaty Sœur Jeanne Estienvrot Sœur Magdelaine Foullon Sœur Marie-Anne Thibault du Plaisiss Charlon Couvent d'Angers : Sœur Guyonne du Mesnil Sœur Marie Gohin Sœur Marye Lanier Sœur Marguerite Lanier Sœur Françoise Fournier de Saint Bartholomé
--	--

Sœur Marie Anne Jeanne Guilbeaud dite de Saint François	Sœur Cécile Boussac
Sœur Hélène Augustine Dupont dite de Saint Etienne	Soeur Catherine Ollivereau
Sœur Marie Catherine Colinet dite de Saint Charles	Sœur Charlotte Boisault
Sœur Aimée Julie Félicité Prevots dite de Saint Mathieu	Sœur Suzanne Ayrault
Sœur Marie Filliaudeau dite de Sainte Rose	Sœur Angelle Grimault
Sœur Anne Marguerite Ranfray dite de Sainte Geneviève	Sœur Jeanne Ayrault
Sœur Marie Charlotte Evrard dite de Saint Joseph	Sœur Anne Liquer
Sœur Françoise Judith Vendréhide dite de Saint Aimée	Sœur Françoise Mesnage
Sœur Marie Jeanne Chiron dite de Saint Anne	Sœur Françoise de Contades
Sœur Elizabeth Louise Cheneau dite de Sainte Victoire	Sœur Anne Simone Audouin de la Blanchardière
Sœur Marie Michel Stéphanie Thoumelet dite de Saint Louis	Sœur Renée Boylesure
Sœur Marie Cohardeau dite de Saint Félix	Sœur Marcie Lucretse de la Faluere
Sœur Aimée Geneviève De Bien dite de Sainte Marie	Sœur Jeanne-Françoise Maunoir
Sœur Louise Grellier dite de Saint Henry	Sœur Anne-Françoise Thomars de la Rousselière
Sœur Rose Frouin dite du Calvaire	Soeur Charlotte Toubanc
Sœur Marie Jeanne Catherine Gambier dite de Saint Jean	Sœur Catherine Renée Pocquet de Livonnière
Sœur Marie Benigne Germaine Veaudaure de la Fontenel dite de Saint Urs	Sœur Marie Giroust
Sœur Marie Françoise Butel	Sœur Jeanne Heurtelon
Sœur Magdelaine Laurent Frouin dite des Angers	Sœur Jeanne Giroust
Sœur Marie Bouquié dite de Séraphines	
Sœur Marie Suzanne Gaborit dite de Saint Bernard	
Sœur Jeanne Marie Guilbeaud dite de Sainte Suzanne	
Sœur Françoise Marguerite Pougnet dite de Saint Benoit	
Sœur Marie Catherine Gambier dite de Sainte Elisabeth	
Sœur Marie Louise Rounelière dite de Saint Véronique	
Sœur Thérèse Angélique Girard	
Sœur Marie Nicou	

**ANNEXE C – EXEMPLE D’UN MODELE DE SUIVI DE CONTRAT
(ADML, SERIE H, MS., N°260H4-7, URSULINES D’ANGERS)**

Jay soubsigné les présentes provisions
du Commun des Ursulines d'Angers
tesmes et auorisées de Messieurs
de Rocher D'auy pas les mains
de - - - - - la Souveraine de -
- - - - - avais je reçue
ledit sieur D'auy nous desirant en
premier lieu savoir les fruits & accroissements
de l'auy de Roques ~~et~~ aux Saisies
faictes a nostre requeste nous plus
quaux instances tentées contre
les Cautionnaires de ledit sieur D'auy &
debitures que nous protestons
poursuivre incessamment auques
ce



**ANNEXE D – TABLEAUX DES DOTATIONS ET RENTES VIAGERES
DES RELIGIEUSES INTEGRANT LES MONASTERES D’ANGERS, DE
SAUMUR ET LUÇON**

Dot	Effectif
<1000	0
1001-2000	3
2001-3000	1
3001-4000	1
>4000	2

Rentes viagères	Effectif
<99	2
100-150	5
151-200	10
201-250	3
251-300	1
>350	0

ANNEXE E – TABLEAUX DE LA REPARTITION DE L'OCCUPATION DES POSITIONS AU SEIN DES COUVENTS

	Effectifs
Une position occupée	58
Plusieurs positions occupées	30

	Effectifs
Position occupée plusieurs fois	16
Position occupée une seule fois	72

BIBLIOGRAPHIE

Classement archivistique

JUSSEAUME Anne, « Les archives des congrégations religieuses féminines : nouvelles sources et nouveaux objets pour l'histoire sociale à l'époque contemporaine », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 128-2, 2016.

MOLETTE Charles, « Les archives des congrégations religieuses », *La Gazette des archives*, n°68, 1970, pp.25-43.

Histoire de l'Eglise

Généralités sur la religion à l'époque moderne

BONZON Anne, VENARD Marc, *La religion dans la France moderne: XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Hachette supérieur, 2008.

HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne: XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

VENARD Marc, *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*, Paris, France, Ed. du Cerf, 2000.

VIGUERIE Jean de, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Paris, France, Nouvelles éd. latines, 1988.

Vie religieuse et son expression

BRIAN Isabelle, LE GALL Jean-Marie, *La vie religieuse en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Armand Colin, 1999.

CHÂTELLIER Louis, *L'Europe des dévots*, Paris, France, Flammarion, 1987.

DINET Dominique, *La ferveur religieuse dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, France, Société d'histoire religieuse de la France, 1993.

LUSSEON-HOUEDEMON Patricia, *Religion et Révolution: La vie religieuse des catholiques dans l'Ouest - Maine et Loire, Vendée - à l'époque révolutionnaire*, Thèse de 3e cycle, Université Charles de Gaulle, Lille, France, 1989.

Reforme et Contre-Réforme

DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, France, Presses universitaires France, 2003.

LE GALL Jean-Marie, « Réformer l'Église catholique aux XV^e-XVII^e siècles : Restaurer, rénover, innover ? », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 56, 2003.

VENARD Marc, DUPRONT Alphonse, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI^e siècle*, Paris, les Éd. du Cerf, 1993.

WILLAERT Léopold, *La Restauration catholique: (1563-1648): l'Eglise au lendemain du Concile de Trente*, Namur, Belgique, Secrétariat des Publications, 1960.

Histoire du monachisme

La vie conventuelle

COVIELLO A., DELACOURT Frédéric, CHABERT-MOREL Sandrine, *Les ordres féminins. origines, organisations, grandes figures*, Paris, France, De Vecchi, 2005.

DEVOS Roger, *Vie religieuse féminine et société: des Visitandines d'Annecy aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Annecy, France, Académie Salésienne, 1973.

DINET Dominique, « Familles nombreuses et engagement religieux (XVII^e-XVIII^e siècles) : (2007) », in DESOS Catherine, GAY Jean-Pascal, *Au cœur religieux de l'époque moderne : Études d'histoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll.« Sciences de l'histoire », 2011, p. 549-560.

DINET Dominique, « Mourir en religion aux XVII^e et XVIII^e siècles : la mort dans quelques couvents des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon : (1978) », in DESOS Catherine, GAY Jean-Pascal (éd.), *Au cœur religieux de l'époque moderne : Études d'histoire*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll.« Sciences de l'histoire », 2011, p. 29-55.

PROU Jean, Moniales bénédictines de Solesmes, *La clôture des moniales*, Paris, France, les Éd. du Cerf, 1996.

Dotations

DINET Dominique, « Les dots de religion en France aux XVII^e et XVIII^e siècles » [1990], in DESOS Catherine, GAY Jean-Pascal, *Au cœur religieux de l'époque moderne :*

Études d'histoire, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll.« Sciences de l'histoire », 2011, p. 325-348.

GROPPI Angela, « Dots et institutions : la conquête d'un « patrimoine » (Rome, XVIII^e-XIX^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 7, 1 avril 1998.

LOYSEL Charles, *Des aumônes dotales ou dots moniales avant 1789*, Thèse de doctorat, Université de Paris (1896-1968). Faculté de droit et des sciences économiques, France, 1908.

MICHELETTO Beatrice Zucca, « À quoi sert la dot ? Aliénations dotales, économie familiale et stratégies des couples à Turin au XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, 121-1, 25 novembre 2011, p. 161-186.

L'entrée en religion

BURKARDT Albrecht, ROGER Alexandra (éd.), *L'exception et la Règle : Les pratiques d'entrée et de sortie des couvents, de la fin du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll.« Histoire », 2022.

DINET Dominique, *Religion et société: les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècles)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1999.

Histoire des Ursulines

ANNAERT Philippe, *Les collèges au féminin: les Ursulines : enseignement et vie consacrée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, Belgique, 1992.

ANNAERT Philippe, « Monde clos des cloîtres et société urbaine à l'époque moderne : les monastères d'ursulines dans les Pays-Bas méridionaux et la France du Nord », *Histoire, économie & société*, vol. 24, n°3, 2005, p. 329-341.

CASTAGNET Véronique, « La formation religieuse reçue par les sœurs des congrégations enseignantes : Une évidence pour les ursulines de Belgique, France et Nouvelle-France ? (XVII^e et XVIII^e siècles) », in Jean-François Condette (éd.), *Éducation, Religion, Laïcité (XVI^e-XX^e s.). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, coll.« Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS) », 2010, p. 37-55.

GOUBAUD Anne, *Les Ursulines d'Angers (1617-1792)*, Angers, Mémoire, 2000

PROVOST Georges, « Les Ursulines en Léon et Cornouaille aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 96-3, 1989, p. 247-268.

Les femmes à l'époque moderne

Dans la société

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne: (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Armand Colin, 2015.

MICHEL Andrée, « La situation des femmes au XVII^e et au XVIII^e siècle », *Que sais-je ?*, 9-1782, 2009, p. 43-56.

Face à la religion

BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique: XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Ed. du Cerf, 2003.

RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes: les femmes et l'Église en France au XVII^e siècle*, Canada, Bellarmin, 1995.

RAPLEY Elizabeth, *A social history of the cloister: daily life in the teaching monasteries of the Old Regime*, Montreal, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2001.

REYNES Geneviève, *Couvents de femmes*, Paris, Fayard, 1987.

YVER Colette, *L'Église et la femme*, Paris, France, Ed. Spes, 1934.

La vocation religieuse

BERNARD Charles André, « L'idée de vocation », *Gregorianum*, vol. 49, n° 3, 1968, p. 479-509.

DOMPNIER Bernard (dir), *Vocations d'ancien régime*, Pérignat-lès-Sarliève, Société des Amis des universités, 1999.

DOMPNIER Bernard, *Missions, vocations, dévotions : Pour une anthropologie historique du catholicisme moderne*, Lyon, LARHRA, coll.« Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires », 2015.

Rencontre d'histoire religieuse, Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées, et Centre culturel de l'Ouest, *La Vocation religieuse et sacerdotale en France: XVII-XIX^e siècles*, Angers, Université d'Angers, 1979. (voir si bonne référence)

ROGER Alexandra, « Contester l'autorité parentale : les vocations religieuses forcées au XVIII^e siècle en France », *Annales de démographie historique*, 125-1, 10 octobre 2013, p. 43-67.

VIGUERIE, Jean de, « La vocation religieuse et sacerdotale aux XVII^e et XVIII^e siècles. La théorie et la réalité » in Rencontre d'histoire religieuse, Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées, et Centre culturel de l'Ouest, *La Vocation religieuse et sacerdotale en France: XVII-XIX^e siècles*, Angers, Université d'Angers, 1979.

Institution et éducation

Rencontre d'histoire religieuse, Centre de recherches d'histoire religieuse et d'histoire des idées, et Centre culturel de l'Ouest, *Les religieuses enseignantes: XVI^e-XX^e siècles*, Angers (Bibliothèque universitaire, B1 Lavoisier, 49045, cedex), France, Presses de l'Université d'Angers, 1981.

VIGUERIE Jean de, *L'Institution des enfants: l'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, France, Calmann-Lévy, 1978.

INVENTAIRE DES SOURCES

Imprimés

DIDEROT Denis, D’ALEMBERT Jean le Rond, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1^{re} édition, 35 vol., 1751-1772.

Académie Française, *Dictionnaire de l’Académie Française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1^{re} édition, 1694. Disponible en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/>

Manuscrits

Archives départementales du Maine-et-Loire

- ADML, Série H, ms., n°260H4, Ursulines d’Angers, « Dotations de religieuses. 1628-1743 ».
- ADML, Série H, ms., n°261H3, Ursulines de Saumur, « Constitutions de dots, pensions, etc... 1620-1771 ».
- ADML, BMS – Saumur, 1692-1/01/1711, Notre-Dame de Nantilly.
- ADML, BMS – Saumur, 4/01/1711-1727, Notre-Dame de Nantilly.
- ADML, BMS – Saumur, 1729-1746, Notre-Dame de Nantilly.
- ADML, BMS – Saumur, 1700-1711, Saint-Pierre.

Archives départementales de Vendée

- ADV, Série H, ms., n°H253, Ursulines de Luçon, « Rentes dues aux Ursulines. - Contrats de profession. - Déclarations des Ursulines qui désirent continuer la vie communautaire (1791). (1686-1791) ».
- ADV, BMS – Aizenay, 1754-1769, AD2E003/2.
- ADV, BMS –Bretignolles-sur-Mer, 1737-1769, AD2E035/1.
- ADV, BMS – Chaillé-les-Marais, 1770-1772, AC042.
- ADV, BMS – Fontenay-le-Comte, 1740-1745, EDépôt092GG7.

- ADV, BMS – Fontenay-le-Comte, 1753-1759, EDépôt092GG9.
- ADV, BMS – L’Hermenault, mai 1722-août 1732, AC110.
- ADV, BMS – Luçon, 1737-janv.1743, EDépôt 128.
- ADV, BMS – Luçon, 1763- février 1768, EDépôt 128.
- ADV, BMS – Luçon, 1778-1782, EDépôt 128.
- ADV, BMS – Saint-Etienne-des-Loges, 1710-1759, AC227A.
- ADV, BMS –Sainte-Florence, avril 1729-oct 1767, AC212.
- ADV, BMS – Saint-Gilles-sur-Vie, 1740-1751, AC222.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Origine sociale des novices	59
Tableau 2. Répartition des religieuses par âge d'engagement.....	61
Tableau 3. Situation familiale des religieuse lors de la profession	68
Tableau 4. Répartition des rôles occupés au sein du couvent.....	88
Tableau 5. Comparaison de l'expression de la vocation dans les actes.....	98
Tableau 6. Evolution de l'origine sociale des novices entre 1600 et 1789	100
Tableau 7. Evolution de l'origine sociale des novices au sein de la bourgeoisie entre 1600 et 1789	101

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Evolution de l'origine sociale des novices dans l'engagement religieux.....	60
---	-----------

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	3
ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT.....	4
AVANT PROPOS	5
REMERCIEMENTS	6
LISTE DES ABREVIATIONS	7
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION.....	10
ETAT DE L'ART.....	16
La Réforme catholique	17
Une Réforme, des réformes.....	17
Le travail de la Réforme catholique par ses objectifs	19
Ordres féminins XVII^e et XVIII^e siècles	21
Les études monastiques : par qui et pourquoi ?	21
L'importance de l'étude économique.....	23
De l'enfermement à l'analyse : la clôture reconsidérée	24
Une histoire par le bas des ordres féminins : le début de l'intérêt pour les religieuses	25
Les Ursulines	25
Etude d'une congrégation modèle.....	25
L'apport des religieuses de la congrégation : Marie de Chantal Gueudré	26
Une congrégation enseignante : une étude de l'éducation	27
Un intérêt pour la vocation peu exploité	28
La vocation religieuse	29
Etudier la vocation : choix des terrains et des institutions	29
Une analyse du recrutement	31
Le croisement avec les sciences humaines et sociales : un renouveau de la vocation.....	34
L'histoire des femmes et du genre : l'application à la religion	36

L’histoire des femmes à l’époque moderne : un travail de synthèse	36
La religion et les femmes, le biais du genre : un nouveau traitement des rapports	37
La religieuse, une femme à part, un parcours différent.....	38
ETAT DES SOURCES ET ENJEUX METHODOLOGIQUES	39
La nature des sources	41
Les registres et listes des congrégations.....	41
Les contrats	42
Les BMS	43
L’exploitation des informations	44
Une étude prosopographique.....	44
Compenser les manques, croiser les sources.....	45
ETUDE DE CAS	47
PARTIE 1. LA VOCATION RELIGIEUSE, UNE ENTREE CONDITIONNEE	49
1.1. Une réglementation précise pour promouvoir la vocation	49
1.1.1. La place de l'Eglise	Erreur ! Signet non défini.
1.1.2. La législation royale.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.3. La Règle des Ursulines	55
1.2. Une prédisposition à la vie religieuse	57
1.2.1. Un statut social déterminant	58
1.2.2. Une période de la vie propice	61
1.2.3. Une éducation religieuse.....	63
1.3. Une situation familiale influente	65
1.3.1. La structuration familiale, levier décisionnel	66
1.3.2. La carrière familiale.....	70
PARTIE 2. LA VOCATION, UN CHOIX ACCOMPLI.....	73
2.1. Sortie des vocations forcées en faveur des vocations engagées	73
2.1.1. Le contrat, un encadrement théorique de la vocation	74
2.1.2. Le cheminement vocationnel	76
2.1.3. L’analyse des motivations individuelles à l’engagement religieux	78
2.2. Un lieu offrant des libertés	81
2.2.1. L’aboutissement d’une décision : le choix du couvent	81
2.2.2. Sœur : sortir des cloisons de son ordre	84

2.2.3 Acquérir une position et un rôle.....	86
PARTIE 3. ENTRE XVII^E ET XVIII^E SIECLE, LA VOCATION, UNE DESTINEE QUI S'ESSOUFFLE ?	91
3.1. Des circonstances en défaveur de l'habit religieux.....	91
3.1.1. Une capacité d'accueil remise en cause.....	92
3.1.2. La progression des idées des Lumières	96
3.2. Représentations renouvelées de la religieuse et de la vocation	99
3.2.1. La voie religieuse : un choix à respecter	100
3.2.2. La vocation, actualisation d'un objectif spécifique.....	102
CONCLUSION.....	105
ANNEXES.....	108
Annexe A – Les diocèses français à la fin du XVIII^e siècle, d'après <i>Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique</i>, t. XVIII, article « France ».	108
Annexe C – Exemple d'un modèle de suivi de contrat (ADML, Série H, ms., n°260H4-7, Ursulines d'Angers)	111
Annexe D – Tableaux des dotations et rentes viagères des religieuses intégrant les monastères d'Angers, de Saumur et Luçon	112
Annexe E – Tableaux de la répartition de l'occupation des positions au sein des couvents.....	113
BIBLIOGRAPHIE	114
INVENTAIRE DES SOURCES	119
TABLE DES TABLEAUX	121
TABLE DES GRAPHIQUES	122
TABLE DES MATIERES	123
ABSTRACT	126
RESUME.....	126

RESUME

LA VOCATION RELIGIEUSE FEMININE : CONSTRUCTION ET EXPRESSION D'UN CHOIX (XVII^E-XVIII^E SIECLE). Les chemins de la dévotion chez les ursulines dans l'Ouest de la France

Au lendemain du concile de Trente, la société européenne connaît un essor notable de la dévotion religieuse, tandis que la période prérévolutionnaire se distingue par les premiers signes d'un recul de la religiosité, perceptible tant au sein de la population générale que dans les milieux ecclésiastiques. Cette évolution affecte particulièrement la notion de vocation, laquelle se retrouve remise en question à la fin de l'époque moderne, notamment au sein des congrégations féminines.

Les Ursulines, nouvelles maisons du début du XVII^e, illustrent un engagement religieux volontaire et affirmé. Toutefois, malgré leur attractivité initiale, ces communautés n'échappent pas aux fluctuations démographiques et spirituelles qui caractérisent les siècles suivants. Les filles de sainte Ursule incarnent alors de manière exemplaire les dynamiques de construction, d'expression et de remises en cause de la vocation religieuse, ainsi que la complexité des processus décisionnels qui l'entourent.

Mots-clefs : Vocation, Religieuse, Dévotion, Ursuline, Congrégation.

ABSTRACT

WOMEN RELIGIOUS VOCATION: CONSTRUCTION AND EXPRESSION OF CHOICE (17TH-18TH CENTURIES). Paths of Devotion among the Ursulines in Western France

After the Council of Trent, European society experienced a significant rise of religious devotion, while the pre-revolutionary period was marked by the first signs of a decline in religiosity, noticeable both among the general population and within ecclesiastical circles. This development particularly affected the idea of vocation, which began to be questioned at the end of early modern period, especially within female congregations.

The Ursulines illustrate a voluntary and strong religious commitment. However, despite their initial attractiveness, these communities did not escape the demographic and spiritual changes that characterize the 17th and 18th centuries. The Daughters of Saint Ursula thus represent, in an exemplary way, the dynamics of construction, expression and questioning of religious vocation, as well as the complexity of the decision-making processes surrounding it.

Key words: Vocation, Religious, Devotion, Ursuline, Congregation